

N° 2460

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 février 2026

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

AU NOM DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES⁽¹⁾,

*Renforcer durablement la diplomatie féministe
dans un contexte de backlash global*

PRÉSENTÉ PAR

Mme MARIE-NOËLLE BATTISTEL et M. GUILLAUME GOUFFIER VALENTE

Députés

(1) La composition de la Délégation figure au verso de la présente page.

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est composée de :

Mme Véronique Riotton, présidente ; Mme Marie-Charlotte Garin, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Sarah Legrain, Mme Anne-Cécile Violland, vice-présidents ; Mme Julie Delpech, Mme Karine Lebon, secrétaires ; Mme Nadège Abomangoli, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Guillaume Bigot, Mme Sylvie Bonnet, Mme Pascale Bordes, M. Louis Boyard, Mme Gabrielle Cathala, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Agnès Firmin Le Bodo, Mme Martine Froger, Mme Sandrine Josso, Mme Fatiha Keloua Hachi, Mme Élise Leboucher, Mme Gisèle Lelouis, M. Guillaume Lepers, Mme Delphine Lingemann, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, Mme Graziella Melchior, Mme Marie Récalde, Mme Sandra Regol, Mme Marie-Pierre Rixain, Mme Sandrine Rousseau, M. Emmanuel Taché, Mme Prisca Thevenot, Mme Céline Thiébault-Martinez.

SOMMAIRE

	Pages
SYNTHÈSE DU RAPPORT.....	7
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT.....	10
INTRODUCTION	20
I. LA DIPLOMATIE FÉMINISTE EST DÉSORMAIS REVENDIQUÉE ET STRUCTURANTE MALGRÉ DES FRAGILITÉS QUI PERDURENT	23
A. UNE VOIX FRANÇAISE FORTE ET ASSUMÉE DEPUIS 2019.....	23
1. Pourquoi la diplomatie féministe compte : un choix politique majeur	23
a. La diplomatie féministe n'est pas un gadget mais ses principes guident notre action extérieure	23
b. La politique étrangère féministe est un principe de realpolitik	25
2. Une action concrète dans les enceintes multilatérales et dans le dialogue bilatéral	27
a. Faire face à l'internationale réactionnaire impulsée par l'administration Trump et à la structuration des coalitions anti-droits	27
b. Une action déterminante dans les grandes enceintes multilatérales	28
c. En bilatéral : articuler cohérence, exemplarité et alliances	31
3. Une transformation interne en construction mais réelle	32
a. Ancrage et appropriation progressent en interne	32
b. Une politique de ressources humaines plus structurante	33
c. La lutte contre les violences intrafamiliales à l'étranger : un engagement croissant des services consulaires	35
B. UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE AUX OBJECTIFS AMBITIEUX ET AUX RÉSULTATS TANGIBLES, BIEN QU'ELLE COMPORTE ENCORE DES FRAGILITÉS	37
1. Le lancement de la stratégie internationale égalité de genre réaffirme notre engagement et adresse au monde un message politique qui nous engage	37
a. La nouvelle stratégie internationale en matière d'égalité : une ambition renouvelée	37
b. Des opérateurs mobilisés	38

c. Peu à peu l'architecture globale gagne en cohérence	40
2. Les résultats sont tangibles en France, en Europe et dans le monde : sur le terrain, la politique étrangère féministe fait la différence	43
a. La diplomatie féministe est capable de fédérer et d'entraîner la communauté internationale : le succès de la Conférence ministérielle d'octobre 2025	43
b. Des outils financiers qui font la différence : l'importance déterminante du Fonds de soutien aux organisations féministes.....	43
c. Une influence qui se traduit sur le terrain par des résultats tangibles : la diplomatie féministe sauve des vies et transforme le quotidien des femmes et des communautés.....	46
3. Une politique étrangère féministe qui comporte encore des fragilités	50
a. Les inégalités structurelles qui demeurent dans notre société menacent l'ancrage durable de cette politique étrangère féministe	50
b. Nos contradictions stratégiques et les angles morts de notre engagement affaiblissent la voix de notre politique étrangère féministe	52
c. Des moyens budgétaires hélas devenus des variables d'ajustement.....	56
II. LE MONDE A CHANGÉ DEPUIS 2019 : FACE À LA MONTÉE DES MOUVEMENTS ANTI-DROITS, LA FRANCE DOIT PORTER UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE DE COMBAT : FORTE, COHÉRENTE ET FINANCIÉE.....	60
A. UNE OFFENSIVE ANTI-DROITS COORDONNÉE, FINANCIÉE ET DANGEREUSE : UN DÉFI STRATÉGIQUE MAJEUR POUR LA FRANCE.	60
1. Une coalition transnationale conservatrice désormais structurée dont l'ampleur a changé.....	60
a. États, organisations religieuses, think tanks, fondations : un écosystème puissant et stratégique	60
b. Une accélération depuis l'élection de D. Trump	64
c. La convergence entre anti-genre et anti-droits au service d'un agenda réactionnaire et anti-démocratique	68
2. Des moyens considérables au service d'un agenda anti-droits qui menace nos démocraties	69
a. La bataille du récit : désinformation, banalisation des violences	69
b. Une présence agressive dans les grandes arènes internationales et une volonté assumée de réécrire les normes	72
c. Des financements considérables, surtout et y compris en Europe	73
3. L'explosion des mouvements masculinistes : une menace sécuritaire à prendre au sérieux	75
a. Une idéologie antiféministe organisée autour de la haine des femmes	75
b. L'expansion et la radicalisation du masculinisme à l'ère du numérique	76
c. Une menace sécuritaire en expansion, portée par des idéologies réactionnaires...	77

B. SE DONNER LES MOYENS D'UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE FORTE, AMBITIEUSE ET DE LONG TERME	78
1. Se mobiliser à un haut niveau, dans toutes les instances, avec un agenda ambitieux pour la défense des droits et la participation des femmes aux processus de décisions.....	79
a. Porter les combats pour les droits des femmes et l'égalité au plus haut niveau dans toutes les instances et avec tous nos partenaires.....	79
b. Bataille du langage juridique et du récit, parler d'une voix forte et crédible pour défendre les droits.....	82
c. Au service d'un agenda qui ne doit pas renoncer à ses ambitions : une diplomatie féministe offensive, cohérente et visible.....	84
2. Financer pour agir	91
a. Sanctuariser l'APD affectée à l'égalité et sécuriser le FSOF dans le temps	91
b. Porter un agenda international pour des financements féministes durables, coordonnés et ambitieux	93
c. Maintenir un équilibre entre bilatéralisme et multilatéralisme.....	95
3. Consolider nos alliances	97
a. Agir sur tous les leviers pour construire des alliances progressistes	97
b. La diplomatie parlementaire : un levier stratégique à activer	100
c. Soutenir, protéger et associer la société civile féministe	102
4. Pérenniser et renforcer la redevabilité et le pilotage.....	107
a. Pérenniser la diplomatie féministe au-delà des alternances politiques	107
b. Pas de pérennité sans culture interne de l'égalité	108
c. Développer un cadre exigeant de redevabilité.....	109
ANNEXE N° 1 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	112
PERSONNES ENTENDUES PAR LA DÉLÉGATION.....	112
PERSONNES ENTENDUES PAR LES RAPPORTEURS.....	112
ANNEXE N° 2 : DÉCLARATION CONJOINTE SUR LA RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE, LA PROMOTION DES DROITS DE TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES ET LE RENFORCEMENT D'UNE APPROCHE FÉMINISTE DE LA DIPLOMATIE SOUS L'ÉGIDE DE LA 4^E CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES DIPLOMATIES FÉMINISTES, TENUE À PARIS, LES 22 ET 23 OCTOBRE 2025 (4 NOVEMBRE 2025)	118
ANNEXE N°3 : PROGRAMME DU COLLOQUE « PÉRENNISER NOTRE DIPLOMATIE FÉMINISTE : GARANTIR LES DROITS, SOUTENIR LA SOCIÉTÉ CIVILE »	122

SYNTHÈSE DU RAPPORT

Depuis 2019, la France s'est dotée d'une diplomatie féministe qui constitue l'un des marqueurs les plus structurants de son action extérieure. Ce choix n'est ni symbolique ni moral : il relève d'une **lecture lucide des rapports de force internationaux**. Faire des droits des femmes et de l'égalité de genre un axe transversal de la politique étrangère, c'est défendre concrètement l'État de droit, la démocratie, le multilatéralisme et le droit international. **La diplomatie féministe n'est pas un supplément d'âme : c'est du pragmatisme.**

Cette diplomatie demeure toutefois fragile. Elle se déploie dans un contexte de **backlash global**, marqué par la montée en puissance de mouvements anti-droits de plus en plus organisés, financés et coordonnés à l'échelle transnationale. Or, l'histoire récente le montre avec constance : **les attaques contre les droits des femmes et des minorités de genre constituent presque systématiquement un signal faible – puis fort – de basculement autoritaire**. Ce qui est en jeu aujourd'hui dépasse donc largement la question de l'égalité : **ce sont les équilibres démocratiques internationaux eux-mêmes qui sont menacés**.

C'est dans ce contexte que Mme la députée Marie-Noëlle Battistel et M. le député Guillaume Gouffier-Valente ont conduit une mission d'information consacrée à la diplomatie féministe face au risque de *backlash*. Les auditions menées auprès de chercheurs, d'acteurs de la société civile, d'organisations féministes, de diplomates et d'agents de l'État ont permis d'établir une analyse précise de la stratégie française, d'en identifier les forces et les vulnérabilités, et de formuler des pistes d'action.

Les travaux mettent en évidence l'émergence de mouvements anti-droits et anti-genre transnationaux, structurés et hétérogènes, reposant sur des alliances entre conservateurs, extrêmes droites, réseaux religieux et courants masculinistes. La convergence de ces agendas conservateurs s'articule autour de la remise en cause des acquis normatifs internationaux, en ciblant prioritairement l'égalité de genre et les droits sexuels et reproductifs. Recourant à la désinformation, à la captation du langage des droits, à l'usage massif du numérique et à l'investissement stratégique des enceintes multilatérales, ces mouvements constituent une menace directe pour les droits des femmes et, plus largement, pour l'État de droit et la démocratie – une dynamique en nette accélération depuis l'investiture de Donald Trump.

Face à cela, la France peut s'appuyer sur une diplomatie féministe structurée, dotée d'une stratégie renouvelée pour 2025-2030, portée de manière transversale et soutenue par des opérateurs identifiés. Des outils existent – Forum Génération Égalité, Fonds de soutien aux organisations féministes – et une culture d'action commence à s'installer. Mais ces acquis restent réversibles. Les contraintes budgétaires, les contradictions de mise en œuvre, l'insuffisante appropriation interministérielle et certains angles morts thématiques affaiblissent l'impact réel de cette politique, au moment même où les forces anti-droits se radicalisent.

Partant de ce constat, vos rapporteures identifient plusieurs leviers prioritaires pour renforcer la diplomatie féministe française et lui permettre de répondre à la hauteur des enjeux :

– Assumer un engagement politique de très haut niveau, partout et tout le temps. La défense des droits des femmes et de l'égalité de genre doit être portée explicitement au plus haut niveau politique, dans toutes les enceintes internationales. Les grandes échéances multilatérales – CSW, G7, G20 – doivent devenir de véritables points d'appui stratégiques de la diplomatie féministe française, avec une représentation politique forte, visible et cohérente. Cette mobilisation implique une diplomatie offensive sur les priorités clés (DSSR, prévention des violences, agenda « Femmes, paix et sécurité », lutte contre les violences en ligne), fondée sur les données, la recherche et l'anticipation des stratégies anti-droits. C'est à cette condition que la France pourra articuler efficacement action diplomatique, diplomatie parlementaire et société civile.

– Financer pour agir, protéger et résister.

Les organisations féministes, en particulier locales, sont en première ligne face au *backlash*, tout en étant les premières victimes des restrictions budgétaires. Vos rapporteures soulignent la nécessité de **sanctuariser et renforcer durablement les financements dédiés à l'égalité de genre**, y compris pour la société civile. Sans moyens prévisibles et suffisants, il ne peut y avoir ni résilience démocratique ni efficacité sur le terrain. L'intégration systématique du genre dans les politiques climat, santé, agriculture ou éducation doit s'accompagner d'indicateurs clairs et de financements à la hauteur des engagements affichés.

– Structurer des alliances politiques face au *backlash* transnational.

La fragmentation des cadres normatifs internationaux impose de consolider un noyau dur d'États moteurs partageant une lecture stratégique des enjeux d'égalité. L'Union européenne doit être pleinement mobilisée comme levier central, en articulation avec des coalitions volontaires. Cette stratégie passe par une coordination renforcée entre niveaux bilatéral et multilatéral, une adaptation fine aux contextes locaux et un dialogue structuré et permanent avec les mouvements féministes. L'implication des parlementaires et la mise en réseau des acteurs institutionnels et associatifs sont essentielles pour renforcer la capacité de réaction collective face aux offensives conservatrices.

– Renforcer le pilotage, la redevabilité et l'institutionnalisation

La crédibilité de la diplomatie féministe repose sur sa capacité à produire des effets mesurables. Cela suppose un pilotage interministériel renforcé, des indicateurs robustes, des données genrées fiables et un cadre clair de redevabilité. La formation des cadres, le mentorat pour l'accès des femmes aux postes de décision et la mobilisation du réseau consulaire comme soutien aux défenseures des droits doivent devenir des priorités opérationnelles. Un suivi transparent, associant le Parlement et la société civile, est indispensable pour garantir la cohérence et la durabilité de l'action française.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Axe 1 – Se mobiliser à un haut niveau, dans toutes les instances, avec un agenda ambitieux pour la défense des droits et la participation des femmes aux processus de décisions

I. Porter les combats pour les droits des femmes et l'égalité au plus haut niveau dans toutes les instances et avec tous nos partenaires

Recommandation n°1. Porter le combat pour les droits des femmes au plus haut niveau de la présidence de la République. Faire de la CSW, de la CPD, du G7, du G20, de la Conférence ministérielle sur les politiques féministes étrangères, des COP et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie des espaces structurants de la diplomatie féministe française, en y garantissant systématiquement une représentation politique de haut niveau, un portage cohérent des priorités françaises et une articulation renforcée entre action diplomatique, diplomatie parlementaire et société civile.

Recommandation n°2. Prendre la présidence de l'initiative *Call to Action GBV*.

Recommandation n°3. Promouvoir les exigences de la diplomatie féministe française dans l'ensemble des enceintes multilatérales régulières où siège la France, notamment le Conseil des droits de l'homme, le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil européen.

II. Bataille du langage juridique et du récit, parler d'une voix forte et crédible pour défendre les droits

Recommandation n°4. Reconnaître officiellement la définition de la diplomatie féministe française via une proposition de résolution.

Recommandation n°5. Face à la montée des discours ultra-conservateurs, affirmer une stratégie française fondée sur la défense des droits universels et de l'égalité de genre, en défendant activement le langage onusien agréé et les normes internationales existantes.

Recommandation n°6. Mener un combat politique constant en faveur des droits des femmes, en particulier la liberté de disposer de leur corps et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, et faire de la lutte contre les violences fondées sur le genre une priorité des textes et résolutions onusiens.

Recommandation n°7. Donner un cadre juridique à la définition des mouvements anti-droits et intégrer les discours et crimes de haines aux eurocrimes afin d'ouvrir la voie à des travaux législatifs améliorant la répression des violences masculinistes.

Recommandation n°8. Faire de la lutte contre les violences basées sur le genre en ligne et dans les logiciels d'intelligence artificielle une priorité. Cela implique de renforcer les cadres juridiques et réglementaires, de responsabiliser les plateformes numériques et de garantir une protection effective des victimes, en particulier des femmes, des adolescentes, des personnes handicapées, des personnes LGBTQIA+ et des militantes féministes.

Recommandation n°9. Renforcer les dispositifs nationaux et internationaux visant à assurer la protection des militantes féministes, en sécurisant leur action, en sanctionnant les menaces et violences à leur encontre, et en facilitant leur participation aux instances décisionnelles et aux espaces publics.

Recommandation n°10. Soutenir durablement la recherche sur le genre, indispensable pour documenter les mécanismes du *backlash*, éclairer l'action publique et anticiper les évolutions des stratégies anti-droits.

Recommandation n°11. Créer un observatoire de la lutte contre les masculinismes adossé à une stratégie nationale de lutte contre les masculinismes. Créer des espaces de coopération internationaux et européens pour lutter contre les masculinismes et favoriser les échanges d'expertises entre polices sensibles au genre.

III. Au service d'un agenda qui ne doit pas renoncer à ses ambitions : une diplomatie féministe offensive, cohérente et visible

Recommandation n°12. Faire des DSSR un pilier explicite et non négociable de l'action diplomatique. Incrire formellement les droits et santé sexuels et reproductifs comme priorité transversale et non négociable de toutes les positions françaises dans les enceintes multilatérales (ONU, UE, G7, G20), assortie d'une doctrine claire sur la protection des chaînes d'approvisionnement en produits contraceptifs et l'opposition à toute entrave extraterritoriale.

Recommandation n°13. Porter l'introduction de la reconnaissance de la liberté d'avoir accès à l'IVG dans la Charte des valeurs de l'Union européenne.

Recommandation n°14. Poursuivre notre engagement pour renforcer la participation des femmes à tous les processus de décisions et sur la mise en place de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » en créant un mécanisme français de suivi

à impact mesurable. Renforcer et rendre opérationnel le dispositif interministériel de suivi annuel du Plan National d’Action, associant la société civile et les parlementaires, avec des indicateurs précis sur la participation des femmes aux processus de paix, aux opérations de maintien de la paix et aux mécanismes de justice transitionnelle, et une restitution publique devant le Parlement.

Recommandation n°15. Intégrer pleinement une approche intersectionnelle dans la diplomatie féministe, en développant des axes dédiés et des indicateurs spécifiques pour les groupes particulièrement marginalisés, notamment les femmes handicapées (marqueurs OCDE genre et handicap) et les adolescentes, assortis de financements ciblés et de mécanismes de consultation directe.

Recommandation n°16. Soutenir la reconnaissance internationale de l’apartheid de genre. Soutenir la reconnaissance de l’apartheid de genre permet de nommer juridiquement des systèmes d’oppression totale visant les femmes et les filles, là où les outils existants demeurent insuffisants. C’est renforcer la responsabilité pénale des dirigeants qui organisent ces politiques et donner à la communauté internationale un cadre clair d’action et de prévention. C’est enfin affirmer, de manière cohérente avec la diplomatie féministe française, l’ambition d’un droit international universel, protecteur et à la hauteur des violations contemporaines.

Axe 2 – Financer pour agir

I. Sanctuariser l’APD affectée à l’égalité et sécuriser le FSOF

Recommandation n°17. Arrêter les réductions budgétaires drastiques dans l’aide publique au développement et revenir à une trajectoire pluriannuelle ambitieuse, structurée et contrôlée. Garder une approche, des outils et des financements spécifiques pour l’humanitaire qui ne doivent pas être dilués dans les budgets dédiés à la coopération économique. Veiller à ce que la mise en œuvre nationale des politiques de développement ne s’aligne pas sur l’approche transactionnelle de l’initiative européenne *Global Gateway* et de son instrument financier *Global Europe*.

Recommandation n°18. Sanctuariser les financements dédiés à l’égalité de genre et à l’égalité entre les femmes et les hommes. Maintenir et pérenniser le budget du FSOF et des opérateurs français à l’international (AFD, Expertise France), en veillant à la continuité pluriannuelle. Assurer le respect des objectifs de la loi de 2021 (75 % de projets marqués CAD1 et CAD2, dont 20 % CAD2) et exiger la publication de résultats chiffrés actualisés.

Recommandation n°19. Renforcer la budgétisation sensible au genre et conditionner les financements sectoriels à des objectifs mesurables d'égalité. Déployer une budgétisation sensible au genre dans la planification et l'exécution des financements français, en France comme dans les enceintes internationales (UE, FMI, OCDE), et conditionner une part des financements climat, agricoles et humanitaires à l'intégration effective du genre. Cette conditionnalité devra s'appuyer sur des indicateurs précis portant notamment sur l'accès des femmes aux ressources, à la prise de décision et à la protection contre les violences.

Recommandation n°20. Préserver la capacité opérationnelle des organisations féministes. Garder une logique d'appels à projets en évitant qu'ils soient trop fragmentés ou imposés « du nord vers le sud » ; privilégier des financements pluriannuels, flexibles et suffisants face à la montée des anti-droits, et des mécanismes de redevabilité allégés, adaptés aux besoins réels des associations partenaires.

Recommandation n°21. Garantir la crédibilité des engagements internationaux. Assurer des financements stables et ambitieux pour les programmes multilatéraux (ex. UNFPA Supplies, ONU Femmes), et y garantir l'intégration d'approches sensibles au genre et des perspectives féministes au sein des fonds multilatéraux, afin de tenir les promesses faites lors des forums internationaux et de renforcer la légitimité de la diplomatie féministe française.

II. Porter un agenda international pour des financements féministes durables, coordonnés et ambitieux

Recommandation n°22. Engager un plaidoyer structuré auprès de l'Union européenne pour des financements dédiés au genre. Porter auprès de la Commission européenne une démarche coordonnée visant à : sanctuariser des financements dédiés à l'égalité de genre dans la prochaine période budgétaire ; renforcer les synergies entre financements européens et outils nationaux, en particulier le FSOF ; maintenir l'égalité de genre comme priorité politique transversale, malgré les pressions idéologiques.

Recommandation n°23. Mettre en place un cadre commun de coordination et de critères entre bailleurs. Initier des démarches collectives avec d'autres bailleurs publics et privés afin de : promouvoir une approche commune de la mobilisation financière féministe ; mutualiser analyses, financements et plaidoyer ; renforcer les mécanismes de vigilance et de critérisation, pour éviter tout financement d'organisations anti-droits ou anti-choix.

Recommandation n°24. Structurer des mécanismes de cofinancement public–philanthropie autour du FSOF et soutenir les coalitions féministes. Créer des mécanismes formalisés de cofinancement entre les opérateurs de l’État et les fondations philanthropiques afin d’élargir la base des bailleurs, d’attirer de nouveaux acteurs et de sécuriser des financements pluriannuels pour les OSC féministes.

Recommandation n°25. Mettre en place un suivi et un contrôle des financements des organisations anti-droits et interdire leur accès aux subventions publiques européennes et nationales.

Recommandation n°26. Assurer le suivi de la mise en place des engagements du Forum Génération Égalité.

III. Maintenir un équilibre entre bilatéralisme et multilatéralisme

Recommandation n°27. Consolider le financement régulier et pluriannuel des agences onusiennes. Pérenniser et augmenter les contributions au FNUAP et à ONU-Femmes, en particulier au budget régulier (« *core* »), pour maintenir la France comme un partenaire de référence face aux crises et aux retraits de financements étrangers.

Recommandation n°28. Renforcer l’appui humain et technique. Déployer et sécuriser davantage d’ETI et JEA au sein des agences onusiennes pour partager l’expertise française et former des leaders féminins dans le domaine de la paix, de la sécurité et des droits des femmes.

Recommandation n°29. Développer et coordonner les financements spécialisés. Accroître les contributions aux fonds spéciaux, tels que le WPHF, et aux OSC sur le terrain, afin de garantir des interventions ciblées dans les crises et les zones de conflit, tout en s’assurant que ces financements soient alignés avec la stratégie nationale de diplomatie féministe.

Recommandation n°30. Intégrer systématiquement le genre dans les enjeux globaux. Veiller à ce que le financement et le discours français intègrent l’égalité de genre dans des domaines tels que le changement climatique, la défense et la consolidation de la paix, afin d’assurer un effet transformationnel durable.

Axe 3 – Consolider nos alliances

I. Agir sur tous les leviers pour construire des alliances progressistes

Recommandation n°31. Consolider un noyau dur d’États moteurs pour sécuriser les acquis et peser face aux reculs conservateurs. Structurer un agenda commun annuel entre les États engagés dans la diplomatie féministe (FFP+ et partenaires clés), porté collectivement dans les grandes enceintes multilatérales, en capitalisant sur la déclaration politique adoptée lors de la 4ème Conférence Ministérielle.

Recommandation n°32. Créer un réseau parlementaire international des États membres du FFP+ pour favoriser l’échange d’expériences, la coordination des initiatives législatives et le suivi des engagements en matière de diplomatie féministe.

Recommandation n°33. Faire de l’Union européenne un levier central de la diplomatie féministe face aux anti-droits. Ancrer l’égalité de genre et les DSSR au cœur de l’action communautaire et de l’action extérieure de l’UE, via le renouvellement ambitieux du Gender Action Plan III, la création de coalitions formelles au sein de l’Union, des dialogues bilatéraux, des financements européens dédiés avec marqueurs clairs de genre. Interdire l’accès des mouvements anti-droits aux financements publics européens.

Recommandation n°34. Déployer une diplomatie bilatérale différenciée. Pour gagner en efficacité et en acceptabilité sur le terrain, adapter les messages, partenariats et outils aux contextes nationaux, avec des stratégies-pays ciblées, des narratifs inclusifs et des moyens dédiés.

Recommandation n°35. Consolider le lien États–société civile dans les enceintes multilatérales. Pour gagner en réactivité, en expertise et en cohérence stratégique dans les négociations multilatérales il convient d’instituer un cadre de dialogue structuré et régulier entre la France, ses partenaires du FFP+ et les principales organisations de la société civile féministes internationales (consultations en amont des négociations, appui à la rédaction de propositions textuelles, alertes précoce sur les risques de recul).

II. La diplomatie parlementaire : un levier stratégique à activer

Recommandation n°36. Institutionnaliser un axe de diplomatie parlementaire féministe, en inscrivant systématiquement les enjeux d'égalité de genre à l'ordre du jour des rencontres interparlementaires bilatérales et multilatérales, et en soutenant les résolutions relatives aux droits des femmes. Créer un réseau parlementaire international informel pour la diplomatie féministe, associant des parlementaires du Nord et du Sud, afin de favoriser la coordination des positions et la réaction face aux reculs des droits. Faire de la présidence française du G7 en 2026 un jalon structurant, en organisant un volet parlementaire dédié à l'égalité de genre, associant les acteurs associatifs, économiques et financiers.

Recommandation n°37. Renforcer l'association des parlementaires au suivi de la diplomatie féministe, en créant un comité interministériel de mise en œuvre de la stratégie de diplomatie féministe intégrant les parlementaires et la société civile, en organisant des temps réguliers d'information et un débat annuel en séance sur la mise en œuvre des stratégies en matière d'égalité, de Femmes, paix et sécurité et de droits et santé sexuels et reproductifs, et développer des formations dédiées à destination des parlementaires et de leurs équipes.

Recommandation n°38. Renforcer les liens entre la diplomatie parlementaire et la société civile féministe, en facilitant la participation d'ONG et de défenseures des droits aux événements interparlementaires, et en donnant une visibilité politique accrue à leurs alertes et recommandations. Assurer la bonne mise en place du comité de pilotage multi-acteur de suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie française de diplomatie féministe avec un objectif de réunion trimestrielle. Associer les parlementaires au suivi de l'Alliance féministe francophone.

III. Soutenir, protéger et associer la société civile féministe

Recommandation n°39. Faciliter l'obtention de visas en France et dans l'ensemble de l'espace Schengen pour les militantes et militants de défense des droits humains, en particulier en provenance des pays du Sud, afin de garantir leur accès effectif aux espaces de décision internationaux. Pérenniser l'initiative « Avec elles » pour accueillir avec le HCR des femmes réfugiées.

Recommandation n°40. Renforcer et sécuriser le soutien financier et politique aux organisations féministes et LGBTQIA+, en consolidant le FSOF sur le long terme et en plaidant au niveau européen pour la création de mécanismes analogues abondés par l'aide publique au développement de l'Union européenne. Assurer également le soutien dans la durée de l'Alliance féministe francophone.

Recommandation n°41. Faire des ambassades françaises des points d'appui structurés pour les défenseures des droits, en systématisant leur rôle de relais, d'alerte et de protection politique (Fonds Equipe France consacrés au soutien aux mouvements féministes) et faire de la protection des activistes un indicateur central de redevabilité politique, tout en veillant à ne pas compromettre leur sécurité, notamment en protégeant soigneusement les informations les recensant.

Recommandation n°42. Garantir un accès effectif à la protection et à l'asile pour les défenseures et lanceuses d'alerte menacées, en particulier les femmes afghanes, iraniennes, les militantes féministes, les militantes et militants de la légalisation de l'avortement, ainsi que des femmes étant poursuivies parce qu'ayant eu recours à l'avortement, et les personnes LGBTQIA+, en veillant à ce que les dispositifs soient pleinement opérationnels et adaptés à la diversité des situations, y compris dans des pays considérés comme démocratiques.

Recommandation n°43. Institutionnaliser la consultation des mouvements féministes et LGBTQIA+ et leur accès aux espaces multilatéraux, afin de garantir leur participation aux enceintes internationales, y compris sur des thématiques dépassant strictement le champ du genre.

Axe 4 – Pérenniser et renforcer la redevabilité et le pilotage

I. Pérenniser la diplomatie féministe au-delà des alternances politiques

Recommandation n°44. Incrire dans la loi une définition pérenne de la diplomatie féministe française.

Recommandation n°45. Institutionnaliser la diplomatie féministe : intégrer la stratégie dans les procédures officielles du MEAE, étendre son adoption à tous les ministères concernés et institutionnaliser le poste d'ambassadeur pour la diplomatie féministe et les droits des femmes. Mettre en place un module de formation sur la diplomatie féministe au sein du cycle de formation de l'Institut diplomatique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Recommandation n°46. Renforcer la cohérence interministérielle : aligner les positions des ministères lors des négociations internationales et des forums multilatéraux.

II. Pas de pérennité sans culture interne de l'égalité

Recommandation n°47. Renforcer l'appropriation interministérielle de la diplomatie féministe. Instituer un module obligatoire de formation à la diplomatie féministe pour les cadres dirigeants des autres ministères impliqués dans l'action internationale, adossé à un réseau interministériel de référents genre placé sous l'égide du MEAE.

Recommandation n°48. Mettre en place une stratégie nationale de lutte contre les masculinismes en lien avec la stratégie nationale de diplomatie féministe.

Recommandation n°49. Accélérer l'accès des femmes aux postes à plus forte visibilité internationale. Fixer des objectifs spécifiques et suivis pour les ambassades et fonctions stratégiques, assortis de dispositifs de préparation et de mentorat renforcés, afin de corriger les déséquilibres persistants au sommet de la hiérarchie diplomatique.

Recommandation n°50. Mieux accompagner les femmes – et les hommes – dans la conciliation de leurs vies familiales et professionnelles. Mettre en place des dispositifs adaptés et pérennes permettant à toutes et tous de concilier responsabilités professionnelles et engagements familiaux, afin de garantir l'égalité des parcours, prévenir les ruptures de carrière et renforcer l'attractivité et la fidélisation des talents.

Recommandation n°51. Pérenniser et étendre les moyens dédiés à la prise en charge des violences faites aux Françaises à l'étranger, en garantissant la formation continue des référents, l'harmonisation des pratiques et la coordination interministérielle du retour et de l'accompagnement des victimes.

III. Développer un cadre exigeant de redevabilité

Recommandation n°52. Doter la diplomatie féministe d'un cadre de redevabilité commun et opérationnel. Élaborer et publier, sous l'égide du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, un cadre de redevabilité unifié de la diplomatie féministe, définissant des piliers communs, des principes d'action, un nombre restreint d'objectifs mesurables et des indicateurs d'impact centrés sur les droits, assortis de cibles claires. Ce cadre devra intégrer des données genrées robustes, être élaboré en concertation avec la société civile et servir de référence à l'ensemble des administrations, opérateurs et ambassades.

Recommandation n°53. Instaurer une redevabilité politique transparente et partagée. Mettre en place un exercice annuel de redevabilité politique sur la diplomatie féministe, associant le Parlement, les opérateurs et la société civile, comprenant la publication des résultats obtenus, l'analyse de la cohérence entre positions diplomatiques, financements alloués et priorités affichées, ainsi qu'un débat public sur les arbitrages budgétaires. Cet exercice viendrait compléter l'évaluation indépendante confiée au Haut Conseil à l'égalité.

INTRODUCTION

Alors que plusieurs travaux de qualité ont été réalisés ces dernières années sur la construction de la diplomatie féministe, à la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, au Haut conseil à l'égalité ou par certaines associations, le présent rapport, fruit des travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, est né d'une conviction, de deux préoccupations et d'une ambition.

Ce rapport est le fruit d'une conviction, la diplomatie féministe constitue aujourd'hui l'un des marqueurs les plus structurants de l'action extérieure de la France. Elle est dotée d'une stratégie renouvelée et claire pour la période 2025-2030 et d'outils concrets qui ont eu des effets réels en matière d'avancée des droits des femmes et de défense des droits et santé sexuels et reproductifs.

Cette diplomatie féministe s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation internationale en faveur de l'égalité de genre qui a produit des résultats tangibles depuis plusieurs décennies et le Programme d'action du Caire ou la Déclaration de Pékin. La baisse significative de la mortalité maternelle, l'augmentation de la représentation politique des femmes, l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les filles, ou encore le renforcement des cadres normatifs internationaux témoignent de l'impact réel de la coopération multilatérale et de la solidarité internationale. Par ailleurs, parce que le genre est au cœur des crises géopolitiques contemporaines, qu'il s'agisse du Soudan ou de l'Ukraine, du Proche-Orient ou des contextes de crises climatiques prolongées, de la RDC, de l'Iran ou de l'Afghanistan, les femmes et les filles, qui sont les premières victimes de ces crises, sont des actrices essentielles de la résilience, de l'aide humanitaire, de la médiation et de la reconstruction. Elles sont au cœur des processus de paix, de sécurité et de développement.

Dans ce contexte, la diplomatie féministe n'est pas un supplément d'âme de l'action extérieure : elle constitue un prisme indispensable pour comprendre les rapports de force contemporains et y répondre de manière efficace et durable. Lorsqu'elle est dotée de moyens et d'une vision politique claire, elle permet de transformer des principes en politiques publiques concrètes, au bénéfice direct des populations. Elle permet de sauver des vies, de renforcer la démocratie, l'État de droit et le multilatéralisme. Elle est d'une certaine manière une realpolitik augmentée qui vise à renforcer l'accès aux droits de chacune et chacun, à construire un monde plus juste et durable. C'est ce à quoi s'évertue la France depuis 2019.

Ce rapport est également issu de deux préoccupations majeures. La première est liée au fait que le contexte international a évolué depuis 2019. Nous avons changé d'époque. Nous sommes sortis de la période de progrès en matière de droits humains que nous avons connus du début des années 1990 jusqu'à la crise Covid et nous sommes rentrés dans une période de régression. Aujourd'hui, les

droits des femmes et des filles, des personnes LGBTQIA+ et des minorités, subissent une remise en cause mondiale sans précédent qui ne cesse de s'amplifier depuis la crise Covid et la montée en puissance de mouvements anti-droits de plus en plus organisés, financés et coordonnés à l'échelle internationale. Ces mouvements résultent d'une convergence d'agendas entre des organisations conservatrices et d'extrême droite, des réseaux religieux et des courants masculinistes, des dirigeants de grands groupes industriels et de nouvelles technologies. Ils sont relayés par certains groupes de médias et de nombreux influenceurs sur les réseaux sociaux. Ils sont une menace pour les droits des femmes et la cohésion de nos sociétés. Une prise de conscience collective est nécessaire face à la montée de ces mouvements, ce qui n'est pas encore le cas.

Dans ce contexte, l'abrogation de l'arrêt Roe versus Wade par la Cour suprême américaine en juin 2022 et le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis constituent de véritables amplificateurs de l'influence de ces mouvements. La parole réactionnaire et masculiniste s'est libérée rapidement, une parole qui est par ailleurs portée politiquement. Les conséquences sont particulièrement inquiétantes. Les progrès sont aujourd'hui gravement menacés. Le moment que nous traversons est critique, marqué par une baisse globale de l'aide publique au développement – notamment des financements dédiés à l'égalité de genre et à l'humanitaire – et par un recul des droits des femmes dans un pays sur quatre en 2024, selon ONU Femmes. Les conservatismes politiques se renforcent dans de nombreuses régions du monde, remettant en cause l'accès à la contraception et à l'IVG, la lutte contre les violences sexuelles, l'égalité économique ou encore les droits des personnes LGBTQIA+. Ce phénomène qualifié de *backlash* s'accompagne d'attaques contre les valeurs démocratiques, d'un rétrécissement de l'espace civique et d'une impunité persistante pour les auteurs de violences.

La deuxième préoccupation est liée au fait que notre diplomatie féministe demeure fragile et ses acquis réversibles en raison de certaines décisions politiques nationales et des inégalités entre les femmes et les hommes qui perdurent dans notre pays. Les baisses budgétaires drastiques de l'aide publique au développement française depuis plusieurs années, tendance qui se poursuivra en 2026 avec une réduction de 800 millions d'euros, viennent briser le développement de cette politique. Les contradictions de positionnement entre les politiques nationales et internationales, certains silences politiques ou diplomatiques, l'insuffisante appropriation interministérielle et certains angles morts thématiques – justice économique de genre, articulation entre genre et climat ou entre genre et handicap, inclusion des personnes LGBTQIA+ et des adolescentes – affaiblissent l'impact réel de cette politique, au moment même où les forces anti-droits se radicalisent et se diffusent dans l'ensemble de notre société, comme le démontre le dernier rapport annuel du HCE sur l'état du sexisme en France ou le rapport intitulé la nouvelle vague du Forum Parlementaire Européen pour les droits et santé sexuels et reproductifs (EPF). De plus, la société française demeure profondément inégalitaire entre les femmes et les hommes, et elle est marquée par le fléau des violences envers

les femmes et les enfants, un problème que le gouvernement semble ne pas vouloir traiter en profondeur refusant, pour le moment, toute discussion relative à l'adoption d'une loi-cadre sur les violences intrafamiliales. Cela constitue un véritable frein à la mise en place d'une diplomatie féministe à long terme. Si la France abandonne sa politique de solidarité internationale et ne réalise pas une réelle révolution du genre, alors sa diplomatie féministe ne durera pas dans le temps.

Ce rapport est enfin le fruit d'une ambition, celle de dire haut et fort que dans ce nouveau contexte international que nous avons à connaître, notre diplomatie féministe est primordiale et qu'il faut la renforcer pour l'inscrire durablement dans le temps. Face à la montée en puissance de mouvements anti-genre, anti-droits et anti-démocratie, dont les agendas convergent à l'échelle internationale, qui disposent d'une capacité d'influence et d'un pouvoir normatif considérables, constituant une menace directe pour les droits fondamentaux et pour la démocratie elle-même, la France, aux côtés de ses partenaires internationaux, a un rôle moteur à jouer pour porter un contre-discours, bâtir des alliances, soutenir les mouvements féministes et défendre, dans la durée, une vision exigeante des droits humains.

L'organisation du Forum génération égalité, la création du Fonds de solidarité aux organisations féministes, la constitutionnalisation de l'IVG, l'accueil de la quatrième Conférence ministérielle sur les diplomatie féministes et la publication, en octobre 2025, d'une nouvelle stratégie du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, constituent des jalons importants. Ces avancées doivent être saluées. Elles ne sauraient toutefois suffire. La diplomatie féministe française doit désormais être consolidée dans la durée. Pour cela, elle doit être portée au plus haut niveau de l'État et dans toutes les instances, elle doit être dotée de moyens financiers à la hauteur de ses ambitions dans des cadres budgétaires pluriannuels, elle doit approfondir ses alliances avec la société civile et d'autres États, elle doit s'inscrire dans un pilotage clair doté d'institutions pérennes et d'outils permettant de mesurer totalement sa redevabilité. Sa crédibilité et son efficacité reposent sur cette exigence de conviction et de cohérence, de visibilité et de pérennité.

I. LA DIPLOMATIE FÉMINISTE EST DÉSORMAIS REVENDIQUÉE ET STRUCTURANTE MALGRÉ DES FRAGILITÉS QUI PERDURENT

A. UNE VOIX FRANÇAISE FORTE ET ASSUMÉE DEPUIS 2019

1. Pourquoi la diplomatie féministe compte : un choix politique majeur

a. *La diplomatie féministe n'est pas un gadget mais ses principes guident notre action extérieure*

– Les droits des femmes comme objet diplomatique et géopolitique à part entière

La diplomatie féministe n'est ni un slogan ni un gadget communicationnel. Elle repose sur une conviction politique forte : les droits des femmes ne constituent pas une niche de l'aide publique au développement, mais un objet diplomatique et géopolitique à part entière qui doit infuser notre politique étrangère. Comme l'a rappelé l'ancienne ambassadrice et secrétaire générale du Forum génération égalité, Delphine O, la diplomatie féministe vise à systématiser la priorisation des droits des femmes dans l'ensemble de la politique extérieure française, en intégrant cette approche à toutes ses dimensions – sécuritaire, climatique, économique, culturelle et d'influence¹.

En sortant la question des droits des femmes de son cantonnement traditionnel aux politiques de développement, la France fait le choix de l'inscrire au cœur de ses stratégies diplomatiques, de ses dialogues politiques et de son action multilatérale. L'égalité de genre devient ainsi un prisme d'analyse et un levier d'action transversaux, guidant les positions françaises dans l'ensemble des enceintes internationales. Pour que cette politique s'inscrive dans le temps cela exige que les politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'accès aux droits sexuels et reproductifs, de lutte contre les violences basées sur le genre et intrafamiliales, soient poursuivies et renforcées à l'échelle nationale. Cela nécessite également que la diplomatie féministe soit officiellement reconnue à travers une proposition de résolution parlementaire le plus rapidement possible.

– Une stratégie ancienne, désormais pleinement assumée et structurée

La France a posé les premières bases d'une diplomatie féministe dès le début des années 2010 et l'a officiellement structurée en 2019. Depuis six ans, cette approche oblige l'ensemble de l'action extérieure française à interroger l'impact de

¹ Audition de Mme Delphine O, ambassadrice et secrétaire générale du Forum Génération Égalité, 4 septembre 2025.

chaque politique internationale sur les femmes et les filles, qu'il s'agisse de sécurité, de commerce, de climat ou de gouvernance mondiale. Elle s'exerce dans toutes les enceintes – Nations unies (au sein des agences onusiennes et des différentes commissions, CSW, CPD, etc.), G7, G20, Union européenne – et engage la crédibilité internationale de la France sur la durée.

Cette démarche a permis de rendre plus lisible et plus cohérente l'action française, en offrant un cadre commun à l'ensemble des acteurs publics et en engageant collectivement les administrations autour d'objectifs partagés. La diplomatie féministe ne se limite plus à une succession d'initiatives, mais s'inscrit dans une trajectoire stratégique assumée.

– La stratégie 2025-2030 : un saut qualitatif reconnu

Adoptée en mars 2025, la stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe 2025-2030 marque une avancée significative. Elle prolonge et approfondit la stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes hommes 2018 – 2022, et s'inscrit dans la continuité de la grande cause des deux quinquennats présidentiels. Cette nouvelle feuille de route donne à la diplomatie féministe une profondeur temporelle, une lisibilité politique et une exigence de résultats renforcées.

Structurée autour de cinq piliers – la défense des droits des femmes et des filles, la participation et la représentation des femmes dans les processus de décision, la lutte contre les inégalités fondées sur le genre, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et le financement de l'égalité de genre – cette stratégie constitue, de l'aveu même des organisations de la société civile, un saut qualitatif majeur. Elle permet de passer d'une logique d'intention à une logique d'action structurée, évaluée et pilotée.

– Un marqueur de leadership et une traduction contemporaine des droits universels

En assumant une diplomatie féministe, la France affirme un choix de leadership. Elle inscrit son action extérieure dans une conception exigeante et contemporaine de l'universalisme des droits humains, fondée sur l'effectivité, la cohérence et la constance. Dans un contexte international marqué par les reculs normatifs et les contestations idéologiques, cette position confère à la diplomatie féministe une portée éminemment politique : celle de refuser que l'égalité soit une variable d'ajustement, et d'en faire un socle non négociable de l'ordre international que la France entend défendre.

b. La politique étrangère féministe est un principe de realpolitik

– Une diplomatie féministe comme grille de lecture des crises contemporaines

La diplomatie féministe n'est ni une politique sectorielle ni un supplément d'âme. Elle constitue une manière globale d'appréhender les crises contemporaines – conflits armés, autoritarismes, recul démocratique, inégalités systémiques – en partant du réel et des rapports de pouvoir qui structurent nos sociétés. La France a fait le choix de considérer l'égalité de genre non comme un objectif périphérique, mais comme une condition de stabilité, de sécurité, de prospérité et de démocratie durables. À ce titre, l'égalité devient un objet diplomatique à part entière, au cœur de la défense de nos intérêts comme de nos valeurs.

– Une nécessité dictée par les faits et l'expérience des terrains de crise

L'engagement de la France en faveur d'une diplomatie féministe repose d'abord sur un constat empirique largement partagé par les diplomates de terrain : dans toutes les situations de crise, les femmes et les filles sont les premières victimes, mais demeurent structurellement exclues des processus de décision et de paix. En outre, le contexte international actuel montre que ce sont les droits des femmes qui sont systématiquement les premiers remis en cause. C'est à partir de cette réalité que se sont construits des engagements concrets et opérationnels.

En Ukraine, la France a soutenu la mise en place de mécanismes inédits pour les survivantes de violences sexuelles liées au conflit, notamment à travers le Fonds mondial pour les survivantes, l'appui à la Fondation du docteur Denis Mukwege et la création de dispositifs d'indemnisation d'urgence. En Afghanistan, elle a accueilli plus de 17 000 ressortissants et s'est mobilisée pour que les crimes commis à l'encontre des femmes et des filles soient pleinement qualifiés et poursuivis par la Cour pénale internationale, conduisant à l'émission de mandats d'arrêt contre des responsables talibans. À Gaza, la France soutient les services de santé pour les femmes et les filles et veille à ce que les violences sexuelles liées au conflit fassent l'objet d'une reconnaissance et d'un traitement international effectif.

– Une diplomatie des droits face aux reculs normatifs

La diplomatie féministe est également, par nature, une diplomatie des droits. Elle s'inscrit dans un contexte international marqué par la remise en cause de droits que l'on croyait durablement acquis. Des alliances conservatrices se structurent, y compris au sein de pays historiquement moteurs sur ces enjeux, fragilisant les normes internationales existantes et par ruissellement les normes nationales.

Le retrait récent de certains partenaires étatiques de cadres collectifs, les attaques répétées pour diminuer le langage agrégé sur les droits des femmes dans des déclarations internationales majeures, ou encore les renoncements observés

sous pression politique, illustrent la vulnérabilité des acquis normatifs. Face à ces reculs, la France fait le choix de la constance : maintenir l'exigence du langage, protéger les cadres juridiques existants et assumer pleinement l'usage du terme de diplomatie féministe comme cadre d'action politique légitime.

Dans ce cadre, il est à noter que l'introduction le 8 mars 2024 à l'article 34 de notre constitution de la liberté garantie à la femme de recourir à une interruption volontaire de grossesse revêt une dimension expressive de nature internationale en faisant de ce droit une liberté publique fondamentale dont nous revendiquons aussi la reconnaissance au niveau européen et international.

– Tenir une ligne politique claire dans un contexte de polarisation internationale, mener la bataille du langage juridique et des récits

Dans un environnement international marqué par la polarisation, la banalisation des reculs et l'instrumentalisation des droits fondamentaux, tenir cette ligne est en soi un acte politique. Défendre l'égalité de genre ne revient pas à ajouter une cause parmi d'autres, mais à refuser que les droits fondamentaux deviennent une variable d'ajustement diplomatique.

La diplomatie féministe portée par la France affirme ainsi une conviction simple et structurante : il ne peut y avoir de paix durable, de sécurité collective ni de démocratie vivante sans égalité. C'est cette cohérence entre principes, action et constance qui fonde la crédibilité et la portée de l'engagement français sur la scène internationale.

Défendre cette ligne doit nous conduire à mener fortement la bataille du langage juridique et des récits défendant l'égalité de genre, les droits des femmes et des adolescentes, des personnes LGBTQIA+, des personnes handicapées, ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre et l'accès universels aux droits et santé sexuels et reproductifs.

Cela doit aussi nous demander de définir clairement ce que sont les mouvements anti-droits. Lors de son audition, Magali Lafourcade a formulé la proposition de définition suivante que nous retiendrons ici : « les "mouvements anti-droit" désignent des coalitions d'acteurs (étatiques, non étatiques, religieux, etc.) qui s'approprient la terminologie des droits humains. Leur objectif est de remettre en cause l'universalité des droits en ciblant les femmes et les minorités, au nom de "valeurs traditionnelles" et d'une rhétorique antidémocratique. »

2. Une action concrète dans les enceintes multilatérales et dans le dialogue bilatéral

a. Faire face à l'internationale réactionnaire impulsée par l'administration Trump et à la structuration des coalitions anti-droits

Le système multilatéral est aujourd’hui fragilisé par l’exercice d’un leadership véhiculant des valeurs masculinistes de la part du Président et du gouvernement des États-Unis, qui crée un effet d’entraînement délétère partout à travers la planète. Par leur langage outrancier et leur remise en cause frontale de normes établies, les autorités américaines offrent une couverture politique à des États qui, jusqu’alors, hésitaient à s’opposer ouvertement aux droits des femmes, à l’égalité de genre ou aux droits sexuels et reproductifs. Elles stimulent dans d’autres États des mouvements anti-droits et réactionnaires aux ramifications diverses et omniprésentes dans certains médias et sur les réseaux sociaux. Cette dynamique favorise la consolidation de coalitions anti-droits hétérogènes, au sein desquelles les reculs normatifs deviennent des monnaies d’échange géopolitiques, à l’instar de la *Global Gag Rule*, politique américaine restreignant le financement international des organisations de santé sexuelle et reproductive soutenant l’avortement. Ainsi, ces coalitions conservatrices amplifient les atteintes aux droits des femmes et des filles, aux minorités, ainsi qu’aux valeurs véhiculées par les démocraties libérales comme l’indépendance de la justice ou des médias.

Contrairement à une lecture simpliste d’un retrait américain du multilatéralisme, les États-Unis adoptent une approche profondément transactionnelle et prédatrice du système international. Ils demeurent fortement investis dans les organisations multilatérales dès lors qu’elles servent leurs intérêts économiques, industriels ou technologiques – notamment à l’Union internationale des télécommunications, à l’Agence internationale de l’énergie atomique, à l’Organisation de l’aviation civile internationale, à l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ou à l’Organisation internationale du travail. À l’inverse, ils se désengagent des organisations internationales jugées contraires à leurs priorités, en témoigne leur retrait de 66 d’entre elles en janvier 2026, dont ONU Femmes, l’Organisation Mondiale de la Santé, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Fonds des Nations unies pour la population. Cette présence sélective vise à orienter les normes, les standards et les règles du jeu international au service d’une vision « *America First* », au détriment de l’universalité des droits humains.

Dans ce contexte, le besoin de leadership multilatéral fondé sur le droit international, les normes communes et l’universalité des droits n’a jamais été aussi pressant. Or, force est de constater que l’Union européenne peine encore à s’affirmer comme une véritable puissance normative et politique capable de contrebalancer ces offensives. Cette situation confère à la France une responsabilité particulière : celle de continuer à tenir la ligne, à fédérer des alliances transrégionales et à porter, avec constance et crédibilité, une vision humaniste,

universaliste et exigeante de l'ordre international – en particulier sur les droits des femmes et des filles, qui constituent aujourd’hui l'un des principaux champs de bataille du multilatéralisme.

Comme l'ont souligné Mme Pereira, Mme Vermeylen, Mme Marquis-Samari et M. Quedet, ce contexte hostile aux droits des femmes impose à l'Union européenne de parler d'une voix unifiée, forte et cohérente¹.

Or, la tendance observée est plutôt à la baisse de nos ambitions en la matière alors que le retrait américain devrait amener l'Europe à s'engager davantage. Ainsi l'objectif du Plan d'action genre III visant à intégrer l'égalité de genre dans 85 % des actions extérieures financées par l'instrument financier *Global Europe* a depuis été supprimé. De même, l'initiative *Global Gateway* soulève des inquiétudes, son évolution vers une approche transactionnelle risquant de réduire l'attention portée aux droits des femmes.

Au plan communautaire, la stratégie européenne pour l'égalité de genre, qui assurera la mise en œuvre opérationnelle de la Feuille de route pour les droits des femmes, est attendue en mars 2026. C'est un test déterminant de la crédibilité européenne. Il est crucial de renforcer l'action dans les États où ces droits sont fragilisés tout en assurant une réponse coordonnée au niveau européen.

En matière de lutte contre le risque masculiniste, nous avons besoin d'une identification commune de la menace, et d'une mise en œuvre d'actions concertées reposant sur la coopération policière et la régulation de l'espace numérique.

b. Une action déterminante dans les grandes enceintes multilatérales

– Siège de l'ONU, New York : le cœur politique et opérationnel de la diplomatie féministe française

Comme l'a rappelé M. Jérôme Bonnafont, ambassadeur et Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations unies à New York lors de son audition, la mise en œuvre de la diplomatie féministe française revêt à New York une triple singularité². D'abord, l'ONU y incarne l'universalité des droits humains, avec la représentation des 193 États membres. C'est à ce titre que la France affirme, à New York, le caractère mondial de sa diplomatie féministe et sa capacité à agir avec des États de tous les groupes régionaux, en particulier au sein du réseau

¹ Auditions de Mme Emilie Marquis-Samari, conseillère « Travail, emploi, inclusion sociale, égalité femmes-hommes », M. Victor Queudet, conseiller « Conseiller RELEX – Questions horizontales (Global Gateway), COHOM, égalité femme-homme » à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, 16 janvier 2026. Audition de Mme Ana Carla Pereira, directrice « Égalité et non-discrimination », et Mme Greet Vermeylen, chargée de mission à la DG Justice and consumers de la Commission européenne, 30 janvier 2026.

² Audition de M. Jérôme Bonnafont, représentant permanent de la France auprès de l'ONU à New York, 20 octobre 2025.

des diplomatises féministes (FFP+), qu'elle contribue activement à structurer et élargir.

Le réseau FFP+ des diplomatises féministes

Depuis 2021, le réseau Feminist Foreign Policy plus (FFP+) rassemble les États engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une diplomatie féministe. Principale plateforme internationale pour l'intégration systématique de l'égalité de genre dans l'action extérieure, il renforce la coopération intergouvernementale, favorise l'échange de bonnes pratiques et assure la cohérence des positions au sein des enceintes multilatérales, en particulier à l'ONU. Il réunit 17 pays – parmi lesquels la Suède, le Canada, le Mexique et la France – et fonctionne comme un cadre volontaire, fondé sur des engagements communs en matière de droits des femmes, de prévention des violences fondées sur le genre et de participation pleine et entière des femmes aux processus de paix et de sécurité. Membre fondatrice du FFP+, la France contribue activement à son animation, à son élargissement et à la consolidation de positions communes dans les négociations multilatérales.

Ensuite, New York est le siège du Conseil de sécurité, où la France, membre permanent, porte une responsabilité particulière dans la mise en œuvre opérationnelle de l'agenda Femmes, paix et sécurité. À l'occasion du 25e anniversaire de la résolution 1325, la France continue de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit et l'intégration systématique du genre dans les mandats et opérations de paix.

Enfin, New York constitue le centre névralgique de la gouvernance onusienne de l'égalité de genre. La France y agit au sein de l'Assemblée générale, du Secrétariat général et de la Commission de la condition de la femme (CSW), tout en soutenant activement les agences clés telles qu'ONU Femmes et le FNUAP. Elle s'est illustrée par une participation particulièrement visible à la CSW69 en 2025, avec la plus importante délégation nationale, conduite au niveau ministériel. Elle a également co-porté, avec les Pays-Bas, une résolution majeure de l'Assemblée générale sur l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles dans l'environnement numérique.

La négociation de la déclaration politique de la Commission de la condition de la femme en 2025 – illustration de la montée des mouvements anti-droits

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions et une montée des discours anti-droits, l'adoption par consensus de la déclaration politique de la CSW constitue en soi un résultat positif. La rupture par les États-Unis de la procédure de silence a fait craindre jusqu'au dernier moment un appel au vote, qui aurait affaibli la portée du texte. Après un mois de négociations ligne à ligne, marquées par une opposition systématique au terme « genre » et à toute référence aux droits sexuels et reproductifs, l'adoption d'une déclaration substantielle et consensuelle a été qualifiée par les experts français comme une victoire symbolique face aux positions les plus conservatrices.

Malgré ce contexte, la déclaration comprend plusieurs avancées importantes : un ancrage renforcé dans le cadre des droits humains, des références aux violences sexuelles – y compris en temps de conflit – et à la lutte contre l'impunité, la prise en compte des violences facilitées par les technologies, ainsi que des mentions de la santé mentale, de la santé menstruelle, du rôle des femmes dans les processus de paix, de l'éducation, des stéréotypes de genre, de la société civile et de la promotion de candidatures féminines au sein du système onusien.

En revanche, sous la pression de certains États, ne figurent pas de références aux droits sexuels et reproductifs, à la violence conjugale, à l'éducation complète à la sexualité, à la protection des défenseurs des droits humains, à l'égalité de représentation des femmes dans la prise de décision (RG40 du Comité CEDAW), ni aux droits des personnes LGBTQIA+, illustrant les lignes de fracture persistantes au sein des négociations multilatérales.

Source : Porter le combat pour les droits des femmes à l'international, Rapport d'information n° 706 (2024-2025), déposé le 5 juin 2025.

– Genève : défendre les normes internationales face aux offensives réactionnaires

À Genève, la France agit avec détermination pour protéger et renforcer les normes internationales relatives aux droits des femmes et des filles. Elle défend la prise en compte du genre au Conseil des droits de l'Homme et soutient activement les titulaires de mandats onusiens, notamment la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée des violences sexuelles en temps de conflit.

La France a fait adopter des résolutions structurantes, notamment sur l'enquête relative aux violences faites aux femmes en Afghanistan et sur l'abolition de la peine de mort, y compris dans des contextes où elle touche spécifiquement les femmes et les filles. Elle a également soutenu la recommandation générale n° 40 du Comité CEDAW sur la représentation égale des femmes et fait élire Nicole Ameline au Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme, renforçant ainsi l'influence française dans l'élaboration des standards internationaux.

Dans un contexte de pressions accrues de coalitions anti-droits, la France plaide pour une approche universaliste, fondée sur des alliances larges, notamment avec les pays d'Amérique latine, d'Afrique du Sud et au sein de l'Union européenne, qui parle d'une seule voix sur ces sujets.

– Bruxelles : l'enjeu d'une voix européenne unifiée et ambitieuse

À Bruxelles, une riposte conservatrice remet en cause les acquis et entrave les avancées concernant les droits des femmes, comme le souligne Mme Koch-de-Bolley¹. En effet, certains États membres bloquent les initiatives progressistes, à l'instar de l'opposition de la Hongrie et la Bulgarie à toute référence à l'égalité de genre. De manière plus globale, Mme Camara a rappelé lors de son audition la forte présence de députés d'extrême droite au Parlement européen favorisant des polémiques incessantes et des initiatives radicales à l'encontre des droits des personnes transgenres et homosexuelles².

En outre, la Représentation permanente de la France à Bruxelles a identifié plusieurs signaux préoccupants sur la scène internationale. Elle mentionne notamment la formation de coalitions - incluant les États-Unis, la Russie ou la Biélorussie - qui entravent certaines positions de l'Union lorsqu'elle s'exprime d'une seule voix dans des instances multilatérales.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de diplomatie féministe (2025-2030), la France s'engage à maintenir un haut niveau d'ambition sur l'égalité de genre au sein de l'UE, à intégrer ces priorités dans tous les groupes de travail du Conseil, à soutenir la Commission dans la mise en œuvre et le renouvellement de la stratégie européenne, et à promouvoir les droits et la santé sexuels et reproductifs.

Pour intensifier ses efforts, la France doit mobiliser le plus grand nombre d'États membres afin de garantir une voix européenne unifiée et affirmée, malgré ses tensions internes. De même, il est indispensable qu'elle soutienne la société civile européenne, notamment à travers des financements pérennes et la création d'un fonds de soutien aux organisations féministes. Comme l'a souligné Mme Coffin, de plus en plus d'associations de pays tiers, y compris américaines, sollicitent désormais des fonds européens³. Il apparaît ainsi pertinent de créer un FSOF européen, inspiré du modèle français.

c. En bilatéral : articuler cohérence, exemplarité et alliances

La diplomatie bilatérale française intègre désormais explicitement l'égalité de genre dans les dialogues politiques, y compris stratégiques, qu'il s'agisse de

¹ Audition de Mme Julia Koch-de-Bolley, cheffe de la task force Egalité du Service européen pour l'action extérieure, 3 février 2026.

² Audition de Mme Mélissa Camara, députée européenne et membre de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, 3 février 2026.

³ Audition de Mme Alice Coffin, coordinatrice du mouvement « Ma voix, mon choix », 3 février 2026.

développement, de sécurité, de culture ou d'échanges économiques. La formalisation de cette inscription se traduit par l'obligation pour les plans d'action des ambassades de comporter systématiquement les actions menées en interne en faveur de l'égalité de genre. De même, tous les postes et services centraux sont tenus de nommer un référent Égalité, qui cumule ce poste avec sa fonction – souvent conseiller aux affaires sociales –, afin d'assurer la cohérence et la continuité de la politique d'égalité au sein des structures diplomatiques.

Des dialogues structurés ont été engagés avec des partenaires clés en Amérique latine (Chili, Colombie, Mexique), mais aussi en Asie et en Afrique (Corée du Sud, Tanzanie), illustrant une approche exigeante, constructive et universelle. Cette approche contribue d'ailleurs à refonder et renforcer les alliances Nord-Sud.

Lors de son audition par la mission, **Mme Marie Fontanel, ambassadrice de France aux Philippines et en Micronésie**, a souligné la **diversité et la richesse des actions conduites au niveau bilatéral** en matière d'égalité¹. Dans sa tribune « Politique étrangère féministe : intensifier notre action collective »², elle réaffirme la nécessité de renforcer les partenariats internationaux et d'articuler les initiatives bilatérales et multilatérales pour maximiser l'impact des mesures de défense de l'égalité des genres. Ces principes se traduisent concrètement au sein de son ambassade, comme en témoigne la **montée en puissance d'événements publics et de projets dédiés à l'égalité, financés par l'Ambassade**. Qu'il s'agisse de programmes de coopération, d'initiatives culturelles ou de débats d'idées, ces actions illustrent une approche globale, visible et structurante de l'action française. C'est notamment le cas du Festival du film français aux Philippines, dont la 28^e édition a mis les femmes et leurs récits au premier plan, à travers des films explorant des thématiques telles que l'égalité, l'indépendance et la représentation.

3. Une transformation interne en construction mais réelle

a. Ancrage et appropriation progressent en interne

L'acculturation à la diplomatie féministe connaît des progrès au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. En l'espace de quelques années, cette approche est passée du statut de concept politique à celui de grille d'analyse opérationnelle, progressivement intégrée dans les pratiques diplomatiques. La professionnalisation des réseaux est manifeste : renforcement des formations, désignation de référentes et référents genre, intégration systématique des enjeux d'égalité dans les fiches-pays, fléchage de crédits dédiés et diffusion de circulaires visant à garantir la prise en compte transversale du genre dans l'action extérieure. Il convient toutefois de noter la suppression du poste

¹ Audition de Mme Marie Fontanel, ambassadrice de France aux Philippines, 28 octobre 2025.

² Fontanel, M. (2025, 22 octobre). *Feminist foreign policy : Stepping up our collective action*. Philstar.com. <https://www.philstar.com/opinion/2025/10/23/2481855/feminist-foreign-policy-stepping-our-collective-action>

d’ambassadrice de la diplomatie féministe, qui constitue un recul regrettable, susceptible de freiner l’impulsion politique et la visibilité de cette approche.

Cette dynamique s’accompagne d’une transformation culturelle plus profonde. Les ambassades communiquent désormais plus régulièrement sur leurs initiatives en matière de diplomatie féministe, qu’il s’agisse d’événements politiques, de démarches diplomatiques ou d’actions de visibilité culturelle. Les autorités du ministère se sont approprié le concept et en assurent le portage politique. La prise en compte des droits des femmes et des filles est de plus en plus systématique dans l’analyse des crises et des enjeux internationaux, y compris dans les éléments de langage préparés pour les échanges bilatéraux au plus haut niveau.

En revanche, cette acculturation demeure inégale au-delà du ministère de l’Europe et des affaires étrangères. L’appropriation de la diplomatie féministe par les autres ministères reste variable, souvent dépendante de l’impulsion politique ou administrative locale, dans un contexte institutionnel fortement hiérarchisé. Par ailleurs, la politique étrangère, et a fortiori la diplomatie féministe, reste largement méconnue du grand public, ce qui limite son appropriation collective et sa lisibilité démocratique.

Celle-ci est cependant progressivement mobilisée par le ministère de l’Intérieur, notamment via le réseau des polices sensibles au genre – qui intègrent systématiquement les enjeux d’égalité et de protection des droits des femmes dans leurs interventions – et les services de sécurité à l’international. Levier encore peu exploité, ce dispositif suscite un intérêt croissant de la part des États partenaires pour des coopérations bilatérales concrètes. Un renforcement de sa mobilisation, notamment dans la lutte contre la menace masculiniste, permettrait de traduire sur le terrain les engagements de la diplomatie féministe en structurant la collaboration policière internationale.

La consolidation de la diplomatie féministe appelle une mobilisation renforcée de l’ensemble de l’appareil de l’État. **L’impulsion doit clairement venir du sommet de la hiérarchie politique et administrative afin de garantir une appropriation transversale**, cohérente et durable, à la hauteur des ambitions affichées par la France sur la scène internationale.

b. Une politique de ressources humaines plus structurante

Les auditions de M. Étienne de Gonneville, directeur des ressources humaines du ministère de l’Europe et des affaires étrangères et de Mme Nathalie Broadhurst, présidente de l’association Femmes et diplomatie, ont montré que l’égalité de genre a véritablement progressé en interne, même s’il reste des marges de progression¹. La politique de ressources humaines du ministère de l’Europe et

¹ Auditions de M. Étienne de Gonneville, directeur des ressources humaines au MEAE ; Mme Nathalie Estival-Broadhurst, directrice au MEAE, présidente de l’association Femmes et diplomatie, 20 octobre 2025.

des affaires étrangères s'inscrit désormais dans une approche d'égalité, conçue comme un levier à la fois d'exemplarité interne et de crédibilité externe de la diplomatie féministe française. Cette ambition se traduit par un plan triennal pour l'égalité professionnelle, signé en septembre 2024, qui décline des objectifs clairs, mesurables et suivis, couvrant l'ensemble du parcours professionnel des agentes et agents.

– Recrutement, carrières et accès aux responsabilités

Le ministère a engagé des actions volontaristes pour favoriser l'accès des femmes aux carrières diplomatiques et aux postes à responsabilité. Les résultats observés à l'issue du dernier mouvement sont encourageants : 40 % des chefs de poste nommés sont des femmes, une proportion équivalente pour les primo-nominations, et une progression continue depuis une décennie. Pour la troisième fois consécutive, les objectifs de nominations équilibrées fixés par la loi Sauvadet ont été atteints. Le programme « Tremplin », salué pour son caractère innovant, constitue à cet égard un outil central pour lever les freins à l'ascension professionnelle des agentes, en combinant mentorat, coaching et accompagnement individualisé. Parallèlement, le réseau Femmes et Diplomatie permet aux diplomates de partager expériences, bonnes pratiques et ressources, renforçant le soutien institutionnel et le suivi des trajectoires professionnelles des femmes au sein du ministère.

– Égalité salariale, qualité de vie au travail et santé des femmes

La stratégie RH intègre également une approche globale des conditions de travail, considérées comme déterminantes pour retenir et promouvoir les talents féminins. Elle prévoit des mesures concrètes en faveur de l'égalité salariale, notamment par l'analyse fine des écarts de primes et d'indemnités. L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle fait l'objet d'efforts récents : développement de l'offre de garde d'enfants, accompagnement des mobilités à l'étranger pour les conjointes et conjoints, prise en compte des situations de parentalité isolée, et mise en place d'un baromètre annuel de qualité de vie au travail.

– Formation, prévention et environnement de travail sûr

La formation constitue un pilier essentiel de cette politique. Des modules obligatoires sur les violences sexuelles et sexistes, la diversité et la lutte contre les discriminations sont intégrés aux parcours des agents, conditionnant notamment l'accès à la transparence des affectations. Des formations spécifiques sont proposées aux cadres, aux référents égalité et aux services RH, afin de diffuser une culture commune de l'égalité et de la prévention.

En parallèle, le ministère a renforcé ses dispositifs de prévention et de traitement des violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales. La cellule « tolérance zéro », les campagnes d'information, la mobilisation d'un réseau dense de référents

égalité et la clarification des procédures disciplinaires contribuent à créer un environnement de travail plus sûr, en France comme à l'étranger.

c. La lutte contre les violences intrafamiliales à l'étranger : un engagement croissant des services consulaires

La mobilisation du réseau consulaire dans la lutte contre les violences faites aux femmes françaises à l'étranger constitue aujourd'hui un pilier pleinement assumé de la diplomatie féministe française¹. Cette action repose sur un principe clair réaffirmé au plus haut niveau de l'État : où qu'elles se trouvent dans le monde, les Françaises victimes de violences doivent pouvoir bénéficier d'une protection immédiate, effective et homogène. Cette politique traduit une évolution majeure de la fonction consulaire : au-delà de l'assistance administrative, elle affirme un rôle de protection des droits fondamentaux.

Il s'agit de répondre aux difficultés propres aux victimes de violences à l'étranger, souvent confrontées à l'isolement, à la méconnaissance de leurs droits et à des obstacles juridiques, linguistiques ou culturels. L'action publique doit leur garantir une protection immédiate, un accompagnement adapté et un accès effectif aux dispositifs de soutien, quel que soit leur pays de résidence.

¹ Audition de Mme Alexandra Bellayer-Roille, cheffe du Service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire au MEAE, 3 octobre 2025.

Projet Save You

SAVE YOU est une initiative de THE SORORITY FOUNDATION, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre¹. Disponible partout dans le monde, cette plateforme s'adresse aux femmes françaises établies hors de France et à leurs enfants, victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Elle propose écoute, soutien et redirection vers des professionnels de santé (psychologique, psychiatres) et juridiques (avocats, juristes), ainsi que des relais vers des associations locales.

Coordonnée par 20 écoutantes francophones bénévoles formées à l'écoute active, la plateforme s'appuie également sur un réseau international en expansion composé de plus de 800 associations, et de la communauté d'entraide THE SORORITY, forte de plus de 250 000 membres.

En cas de situation urgente ou de demande de rapatriement, SAVE YOU mobilise à la fois ce réseau de professionnels et d'associations, et les services d'aide aux victimes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette coordination permet de mettre en œuvre rapidement des solutions de mise à l'abri et d'accompagnement vers la réinsertion dans la vie quotidienne, en assurant un suivi sécurisé et adapté à chaque situation.

Depuis sa création en octobre 2022, SAVE YOU a accompagné plus de 600 familles à travers le monde. Bien que celles-ci attestent de l'importance vitale de ce service en l'absence de dispositifs équivalents, SAVE YOU ne bénéficie à ce jour d'aucune subvention publique.

La feuille de route adoptée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères privilégie une approche pragmatique, centrée sur les besoins concrets des victimes : sécurisation en urgence, orientation vers les dispositifs adaptés, accompagnement dans la durée. Cette logique a conduit à une harmonisation sans précédent des outils d'information et des pratiques sur l'ensemble du réseau diplomatique et consulaire, afin de garantir une réponse lisible, accessible et cohérente, quel que soit le pays de résidence.

L'amélioration de l'accès à l'information constitue un axe structurant de cette stratégie. La création de pages dédiées sur les sites consulaires, accessibles en quelques clics, la mise à jour de l'annuaire international des structures d'accueil, ainsi que l'ouverture sans condition du tchat de la plateforme nationale aux Françaises résidant à l'étranger traduisent une volonté forte de lever les obstacles géographiques, administratifs ou symboliques à la demande d'aide. Ces dispositifs permettent d'entrer en contact, à toute heure, avec des forces de sécurité formées, indépendamment du lieu de résidence.

Parallèlement, le ministère a engagé une professionnalisation approfondie de l'accueil et de l'accompagnement des victimes au sein du réseau. L'uniformisation des protocoles, la désignation de référents formés dans

¹ Auditions de Mme Priscilla Routier Trillard, fondatrice de The Sorority ; Mme Sandrine Calhoun, juriste à The Sorority, 3 octobre 2025.

plus d'une centaine de pays et la diffusion de guides pratiques à destination des agents consulaires comme des élus des Français de l'étranger contribuent à renforcer la qualité, la fiabilité et l'humanité de la prise en charge. Cette montée en compétence s'inscrit dans une logique de continuum, prolongée par le développement de partenariats structurants avec les associations spécialisées et par une réflexion interministérielle visant à sécuriser le retour et l'accompagnement des victimes en France.

B. UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE AUX OBJECTIFS AMBITIEUX ET AUX RÉSULTATS TANGIBLES, BIEN QU'ELLE COMPORTE ENCORE DES FRAGILITÉS

1. Le lancement de la stratégie internationale égalité de genre réaffirme notre engagement et adresse au monde un message politique qui nous engage

a. La nouvelle stratégie internationale en matière d'égalité : une ambition renouvelée

La nouvelle stratégie internationale pour une diplomatie féministe (2025-2030) donne un cadre d'action clair au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en associant les autres ministères compétents, pour en assurer le déploiement. Son élaboration s'est construite sur le socle du Forum Génération Égalité, piloté par Delphine O, ancienne ambassadrice de la diplomatie féministe, dont la fonction constitue un poste clé à pérenniser pour assurer la continuité et l'impact de cette politique.

Cette stratégie, aboutie et ambitieuse, cherche à transformer les politiques publiques et à inscrire l'égalité de genre dans l'agenda international. Selon les ONG auditionnées par vos rapporteurs, elle marque un retour bienvenu du politique.

Celles-ci ont par ailleurs participé à la co-construction de la stratégie, au même titre qu'une dizaine de ministères, principalement au niveau des directions internationales et européennes – bien qu'il n'existe pas de mandat pour contraindre tous les ministères à agir en faveur de la diplomatie féministe.

La diplomatie féministe de la France est définie par cinq piliers : (i) défense des droits des femmes et des filles ; (ii) participation et représentation des femmes dans les processus de décision ; (iii) lutte contre les inégalités fondées sur le genre ; (iv) lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ; et (v) financement de l'égalité de genre.

Ce document stratégique fixe les priorités guidant l'action de la France aux niveaux bilatéral, multilatéral et, de façon inédite, consulaire :

- la réaffirmation des priorités sectorielles historiques promues par la France, telles que les droits et santé sexuels et reproductifs,
- la défense de positions fermes dans les enceintes multilatérales pour lutter contre toute forme de régression,
- un soutien politique et financier à l'égalité de genre et aux organisations féministes,
- la prise en compte du genre dans l'ensemble des enjeux globaux,
- la diplomatie féministe comme condition à la paix et à la sécurité.

Les priorités définies par la stratégie pour une diplomatie féministe reflètent la multiplicité des enjeux d'égalité selon les contextes : l'éducation des filles et de l'éducation à l'égalité pour toutes et tous, la lutte contre toutes les formes de violences fondées sur le genre, la participation citoyenne et politique des femmes et l'autonomisation économique des femmes. La France est particulièrement active dans la défense des droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), portée comme la pierre angulaire de sa diplomatie féministe, et consacrée dans une stratégie internationale dédiée (2023-2027).

Enfin, le soutien aux organisations féministes de la société civile reste au cœur des priorités de la France pour assoir une diplomatie féministe de terrain et ciblée sur les besoins directs des populations. Celle-ci s'effectue notamment à travers le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), dont la pérennisation reste toutefois à consolider.

b. Des opérateurs mobilisés

Depuis 2013, l'Agence Française de Développement (AFD) a progressivement renforcé son engagement en faveur de l'égalité de genre, développant expertise, portefeuille de projets significatif et positionnement de bailleur de référence dans l'écosystème international¹. La nouvelle stratégie du groupe pour 2025-2030 permet de réaffirmer cet engagement stratégique et de le mettre en cohérence avec la diplomatie féministe de la France.

L'AFD adopte une approche combinant deux volets complémentaires :

- **Intégration transversale du genre (projets CAD1)** : le genre est pris en compte dans tous les secteurs d'intervention, poursuivant les efforts engagés depuis une dizaine d'années et mesurés via le marqueur genre de l'OCDE.

¹ Auditions de M. Laurent Biddiscombe, directeur exécutif Solutions pour le développement durable à l'AFD ; Mme Julie Gonnet, responsable adjointe de la division lien social et en charge du genre à l'AFD ; M. Hugo Outin, chargé des relations avec le Parlement à l'AFD, 7 octobre 2025.

– **Projets spécifiquement orientés sur l'égalité de genre (projets CAD2)** : accompagnement de projets dont l'objectif principal est la réduction des inégalités de genre.

Le groupe AFD adopte une « **approche féministe transformatrice** », visant des transformations profondes et pérennes en interrogeant les rapports de pouvoir, les normes sociales et les jeux d'acteurs qui perpétuent les inégalités de genre. Cette approche s'articule autour de trois types d'autonomie, promues de manière combinée : **autonomie physique** : le pouvoir de décider de son corps, de sa sexualité et de sa reproduction, et de vivre une vie exempte de violences ; **autonomie économique** : la capacité à accéder à ou générer des revenus propres et à en décider librement l'usage ; **autonomie politique** : la possibilité de participer librement et effectivement aux décisions qui affectent sa vie et sa communauté.

Enfin, l'AFD et ses partenaires disposent de cibles chiffrées pour suivre et mesurer leurs actions. Pour **l'AFD** : **indicateur de pilotage** : pourcentage en volume d'engagements marqués CAD1 et CAD2 en prêts et subventions, avec un objectif de 55 % en moyenne sur 2025-2027 ; **indicateur de suivi interne** : part des autorisations d'engagements en subventions pour des projets CAD2, avec un objectif de 10 %.

L'AFD mobilise différents types d'outils financiers transformationnels au service de l'égalité de genre : des prêts de politiques publiques (notamment sur la budgétisation sensible au genre) et des lignes de crédit aux banques en particulier sur les sujets d'autonomisation économique des femmes. Par ailleurs, l'AFD co-pilote aux côtés du MEAE le Fonds de Soutien aux Organisations féministes et met en œuvre 2 des 3 canaux de financements existants à destination du financement des organisations et mouvements féministes locaux traditionnellement exclus des circuits de financements traditionnels.

Pour **Proparco** : engagement à contribuer à la réduction des inégalités de genre avec un objectif de 1,9 milliard d'euros pour des projets qualifiés 2X sur la période 2023-2025.

Pour **Expertise France** : ambition progressive dans le cadre du COM 2024-2026, avec des objectifs de projets CAD1 et CAD2 passant de 50 % en 2023 à 75 % en 2025-2026.

En tant qu'opérateur de l'État pour l'action culturelle extérieure, l'Institut français (IF) joue également un rôle central dans la mise en œuvre de la diplomatie féministe française¹. Conformément à la Stratégie internationale pour une diplomatie féministe, il mobilise la culture, la langue et le débat d'idées comme leviers de promotion de l'égalité de genre auprès des sociétés civiles. Cette

¹ Audition de M. Hugues Ghenassia-de-Ferran, directeur général délégué de l'Institut français, 14 novembre 2025.

orientation se traduit par une approche transversale, intégrée à l'ensemble de ses dispositifs, fondée sur des clauses systématiques d'égalité, tant en interne – à travers la formation des équipes et la promotion de la parité – qu'en externe – notamment dans les appels à projets, les partenariats ou les programmations.

Pour ce faire, le soutien à la création artistique et aux industries culturelles et créatives favorise une représentation plus équilibrée des femmes dans les espaces de création, de diffusion et de reconnaissance culturelle à l'international. Cette orientation se traduit par l'intégration de critères de parité dans les dispositifs de soutien à la création, notamment les résidences d'artistes, ainsi que par des actions ciblées réduisant les inégalités d'accès au financement, à la diffusion et à la visibilité professionnelle des femmes artistes.

De même, l'intégration de thématiques féministes aux actions organisées par l'IF favorise la circulation des idées, la visibilité des expertes et la diffusion des priorités françaises en matière d'égalité. Des dispositifs – tels que le festival *La Nuit des Idées*, le cycle de débats *Les Dialogues européens* ou le programme de coopération culturelle *Les Saisons croisées* – contribuent à inscrire l'égalité de genre au cœur des échanges avec les sociétés civiles.

Enfin, l'usage de la langue française et l'engagement pour la Francophonie permettent de promouvoir les valeurs françaises telles que l'égalité de genre auprès des pays partageant cette langue. Ainsi, l'initiative du Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes, créée par la France et le Québec à l'occasion du 19^e Sommet de la Francophonie en 2024, offre un espace de concertation et de partage de pratiques entre États et organisations francophones engagés pour l'égalité de genre.

Ces engagements revêtent une importance particulière dans les contextes de conflit, de crise politique ou de restriction des libertés, où l'IF joue un rôle majeur de promotion de l'égalité de genre. À travers ses partenariats institutionnels et financiers – au sein du réseau *European Union National Institutes of Culture* (EUNIC), avec la Commission européenne ou via des financements multilatéraux – l'IF veille à soutenir des initiatives culturelles conjointes intégrant l'égalité de genre même en situation de crise ou de guerre. Il adapte également ses modalités d'intervention aux environnements sensibles : coordination avec les postes diplomatiques, mobilité et accueil d'artistes en exil, résidences d'urgence, et organisation d'événements sécurisés permettant de maintenir le lien avec les sociétés civiles. Ces dispositifs se concrétisent, par exemple, par l'appui à l'Institut ukrainien, l'accueil d'artistes palestiniens et libanais, ou le soutien à la scène artistique indépendante russe.

c. Peu à peu l'architecture globale gagne en cohérence

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, adoptée définitivement le 20 juillet 2021,

a consacré l'égalité de genre comme pilier structurant de l'action extérieure de la France, en remplacement de la loi du 7 juillet 2014. Le rapport annexé (*Cadre de partenariat global*) fixe une trajectoire ambitieuse et conforme aux recommandations européennes : à l'horizon 2025, 75 % de l'aide publique au développement bilatérale programmable devront intégrer l'égalité de genre comme objectif principal ou significatif, dont 20 % comme objectif principal, selon les marqueurs du CAD de l'OCDE.

Ce cadre législatif s'appuie sur un ensemble de stratégies sectorielles désormais renouvelées ou en cours de renouvellement. Une nouvelle stratégie internationale pour l'égalité de genre a été rendue publique à l'occasion de la 4^e Conférence ministérielle sur la diplomatie féministe, marquant une étape politique forte. Le 3^e Plan National d'Action visant à mettre en œuvre l'agenda « Femmes, paix et sécurité », actuellement en cours de renouvellement, s'inscrit dans cette même dynamique, tout comme la stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs (2023-2027) et la stratégie humanitaire française (2023-2027), qui reconnaît explicitement le rôle central des organisations féministes locales dans les contextes de crises et de conflits.

La stratégie de la France en matière de DSSR

La France place les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) au cœur de sa diplomatie féministe, à la croisée du développement durable, de la santé publique et des droits humains. Depuis 2018, elle s'appuie sur la définition de la Commission Guttmacher Lancet, qui élargit la notion de DSSR au bien-être physique, affectif, mental et social, et non seulement à l'absence de maladie ou de dysfonctionnement. Cette approche affirme le droit de chaque personne à disposer librement de son corps et à accéder à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, incluant l'accès à la contraception, à l'avortement sécurisé et à l'éducation complète à la sexualité.

L'engagement français s'inscrit dans le cadre de sa Stratégie internationale DSSR 2023 2027, déclinée autour de six thématiques : garantir l'accès aux services et produits de santé sexuelle et reproductive de qualité, soutenir l'accompagnement au changement social et comportemental notamment via l'éducation complète à la sexualité et la transformation des masculinités, faciliter l'accès à l'avortement sécurisé, lutter contre les violences sexuelles et les pratiques néfastes, promouvoir l'égalité et l'accès aux droits pour les personnes LGBTQIA+, et intégrer les DSSR dans les situations d'urgence.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la France mobilise des modalités d'action diversifiées et complémentaires : le financement ciblé de programmes internationaux et locaux via l'aide bilatérale, européenne et multilatérale ; un plaidoyer diplomatique ambitieux dans les enceintes internationales afin de promouvoir un langage normatif exigeant et de susciter des changements législatifs et réglementaires ; et le renforcement des partenariats avec la société civile, les mouvements féministes et les acteurs locaux et internationaux, assurant ainsi la co construction et l'appropriation durable des initiatives. Parmi ses instruments phares figurent le Supplies Partnership du FNUAP, le programme Shaping Equitable Market Access for Reproductive Health (SEMA), l'Organisation pour le dialogue en faveur de l'avortement sécurisé (ODAS) et le Fonds Muskoka. Entre 2021 et 2025, la France s'est ainsi engagée à hauteur de 400 millions d'euros pour soutenir ces initiatives. Par ailleurs, elle veille à l'intégration des DSSR dans l'ensemble de ses autres stratégies internationales, notamment la santé mondiale, les droits humains et le développement, l'éducation et l'insertion professionnelle, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la stratégie humanitaire.

Si ce cadre stratégique est désormais plus solide et cohérent, l'enjeu est clair : passer de la stratégie à la mise en œuvre pérenne, c'est-à-dire une politique inscrite dans le temps long au-delà des différentes échéances électorales nationales. La crédibilité de la diplomatie féministe repose désormais sur la capacité à rendre ces orientations pleinement opérationnelles, à garantir leur déclinaison effective sur le terrain et à assurer un travail de coordination renforcé entre ministères, opérateurs, réseau diplomatique et partenaires. C'est à cette condition que l'ambition politique pourra se traduire en résultats durables et mesurables.

2. Les résultats sont tangibles en France, en Europe et dans le monde : sur le terrain, la politique étrangère féministe fait la différence

a. La diplomatie féministe est capable de fédérer et d'entraîner la communauté internationale : le succès de la Conférence ministérielle d'octobre 2025

Le **Forum Génération Égalité** de 2021 a constitué un tournant international, plaçant la France au cœur des coalitions féministes globales et démontrant sa capacité unique à mobiliser États, ministères et acteurs philanthropiques. La **pérennisation des engagements financiers et politiques** traduit une dynamique durable et crédible, qui transforme les paroles en actions concrètes et renforce l'influence de la France sur l'agenda mondial de l'égalité.

La **Conférence ministérielle de 2025** a, quant à elle, consolidé la diplomatie féministe comme une priorité gouvernementale, avec une feuille de route claire et des engagements convergents. La participation record, avec près de 500 participants dont trois ministres africains et 12 vice-ministres, ainsi que la présence de représentants de 60 États, illustre la force de traction unique de la France sur ce sujet.

Sur le fond, les objectifs fixés ont été atteints : prévenir tout retour en arrière et promouvoir un dialogue structuré entre Sud et Nord. La première **déclaration conjointe** endossée par 31 pays du Nord et du Sud constitue une avancée diplomatique majeure [voir annexe 2]. Les *side events* ont permis de mettre en lumière des enjeux peu explorés et de montrer la puissance des réseaux anti-droits ainsi que l'importance de maintenir une cohérence entre notre agenda international et national, qu'il s'agisse de la **constitutionnalisation de l'IVG** ou de la lutte contre les **cyberviolences**.

Ces succès traduisent une capacité unique à mobiliser un capital diplomatique et politique sur le long terme. Le gouvernement espagnol a immédiatement annoncé sa volonté d'organiser la cinquième édition de cette Conférence ministérielle internationale en 2026.

b. Des outils financiers qui font la différence : l'importance déterminante du Fonds de soutien aux organisations féministes

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire prévoyait qu'à l'horizon 2025, 75 % de l'APD bilatérale programmable intègre l'égalité de genre comme objectif principal ou significatif, dont 20 % comme objectif principal. L'objectif est ambitieux : il n'a pas été atteint, même si des progrès ont été faits sur lesquels le rapport reviendra.

Il faut toutefois souligner les réussites. Outil emblématique de cette diplomatie féministe, le **Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)**,

annoncé par le Président de la République le **8 mars 2019** et lancé le **15 juillet 2020**, incarne la traduction concrète de ces engagements. Co-piloté par le **MEAE** et **l'AFD**, le Fonds a dépassé son engagement initial de **120 millions d'euros sur la période 2020-2022**, pour atteindre **134 millions d'euros effectivement alloués**, permettant de soutenir près de **1 400 organisations féministes dans 73 pays**, faisant de la France le **premier pays financeur des organisations féministes dans les pays du Sud en 2021**.

L'évaluation externe à mi-parcours réalisée en **2022** a confirmé la **pertinence, la rapidité de déploiement et la qualité de la gouvernance** du FSOF, ainsi que sa capacité à atteindre des organisations féministes locales souvent éloignées des financements traditionnels, grâce à la complémentarité de ses trois canaux de financement. Fort de ce succès, le Fonds a été **renouvelé le 18 septembre 2023** pour une seconde phase ambitieuse : entre **2023 et 2027**, le FSOF vise désormais à allouer **250 millions d'euros** aux organisations féministes de la société civile. Il convient néanmoins de rappeler l'absence de perspectives au-delà de 2027, ainsi que les baisses des financements qui résulteront inévitablement des coupes budgétaires prévues dans le Projet de Loi de Finances pour 2026.

Projets financés par le Fonds de soutien aux organisations féministes

Femmes dignité et travail

Débuté en 2019, ce projet a été renouvelé pour une troisième phase grâce à un co-financement de l'AFD (1 M€) et de la Fondation Chanel (1,40 M€). Mis en œuvre par Care France, il vise à améliorer les conditions de travail des travailleuses domestiques en Colombie, au Brésil, en Équateur, au Mexique et au Honduras. En effet, les travailleuses domestiques non déclarées n'ont aucune protection sociale et légale. De plus, on estime que huit travailleuses sur dix sont victimes de violence sur leur lieu de travail en Amérique latine. Pour répondre à ces enjeux, Care France mise sur plusieurs leviers : une meilleure connaissance de leurs droits pour renforcer le pouvoir de négociation des travailleuses ; la professionnalisation de leur activité et son exercice collectif, plus protecteur, au sein d'entreprises sociales ; l'évolution des représentations autour du travail domestique pour lui donner de la valeur ; contribuer aux politiques publiques nationales et régionales pour la transcription dans le droit national des différents pays des dispositions des conventions 189 et 190 de l'OIT.

Violences basées sur le genre et justice

Ce projet de 4 ans, financé à hauteur de 7 840 millions d'euros par l'AFD via le FSOF depuis 2024, cherche à réduire les violences basées sur le genre et les inégalités structurelles en Afrique (Guinée, Kenya, Tanzanie) et en Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil). Il vise à soutenir plus de 100 OSC féministes en renforçant leurs capacités techniques et financières dans la prévention des violences et la prise en charge juridique et judiciaire des victimes, tout en favorisant le plaidoyer et le partage de bonnes pratiques entre mouvements féministes.

IGNITE : Filles et société civile inspirées pour une éducation inclusive et transformatrice

Débuté en mai 2023, ce projet triannuel, financé à hauteur de 10 millions d'euros par l'AFD dans le cadre du FSOF, vise à favoriser l'éducation et l'autonomisation des filles et adolescentes marginalisées dans sept pays dont le Burkina Faso, le Nigéria et le Liban. En renforçant les capacités organisationnelles et de plaidoyer d'OSC féministes locales, ce projet porté par un consortium d'OSC dont le lead est assuré par l'*International Rescue Committee*, il entend déconstruire les normes sociales liées au genre et améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les filles les plus vulnérables, y compris celles en zone de conflit.

Ce renouvellement marque un changement d'échelle. L'ouverture de la **labelisation FSOF aux projets du Centre de crise et de soutien (CDCS)** inscrit pleinement le Fonds dans la **stratégie humanitaire française 2023-2027**, en reconnaissant le rôle central des **organisations féministes locales comme actrices de paix, de stabilisation et de résilience** dans les contextes de crises et de conflits. L'inscription dans le temps long du FSOF et de son fonctionnement basé sur des appels à projets, sont des enjeux majeurs de la pérennisation concrète de notre diplomatie féministe.

c. Une influence qui se traduit sur le terrain par des résultats tangibles : la diplomatie féministe sauve des vies et transforme le quotidien des femmes et des communautés

La diplomatie féministe n'est pas une abstraction : elle sauve des vies et transforme concrètement le quotidien de celles et ceux qui en bénéficient¹. À l'inverse, tout retrait de financement risque de provoquer la mort et la souffrance de milliers de personnes.

La diplomatie féministe française produit des effets concrets qui changent la vie des femmes et des communautés. La participation accrue des femmes dans les processus de paix illustre ce résultat tangible : le **programme mis en œuvre par Euromed Feminist Initiative** financé par l'AFD via le FSOF a renforcé 36 organisations dans le Moyen-Orient, touchant plus de **36 000 personnes**, dont près de 27 000 femmes, et favorisant la collaboration régionale entre OSC féministes².

¹ Auditions de Mme Perrine Bonvalet, responsable des partenariats Genre à l'AFD ; Mme Josiane Djikoloum Darwatoye, présidente de Salama Peace Initiative ; Mme Leila El Ali, directrice exécutive de Najde ; Mme Boriana Jönsson, directrice exécutive d'Euromed Feminist Initiative ; Mme Angéline Kaigama, présidente de Women Act for Living Together ; Mme Amal Khreishe, directrice exécutive de Palestinian Working Women Society for Development ; Mme Élise Pierrette Memong Meno épouse Mpoung, présidente de l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes ; Mme Kiswendsida Marie-Madeleine Pouya Zongo, chargée de programme chez Diakonia ; Mme Irad Esther Renouel Gbazale, présidente de Femmes en action, 29 octobre 2025.

² Audition de Mme Boriana Jönsson, directrice exécutive d'Euromed Feminist Initiative, 29 octobre 2025.

Projet de renforcement de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » avec Euromed Feminist Initiative au Moyen-Orient

Ce programme régional a démarré en mars 2023 (et doit s'achever en mars 2026). Il a permis de soutenir 36 OSC locales travaillant à la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix, sécurité » dans les quatre pays d'intervention (Jordanie, Irak, Liban, Territoires Palestiniens). Ces appuis ont permis un renforcement des capacités internes des organisations (gestion, approches sensibles au genre dans les conflits) et leur visibilité externe, via des actions de plaidoyer notamment. Fin 2024, 36 110 personnes avaient été touchées par les initiatives menées par les OSC (dont 26 862 femmes). Des changements ont d'ailleurs été observés dans chacun des pays. Ainsi, le premier Forum régional « Advancing the Women, Peace and Security Agenda (WPSA) » organisé en mai 2025 à Amman a rassemblé plus de 70 participants. Il a constitué une étape clé dans la promotion de la collaboration régionale entre les OSC féministes et les femmes.

Projet « Facilité multi-pays Femmes, paix, sécurité »

Ce projet, financé par l'AFD et mis en œuvre par Expertise France dans le cadre du FSOF, apporte un appui technique aux gouvernements et un accompagnement pour les OSC pour le déploiement des Plans nationaux d'action Femmes, paix, sécurité en Haïti et en RDC. Il pourra ensuite être déployé dans d'autres géographies, telles que la Syrie.

De même, le projet **Women Lead in Emergencies**, porté par CARE France et contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité », accroît le leadership féminin dans la réponse aux crises chroniques et aux conflits armés, tout en intégrant la dimension climatique.

Women Lead in Emergencies (subvention 7 M€)

Porté par CARE France, a pour objectif général d'accroître la participation et le leadership des organisations, collectifs et réseaux de femmes (formels et informels) dans la conception et la mise en œuvre des réponses aux crises, y compris la prévention et la réponse aux conflits armés et l'adaptation au changement climatique dans quatre pays en situation de crise chronique (Bangladesh, Colombie, Éthiopie, Ukraine).

Les engagements français dans des initiatives internationales, comme **Muskoka** pour la santé des femmes et des enfants ou le **Fonds mondial pour les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits**, démontrent la portée vitale de notre action.

Le Fonds Français Muskoka

Créé à la suite du sommet du G8 de Muskoka en 2010, le Fonds Français Muskoka (FFM) est un instrument central de l'engagement de la France en faveur de la santé mondiale et de l'autonomisation des femmes. Il vise à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique de l'Ouest et Centrale, tout en promouvant la santé sexuelle et reproductive, la nutrition et le renforcement des systèmes de santé. Le FFM repose sur une coordination conjointe entre l'OMS, UNFPA, l'UNICEF et ONU Femmes, permettant de déployer des interventions cohérentes avec les priorités nationales et les cadres internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable, l'Agenda 2030 ou l'Agenda 2063 de l'Union africaine

Depuis 2011, le FFM intervient dans neuf pays partenaires : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Il soutient l'amélioration de la qualité des soins, l'accès aux services obstétricaux et néonatals d'urgence (SONU), le recrutement et la formation du personnel de santé, l'accès aux médicaments essentiels et à la contraception, ainsi que le développement des systèmes d'information sanitaire et la prévention des violences de genre. Au Niger, le nombre d'infirmiers et de sages-femmes est ainsi passé de 4 125 à 6 174 entre 2013 et 2018, tandis qu'au Bénin, 112 services de SONU ont été mis en place. Le Fonds accompagne par ailleurs les ministères de la Santé dans l'élaboration de politiques publiques.

Ainsi, entre 2011 et 2020, plus de 143 millions d'euros ont été alloués par le FFM, contribuant à la réduction de 17 % de la mortalité maternelle, de 22 % de la mortalité néonatale et de 32 % de la mortalité infantile et juvénile dans les pays d'intervention. Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a également augmenté de 11 %, l'accès aux SONU s'est élargi et la prévalence de la contraception a largement progressé.

Sur le terrain, des projets comme **FACE – Féministes pour des Alternatives Climat Environnement** et le programme **C'est la vie !** en Afrique de l'Ouest montrent que les interventions féministes peuvent transformer les comportements et améliorer la santé, la sécurité et l'autonomisation économique.

Le projet FACE – Féministes pour des Alternatives Climat Environnement

Financé à hauteur de 5 millions d'euros via le FSOF, le projet appuie des OSC dans 15 pays africains. Mis en œuvre par le CCFD-Terre solidaire, il permet de renforcer leurs capacités, de financer des alternatives écologiques et inclusives, et de valoriser l'action des femmes dans la préservation des ressources naturelles.

C'est la vie ! en Afrique de l'Ouest

Ce projet financé par l'AFD mis en œuvre par l'ONG RAES en partenariat avec Solthis et Equipop, co-financé par la Fondation Gates vise à améliorer la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des femmes et lutter contre les violences faites aux femmes en Afrique de l'Ouest.

Il s'appuie sur la série TV C'est la Vie ! (sitcom ouest-africain d'éducation à la santé par le divertissement) et des stratégies médias, digitales et communautaires, pour diffuser des informations scientifiquement justes et culturellement adaptées, en vue de susciter réflexions et débats sur les normes sociales et inciter au changement de comportements.

Enfin, la lutte contre les violences basées sur le genre se concrétise avec des programmes comme **Nengo en République centrafricaine**, ayant permis de prendre en charge près de 11 000 femmes pour violences sexuelles et de leur offrir un accompagnement juridique, psycho-social et éducatif. Ces résultats démontrent que la diplomatie féministe française n'est pas abstraite : elle sauve des vies, renforce les capacités locales et transforme durablement les sociétés.

Nengo en République centrafricaine

Depuis 2019, l'AFD a financé à hauteur de 10 millions d'euros un programme de prise en charge des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre à Bangui. Mis en œuvre et cofinancé à hauteur de 1,2 million d'euros par la Fondation Pierre Fabre, et en partenariat avec la Fondation Panzi RDC, la Fondation Mukwege et l'Institut francophone pour la justice et la démocratie, ce programme vise à répliquer le modèle de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles développé par le Dr Mukwege en République démocratique du Congo. Grâce à un guichet unique, il permet aux femmes d'accéder à des soins de qualité mais aussi à un accompagnement psychologique, juridique et socioéconomique indispensable à leur reconstruction. Ce programme vise également à renforcer les capacités des structures de référencement pour les victimes de violences sexuelles (hôpital public et association locale) grâce à un transfert de compétences Sud-Sud entre acteurs congolais et centrafricains. Durant les 5 années du projet, ce sont 10 958 femmes qui ont ainsi pu être prises en charge pour des violences sexuelles et basées sur le genre ou des pathologies gynécologiques graves. Elles ont pu également bénéficier de 16 138 accompagnements psycho-sociaux, 15 311 accompagnements juridiques et 1 275 bourses scolaires.

Projet « Violences basées sur le genre facilitées par la technologie »

Financé par l'AFD via le FSOF, ce projet vise à lutter contre les violences basées sur le genre et facilitées par la technologie sur le continent africain à travers deux composantes. La première composante est mise en œuvre par un consortium d'OSC dont le chef de file est le fonds féministe Urgent Action Fund – Africa. Il s'agit de financer et renforcer des organisations féministes locales qui travaillent pour améliorer la prise en compte de ces enjeux. La deuxième composante est mise en œuvre par Expertise France au Sénégal, Bénin et Nigéria pour travailler avec OSC et institutions nationales autour du dialogue de politique national et régional sur des enjeux. Cette composante s'inscrit en complément d'un financement européen en format Équipe Europe (mobilisant différentes agences de coopération des États membres) sur le leadership des femmes dans le secteur des TIC.

3. Une politique étrangère féministe qui comporte encore des fragilités

a. *Les inégalités structurelles qui demeurent dans notre société menacent l'ancrage durable de cette politique étrangère féministe*

Si la France revendique une politique étrangère féministe ambitieuse, sa crédibilité repose sur la cohérence entre ses engagements internationaux et la réalité intérieure. Or, de nombreuses inégalités structurelles persistent et fragilisent cet ancrage durable.

Les violences sexistes et sexuelles constituent toujours un enjeu de santé publique majeur : en 2024, selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes, 1 621 000 personnes âgées de 18 ans et plus ont été victimes d'au moins une violence sexuelle. Parmi ces personnes, 85 % sont des femmes. Dans la sphère privée comme dans l'espace public, une femme subit un viol ou une tentative de viol toutes les deux minutes, et un harcèlement à caractère sexuel toutes les 23 secondes en moyenne. De plus, en 2024, plus de trois femmes par jour ont été victimes de féminicide ou de tentatives de féminicide en France, signalant une escalade de la forme la plus extrême de violence de genre. Cela représente 1283 femmes victimes de féminicides, tentatives de féminicide et harcèlement ayant conduit au suicide ou à la tentative de suicide à cause de leur conjoint ou ex-conjoint. De même, le cyberharcèlement, les discours de haine et la persistance des stéréotypes rappellent que nous ne sommes pas encore à l'abri de la violence de genre, ni dans l'espace public ni dans le privé. Ces chiffres révèlent non seulement l'ampleur du phénomène, mais aussi l'insuffisance des mécanismes de prévention, de protection et de prise en charge des victimes, malgré des avancées législatives importantes telles que la loi-cadre sur les violences faites aux femmes et l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution.

Sur le plan de l'égalité de genre, les chiffres restent parlants. Les écarts salariaux persistent, alors qu'en 2023, selon une étude de l'Insee sur l'écart de salaire, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 22,2 % à celui des

hommes. De même, l'accès à des postes de responsabilité reste inégal, et l'éducation continue de refléter des inégalités structurelles. Même la parité politique, si emblématique, reste partielle : si des progrès sont visibles, les derniers rapports parlementaires et d'ONG comme Oxfam montrent que les avancées sont lentes et que de nombreux obstacles demeurent, notamment pour les femmes issues de milieux défavorisés ou de minorités. Les associations de terrain, pourtant essentielles pour soutenir les femmes et promouvoir l'égalité, souffrent d'un sous-financement chronique qui limite leur impact¹.

De même, le sexismne demeure prégnant et traverse l'ensemble de la société, comme le souligne le Haut Conseil à l'Égalité dans son rapport 2026 sur l'état du sexismne en France. À travers une analyse bidimensionnelle, le rapport indique que 17 % des personnes âgées de 15 ans et plus adoptent des attitudes relevant du sexismne hostile, tandis que 23 % présentent des attitudes de sexismne paternaliste. Ces représentations sont par ailleurs renforcées par les rhétoriques masculinistes, dont l'influence s'amplifie progressivement.

Parallèlement, la montée en puissance de mouvements anti-droits, coordonnés et bien financés, constitue une menace croissante qui demeure largement sous-estimée par les cercles politiques et diplomatiques. Ces mouvements n'hésitent pas à attaquer frontalement les concepts clés du « genre » mais aussi, plus largement, les politiques de diversité, l'État de droit, les cadres constitutionnels, l'indépendance de la justice et des médias, ainsi que les politiques d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ils mettent ainsi en danger à la fois les droits acquis et la capacité de la diplomatie française à défendre ses valeurs à l'international. L'absence de stratégie cohérente et décisive pour y répondre crée un risque de déni et fragilise l'efficacité de la politique féministe.

Enfin, cette situation interroge la cohérence entre les positions défendues par la France sur la scène européenne et ses engagements internes. À titre d'illustration, la France s'est opposée en 2022 à la directive européenne relative à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques, refusant l'adoption d'une définition du viol fondée sur le consentement au niveau européen. Toutefois, en 2025, une loi intégrant la notion de consentement dans la définition du viol a été adoptée en droit pénal français. Ce double standard peut être perçu comme hypocrite, paternaliste ou moralisateur. En France, militantes, acteurs et actrices du social, chercheurs et politiques continuent de se battre pour des budgets suffisants, un accès réel à l'IVG, la réduction des écarts salariaux, la prévention des féminicides, et la lutte contre toutes formes de violences de genre. Ces contradictions sont visibles, commentées et connues à l'international :

¹ Auditions de M. Fabrice Ferrier, directeur et cofondateur de Focus 2030 ; Mme Caroline de Cremoux, chargée de programmes à Focus 2030 ; Mme Céline Bardet, fondatrice et présidente de We Are Not Weapons of War ; Mme Fawzia Baba-Aissa, co-directrice du Fonds des Femmes pour la Méditerranée ; Mme Marion Duquesne, chargée des relations internationales au Fonds des Femmes pour la Méditerranée ; Mme Blandine Bouniol, directrice adjointe du plaidoyer à Handicap International ; Mme Sophie Pecourt, cheffe de projet Genre et Handicap à Handicap International, 17 octobre 2025.

l'exemple de Gisèle Pelicot, reconnue jusqu'à Yopougon, illustre combien la perception extérieure est influencée par ce qui se passe à l'intérieur.

b. Nos contradictions stratégiques et les angles morts de notre engagement affaiblissent la voix de notre politique étrangère féministe

– Une stratégie ambitieuse mais confrontée à des tensions internes

La diplomatie féministe française repose sur des cadres conceptuels récents mais solides et des outils opérationnels ambitieux. Toutefois, sa mise en œuvre se heurte à des contraintes organisationnelles et financières. La présidence française du G7 par exemple constituera un test majeur : la capacité des leaders à s'approprier le sujet et la répartition des moyens, notamment après la division par deux du programme 209 dédié à la solidarité à l'égard des pays en développement, déterminera l'impact réel de cette politique. Même dans des situations urgentes, comme la destruction des contraceptifs cet été, la France a dû se contenter d'un rôle de vigilance, sans leadership direct. Cela s'est traduit pas un silence de l'exécutif et de notre diplomatie.

– Contradictions entre politique intérieure et extérieure

Les incohérences entre engagements internationaux et politiques nationales fragilisent la crédibilité de la diplomatie féministe. Les femmes migrantes victimes de violences risquent de perdre leur statut, et certains accords bilatéraux permettent à d'autres pays d'appliquer des codes de statut personnel discriminatoires. Sur le plan intérieur, l'accès à la justice, la reconnaissance des droits des personnes trans ou la mise en œuvre effective des conventions contre le harcèlement et le travail domestique restent insuffisants. Ces contradictions sont régulièrement observées par des instances internationales et décrédibilisent la France auprès de ses partenaires. À ce titre, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a, à plusieurs reprises, relevé les manquements de la France à ses obligations internationales, notamment en matière de prévention des violences sexuelles et de protection effective des victimes. L'État français a également été condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour des défaillances dans le traitement des victimes de violences sexuelles et sexistes au cours des procédures judiciaires.

– Limites dans l'intégration des dimensions économiques et structurelles

Comme l'ont rappelé les ONG auditionnées, la diplomatie féministe ne peut se limiter à l'aide publique au développement : elle doit s'attaquer aux structures économiques globales qui produisent et entretiennent les inégalités. Les oppressions subies par les femmes et les communautés LGBTQIA+ sont liées à des dynamiques économiques mondiales, issues d'un capitalisme impérial et inégalitaire. Toutefois, ces enjeux restent largement absents des priorités diplomatiques, y compris dans le

cadre de négociations économiques ou commerciales internationales. Or, comme le souligne un rapport de CARE, certaines initiatives permettent de réduire ces inégalités : par exemple, les Associations Villageoises d’Épargne et de Crédit favorisent l’autonomisation économique des femmes exclues du système bancaire, et des programmes régionaux comme RESILAC dans le bassin du Tchad adoptent une approche genrée des chaînes de valeur et du commerce transfrontalier afin de corriger les inégalités structurelles d'accès aux ressources et aux revenus¹.

– Visibilité et activation insuffisantes

Bien qu'une visibilité excessive puisse compromettre la sécurité des activistes, les actions concrètes de la diplomatie féministe, comme le soutien aux Ukrainiennes réfugiées, restent encore peu mises en avant. À l'inverse, la diplomatie féministe est trop rarement mobilisée dans la majorité des conflits, ce qui contribue à donner au concept une apparence superficielle. De plus, l'application à géométrie variable du droit international et certaines positions géopolitiques incohérentes affaiblissent le pouvoir d'influence de la France et sapent sa crédibilité dans les échanges internationaux. Cette incohérence s'est notamment manifestée en 2024, lorsque la France n'a pas soutenu, au Conseil de l'Union européenne, l'inscription du viol parmi les « eurocrimes », contribuant ainsi à empêcher l'adoption d'un cadre européen harmonisé en matière de prévention et de répression des violences sexuelles.

– Thématiques insuffisamment traitées et angles morts

La diplomatie féministe française n'adopte pas encore une approche pleinement intersectionnelle. Certaines thématiques pourtant essentielles demeurent en effet encore insuffisamment prises en compte dans sa mise en œuvre. Les avancées en matière de justice économique de genre restent limitées, faute d'engagements réellement ambitieux et structurants. De même, l'articulation entre climat et genre demeure encore trop marginale, alors même que les crises environnementales affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles. L'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans la stratégie globale reste incomplète et trop souvent cantonnée à des déclarations de principe.

Par ailleurs, comme l'a rappelé Sophie Pecourt, la représentante de Handicap international, lors de son audition, les femmes handicapées demeurent largement invisibilisées dans les politiques opérationnelles, les vulnérabilités spécifiques liées à l'articulation entre genre et handicap étant encore insuffisamment analysées et prises en compte².

¹ Action contre la faim, Amnesty International, Care, & Empowher. (2025). Justice économique - enjeux de genre.

² Auditions de Mme Blandine Bouniol, directrice adjointe du plaidoyer à Handicap International ; Mme Sophie Pecourt, cheffe de projet Genre et Handicap à Handicap International, 17 octobre 2025.

La place du handicap dans la stratégie nationale, une invisibilisation qui ne doit pas perdurer

Représentant jusqu'à 22 % de la population féminine, les femmes handicapées sont largement exposées à la pauvreté et exclues des systèmes politiques, économiques, sanitaires et éducatifs – seules 42 % des filles handicapées achèvent l'enseignement primaire, contre 53 % des filles valides. Elles sont également davantage exposées aux violences, étant deux fois plus à risque de subir des violences domestiques que les femmes non handicapées.

Pourtant, celles-ci demeurent largement ignorées par les législations sur les violences basées sur le genre, et omises dans les cadres légaux nationaux. En France, malgré un cadre normatif solide – ratification de la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, engagement envers le Programme d'action de Beijing et l'Agenda 2030 – les femmes handicapées restent un angle mort – la dernière stratégie de diplomatie féministe ne mentionnant le handicap qu'une fois et jamais le validisme. Cette invisibilisation est aujourd'hui renforcée par deux dynamiques : la baisse des crédits d'aide publique au développement – contraignant à concentrer les actions sur des priorités générales, au détriment de la diversité des bénéficiaires – et la montée des mouvements anti-droits, qui remettent en cause les politiques d'inclusion.

Pour compenser leur vulnérabilité et parce que leur résilience en fait des actrices essentielles du changement, il est donc primordial que la France intègre les femmes handicapées dans sa diplomatie féministe. Il convient ainsi d'élaborer des cadres de redevabilité et des indicateurs mesurant leur inclusion et de renforcer leur accès aux programmes d'aide publique au développement grâce aux marqueurs OCDE et aux données désagrégées. La France doit promouvoir une approche féministe intersectionnelle à l'échelle européenne et internationale, notamment en garantissant leur participation dans les processus décisionnels.

Enfin, les adolescentes continuent d'être traitées comme un public secondaire, alors même que l'adolescence constitue une période clé d'exposition aux violences, aux mariages et grossesses précoces et aux ruptures de parcours éducatifs, insuffisamment intégrée aux priorités effectives de l'action diplomatique féministe ainsi qu'aux processus de décision. À cet égard, l'Espagne a fait des choix plus structurants en intégrant pleinement cet enjeu dans l'élaboration de sa propre diplomatie féministe.

La prise en compte des adolescentes, aller vers une approche transversale

Trop souvent diluées dans la catégorie générale de la « jeunesse » ou cantonnées aux seuls enjeux de DSSR, elles ne bénéficient d'aucune reconnaissance spécifique dans des domaines pourtant structurants tels que la lutte contre les violences, la participation politique ou l'autonomisation économique. Cette invisibilisation tient à leur position à une intersection critique : ni considérées comme enfants, ni pleinement reconnues comme adultes, elles sont confrontées à des normes sociales qui les perçoivent comme illégitimes, immatures ou dépourvues d'expertise. Cet effacement se traduit par une participation largement symbolique, un manque d'espaces de prise de parole et un déficit structurel de financements – moins de 6 % de l'aide publique au développement mondiale leur est consacrée et moins de 1 % soutient les organisations qu'elles dirigent.

Pourtant, l'adolescence constitue une période décisive pour l'autonomie et l'engagement des filles. L'UNICEF souligne que les discriminations de genre commencent dès les premiers stades de la vie, faisant des adolescentes un groupe cible stratégique¹. Les inclure comme actrices à part entière permet d'agir en amont sur les inégalités de genre tout en renforçant l'efficacité, la pertinence et la durabilité des politiques, et en consolidant la résilience et l'inclusion des sociétés. Certaines diplomatie féministes étrangères offrent à cet égard des pistes d'inspiration : le Canada cible spécifiquement les adolescentes sur des thématiques telles que les DSSR, la protection contre les grossesses forcées et la nutrition, tandis que l'Espagne adopte une approche transversale. Une diplomatie féministe française pleinement cohérente gagnerait ainsi à intégrer les droits des adolescentes au cœur de sa stratégie, avec des indicateurs opérationnels, des financements dédiés et un soutien aux organisations dirigées par les filles.

– L'égalité de genre encore marginale dans l'APD

Les données les plus récentes de l'OCDE montrent que, malgré une augmentation du volume total d'APD portant des objectifs d'égalité de genre – ceux-ci étant déjà peu ambitieux – seulement une part limitée de l'aide bilatérale ventilable intègre réellement ces objectifs. Ainsi, en 2023, 46 % de l'APD intègrent le genre comme objectif significatif et 6 % comme objectif principal, alors que l'objectif est de porter ces parts à 75 % et 20 % d'ici 2025.

– La nécessité d'une cohérence transversale

Pour renforcer sa crédibilité, la diplomatie féministe doit infuser l'ensemble des ministères et des politiques, tant internes qu'externes. Elle doit anticiper et corriger les impacts négatifs des décisions politiques sur les femmes et populations discriminées, intégrer pleinement la voix de la société civile et des activistes, et articuler ses actions avec une vision globale des inégalités structurelles et économiques.

¹ Auditions de M. Baptiste Chapuis, responsable du pôle plaidoyer international à l'UNICEF France ; Mme Maevasoa Andrianaivoheray, chargée de programmes et de plaidoyer international à l'UNICEF France ; Mme Inès Dreondji, membre du Global Girls Leaders Advisory Group de l'UNICEF ; Mme Aya Zeine, membre du Global Girls Leaders Advisory Group de l'UNICEF, 19 décembre 2025.

c. Des moyens budgétaires hélas devenus des variables d'ajustement

Alors qu'en 2016, l'aide bilatérale française intégrant l'égalité de genre s'élevait à 1,3 milliard d'euros, elle atteignait 5,3 milliards d'euros en 2022, soit 36,1 % de l'aide publique au développement bilatérale française. Cette dynamique s'est confirmée en 2023, avec 210,4 millions d'euros de financements humanitaires, dont 87,6 % intégraient une dimension genre : 170,3 millions d'euros au titre d'un objectif significatif et 40,1 millions d'euros pour un objectif principal.

Pour l'exercice 2026, le document de politique transversale (DPT) extérieur recensant l'ensemble des politiques en faveur de l'égalité de genre déployées en dehors du territoire national, poursuit la baisse amorcée au PLF 2025. Ainsi, pour l'exercice 2026, le DPT extérieur valorise au total 691 M€ d'AE et 437 CP. Par rapport à 2025, la baisse des CP est limitée à seulement 19 M€, en revanche les AE perdent 237 M€.

En 2026, les principaux contributeurs demeurent les programmes 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement et 110 – Aide économique et financière au développement. Le tableau nous montre qu'en AE, le programme 209 perd 147 M€ tandis que le programme 110 subit une baisse drastique de 233,6 M€.

En outre, au-delà des baisses budgétaires de ces dernières années, le changement de discours des responsables politiques ou leur désintérêt pour l'aide publique au développement sont des points préoccupants. Une prise de conscience collective doit s'opérer concernant ces politiques de développement et de solidarités. Ces outils qui contribuent à la construction et au maintien de la paix sont indispensables, qui plus est dans le contexte de multiplication des crises que nous observons un peu partout à travers le monde.

Enfin, nous devrons demeurer vigilants quant aux impacts que pourrait avoir la mise en place de la nouvelle politique européenne de coopération internationale intitulée « Global Europe » largement pensée autour d'une approche « transactionnelle » qui s'éloigne de l'aide publique au développement traditionnelle pour privilégier des investissements bénéficiant principalement au secteur privé européen, via les agences bilatérales des États membres.

Lors de son audition, Florence Raes, directrice du bureau d'ONU Femmes à Bruxelles a souligné plusieurs risques qui ne peuvent être écartés¹. Cette nouvelle stratégie pourrait creuser les inégalités entre les hommes et les femmes en Europe, les entreprises étant majoritairement dirigées par des hommes, et exclure les femmes et les communautés locales dans le Sud global, les projets d'infrastructures n'étant pas systématiquement conçus pour réduire la pauvreté ou les inégalités. « Un vide pourrait se créer entre ces grands investissements et l'aide humanitaire ».

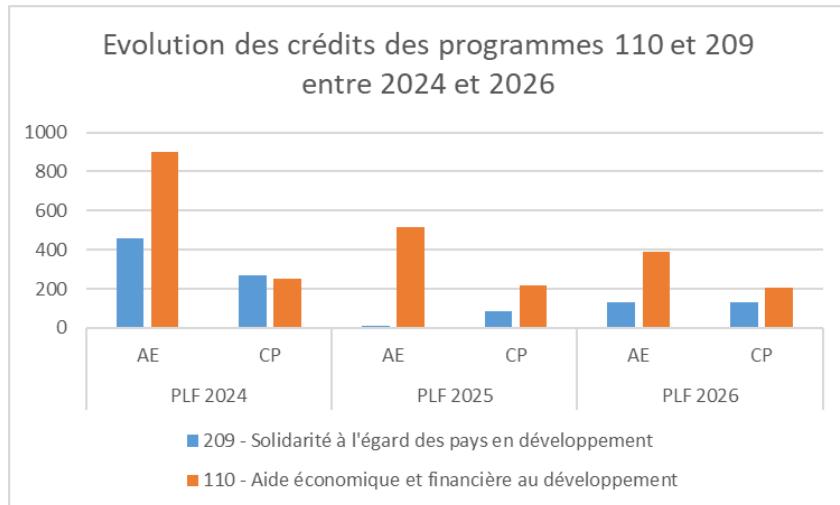
¹ Audition de Mme Florence Raes, directrice du bureau d'ONU Femmes à Bruxelles, 30 janvier 2026.

Évolution des programmes contribuant au DPT Extérieur

Source : Délégation aux droits des femmes sur le fondement du DPT Égalité pour 2026.

(en millions d'euros)

	LFI+LFRs 2024		PLF 2025		LFI+LFRs 2025		PLF 2026		Écart	
Programmes	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	941,43	336,63	532,15	305,65	904,16	446,76	522,82	340,72	-381,34	-106,04
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	40	82,9	12	83,8	278,2	271,8	130,5	130,5	-147,7	-141,3
110 - Aide économique et financière au développement	898,9	251,2	518	219,7	623,7	172,7	390,1	208	-233,6	35,3
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	0,1	0,1
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	0,68	0,68	0,65	0,65	0,61	0,61	0,47	0,47	-0,14	-0,14
151 - Français à l'étranger et affaires consulaires	0,3	0,3								
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	0,045	0,045			0,045	0,045	0,045	0,045	0	0



Source : Délégation aux droits des femmes sur le fondement du DPT Égalité pour 2026.

Les programmes 217 – Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables, 105-Action de la France et Europe dans le monde et 185 – Diplomatie culturelle et d’influence dont la contribution en proportion est moindre semblent moins affectés.

Toutefois, le ralentissement général du DPT extérieur pose la question de l’adéquation entre une nouvelle stratégie de diplomatie féministe qui se veut particulièrement ambitieuse et un effondrement des moyens financiers qui y sont consacrés.

La baisse notable de l’axe international dans le DPT Égalité pour 2026 entre en contradiction avec les objectifs posés par la stratégie. Le programme 209 qui porte les crédits en matière de solidarité internationale perd ainsi 147,7 M€ en AE et 141,3 M€ en CP entre la LFI 2025 et le PLF 2026.

Comme le souligne l’association Batik, ce recul aura des traductions concrètes au niveau international. Ainsi, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où une organisation féministe sur deux n’a jamais bénéficié de financements publics, ceux-ci sont de plus en plus concurrentiels et inaccessibles pour les organisations du sud. Cette situation touche particulièrement les petites structures et celles qui sont non anglophones. Les premiers effets du recul de la solidarité internationale se font d’ores et déjà sentir : dans cette région, 62 % d’entre elles ont dû réduire leur activité et 42 % d’entre elles ont gelé ou supprimé des postes⁽¹⁾.

(1) Selon les données transmises à vos rapporteures par l’association Batik.

L'impact préoccupant de la baisse des financements pour les organisations féministes

La baisse des financements de l'APD a des conséquences profondément négatives sur les organisations féministes et les groupes de femmes, qui sont souvent en première ligne pour répondre aux besoins des populations vulnérables. Le rapport *At a Breaking Point : The Impact of Foreign Aid Cuts on Women's Organizations in Humanitarian Crises Worldwide* publié en mai 2025 par ONU Femmes montre que 90 % des 411 organisations dirigées par des femmes ou œuvrant pour les droits des femmes dans les zones de crise ont été touchées par les réductions d'aide, et 47 % d'entre elles risquent de fermer leurs portes dans les six mois si les niveaux de financement ne sont pas rétablis, compromettant des services essentiels comme la prévention et la prise en charge de la violence fondée sur le genre, l'accès à la santé ou l'assistance juridique. En complément, le rapport *At Risk and Underfunded* d'octobre 2025 révèle qu'un tiers des organisations a dû suspendre ou fermer des programmes visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, et que plus de 40 % ont déjà réduit ou fermé des services essentiels (abris, aide juridique, soutien psychosocial, soins de santé) en raison de la crise de financement, aggravant la vulnérabilité des survivantes et fragilisant la capacité de plaidoyer de ces acteurs civiques. Ces deux rapports soulignent que sans financements durables, flexibles et adaptés aux réalités locales, les progrès réalisés en matière d'égalité de genre et de droits des femmes sont menacés, et que la réduction de l'APD risque de creuser davantage les inégalités et d'affaiblir les réponses aux violences basées sur le genre dans les contextes humanitaires et de développement.

II. LE MONDE A CHANGÉ DEPUIS 2019 : FACE À LA MONTÉE DES MOUVEMENTS ANTI-DROITS, LA FRANCE DOIT PORTER UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE DE COMBAT : FORTE, COHÉRENTE ET FINANCIÉE

A. UNE OFFENSIVE ANTI-DROITS COORDONNÉE, FINANCIÉE ET DANGEREUSE : UN DÉFI STRATÉGIQUE MAJEUR POUR LA FRANCE

1. Une coalition transnationale conservatrice désormais structurée dont l'ampleur a changé

a. *États, organisations religieuses, think tanks, fondations : un écosystème puissant et stratégique*

– Un « *backlash* » dont les racines sont anciennes, devenu systémique et globalisé

Comme l'ont rappelé Éric Fassin, Marie-Cécile Naves et Anna Zielenska, les mouvements anti-droits ne sont ni spontanés ni récents¹. Ils émergent dès les années 1970, en réaction aux premières vagues de légalisation de l'avortement aux États-Unis et en Europe, se structurent dans les années 1990 autour des droits sexuels et reproductifs, puis changent d'échelle depuis la pandémie de Covid-19.

Après plusieurs décennies de progrès humains, cette crise sanitaire, économique et sociale, a amorcé une phase régressive notamment du fait de la convergence et de consolidation très forte de ces mouvements via le développement des réseaux sociaux, l'explosion des thèses complotistes remettant en question la vérité scientifique et l'État de droit, et l'alliance entre des responsables politiques ultra-réactionnaires et des dirigeants des entreprises développant les nouvelles technologies.

¹ Audition de M. Éric Fassin, professeur de sociologie et d'études de genre au CNRS ; Mme Marie-Cécile Naves, politiste, directrice de recherche à l'IRIS ; Mme Anna Zielenska, maîtresse de conférences en philosophie morale et politique à l'Université de Lorraine, 16 septembre 2025.

Comprendre le « *backlash* » contre les droits des femmes

Parler de « *backlash* » suppose d'en préciser le sens. Le terme est issu de l'ouvrage fondateur de la journaliste américaine Susan Faludi, *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, récompensé par le prix Pulitzer¹. Emprunté à un film des années 1950, le mot désigne un « retour de bâton » : une réaction organisée face aux avancées des droits des femmes. En français, il n'a pas d'équivalent exact et renvoie à l'idée de recul, de régression, voire de revanche.

Dans son livre, Susan Faludi analyse la stratégie déployée par les conservateurs américains dans les années 1980 et 1990 pour freiner, voire inverser, les conquêtes féministes, notamment après l'arrêt *Roe v. Wade* de 1973 légalisant l'avortement au niveau fédéral. Elle montre comment la « nouvelle droite américaine », soutenue par des acteurs religieux influents, a mené une offensive culturelle massive contre le féminisme, accusé d'être responsable de la crise de la famille, de l'économie et du mal-être des femmes.

Ce *backlash* ne se limite pas aux discours : il se déploie dans les médias, la culture populaire et se traduit par des politiques publiques restreignant les droits des femmes, en particulier en matière d'égalité professionnelle et de droits reproductifs. Aujourd'hui, le terme désigne plus largement les réactions conservatrices face aux avancées en matière de droits des femmes et de droits humains, mais aussi les stratégies coordonnées mises en œuvre pour les contester, les affaiblir ou les démanteler.

Source : *Droits des femmes : combattre le « backlash »*, Equipop et Fondation Jean Jaurès.

Selon les personnes auditionnées, ce qui caractérise la période actuelle est un alignement inédit entre des acteurs politiques, financiers et idéologiques, capables de capter à la fois les espaces institutionnels et les espaces numériques². Cette convergence est particulièrement dangereuse : elle permet de transformer une opposition idéologique en force de blocage systémique, notamment dans les enceintes multilatérales.

– Un écosystème organisé autour de 5 piliers

Selon Neil Datta (*European Parliamentary Forum*), cet écosystème s'organise autour de cinq grandes voies d'action complémentaires, qui expliquent sa résilience et son efficacité :

- Le pôle religieux : matrice idéologique et entrepreneuriale

Les institutions religieuses demeurent un pilier central. Le Saint-Siège, historiquement moteur de la conceptualisation de la notion de « théorie du genre », conserve une influence déterminante dans les enceintes multilatérales. À ses côtés, l'Église orthodoxe russe a pleinement intégré le discours anti-genre à une vision civilisationnelle opposant valeurs « traditionnelles » et Occident libéral. Ces acteurs

¹ Faludi, S. (1991). *Backlash: The undeclared war against American women*. Crown Publishing Group.

² Audition de M. Neil Datta, directeur exécutif de l'European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights (EPF), 30 septembre 2025.

ne se contentent plus de contester : ils produisent des politiques alternatives, à travers des programmes de « planning familial naturel », des cliniques dites « pro-vie », des dispositifs éducatifs et sociaux, offrant une infrastructure concrète à leur projet idéologique. Mme Violaine Lucas souligne également la place croissante occupée par les organisations « pro-vie » au sein de certaines ambassades, lesquelles profitent des espaces de dialogue ouverts aux associations féministes pour diffuser un agenda conservateur¹.

- La société civile confessionnelle et conservatrice : professionnalisation et internationalisation

À partir des années 2000, des organisations issues des mouvements anti-IVG et anti-mariage pour tous se sont professionnalisées, structurées en réseaux transnationaux et dotées d'une expertise juridique et communicationnelle avancée. Ces « *church-organized NGOs* », émanations directes ou indirectes d'instances religieuses, opèrent comme des acteurs de plaidoyer à part entière, présents à Strasbourg, Bruxelles, Genève et New York. Elles maîtrisent le litige stratégique, les mobilisations de masse (marches pour la vie), et l'influence médiatique ciblée.

- Le pôle politique : du soutien discret à l'épicentre du mouvement

Un basculement majeur est intervenu lorsque ces organisations de la société civile confessionnelles ont trouvé des alliés directs au sein des partis politiques, d'abord dans la démocratie chrétienne européenne, puis, de manière croissante, au sein de l'extrême droite. En Espagne, Hongrie, Italie, Pologne, Suède ou Allemagne, ce sont désormais les partis politiques eux-mêmes qui portent l'agenda anti-genre. Comme l'a souligné Magali Lafourcade, il ne s'agit plus de simples proximités rhétoriques, mais de convergences idéologiques, opérationnelles et financières².

- La production de connaissances : think tanks et fondations comme armes normatives

Depuis environ sept ans, l'Europe voit émerger une infrastructure intellectuelle conservatrice, incarnée notamment par des think tanks comme MCC en Hongrie, Vox en Espagne, ou des fondations transnationales en lien étroit avec les États-Unis et la Pologne. Ces structures produisent des rapports, organisent des formations de cadres politiques et exportent des modèles législatifs clés en main, contribuant à une circulation accélérée des savoir-faire réactionnaires.

- La dimension géopolitique : vers une diplomatie anti-genre assumée

¹ Audition de Mme Violaine Lucas, directrice générale de Choisir la cause des femmes, 3 février 2026.

² Audition de Mme Magali Lafourcade, secrétaire générale de la CNCDH, 30 septembre 2025.

Enfin, lorsque ces partis accèdent au pouvoir (Italie, Hongrie, Russie, Argentine, certains pays d'Amérique latine), une diplomatie anti-genre se déploie. Des réseaux informels comme le *Political Network for Values*, la captation du CPAC, ou le pseudo « Consensus de Genève » – manifeste anti-avortement sans portée normative porté par des États ultraconservateurs – visent à reconfigurer l'ordre normatif international. Ces acteurs investissent le contentieux stratégique, notamment devant la CEDH, infiltrant les réseaux juridiques à Strasbourg, Genève et Bruxelles, et utilisent la paralysie procédurale comme une arme politique, visant à distraire, ralentir ou vider de leur substance les négociations internationales.

– Des réseaux politiques transnationaux assumés

Selon IPAS et confirmé par Neil Datta, le *Political Network for Values* est devenu une véritable école politique transatlantique ultra-conservatrice, rassemblant des législateurs d'Europe, d'Amérique latine et des États-Unis. Ces réseaux assurent une circulation active de modèles législatifs, de stratégies de communication et d'éléments de langage.

Le lien entre les dynamiques MAGA aux États-Unis et MEGA en Europe est aujourd'hui documenté. Comme l'a souligné David Paternotte, il s'agit d'une mondialisation de campagnes qui transcende les clivages géopolitiques traditionnels : des acteurs qui ne s'accordent sur rien d'autre convergent désormais contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+¹.

¹ Audition de M. David Paternotte, professeur de sociologie et d'études de genre, 27 octobre 2025.

Qui sont les acteurs « anti-droits » ?

Selon Amnesty International, les mouvements dits « anti-droits » regroupent un ensemble hétérogène mais structuré d'acteurs qui œuvrent à restreindre ou à remettre en cause des droits fondamentaux¹. Ils incluent notamment des groupes religieux fondamentalistes, des organisations se présentant comme « pro-famille », des think tanks, des cabinets juridiques spécialisés, ainsi que des influenceurs politiques et numériques.

Leur action cible en priorité :

- les droits sexuels et reproductifs, notamment l'accès à l'avortement, à la contraception et à la santé sexuelle ;
- les droits des personnes LGBTI+ ;
- plus largement, les cadres juridiques et normatifs de protection des droits humains.

Ces acteurs agissent à la fois au niveau national et international, en investissant les espaces politiques, juridiques, médiatiques et multilatéraux. Leur stratégie combine plaidoyer idéologique, contentieux stratégique, pressions sur les institutions et diffusion de narratifs visant à délégitimer l'égalité de genre et les droits des femmes, au nom de valeurs présentées comme traditionnelles ou universelles.

Ces réseaux organisés s'appuient également sur les mouvements masculinistes, constitués de leaders d'opinion, d'influenceurs numériques et de groupes de pression, qui accroissent progressivement leur visibilité et leur influence à l'échelle internationale. En interaction avec d'autres acteurs « anti-droits », ils coordonnent leurs actions pour mobiliser des financements et renforcer des stratégies visant à restreindre les droits des femmes et des filles.

b. Une accélération depuis l'élection de D. Trump

– Les États-Unis comme facteur majeur de déstabilisation du multilatéralisme

Un grand nombre de personnes auditionnées ont rappelé que le virage conservateur opéré par les États-Unis à la suite de l'entrée en fonction d'une nouvelle administration Trump constitue un élément de contexte déterminant pour analyser les perspectives de l'action internationale en faveur de l'égalité de genre².

Ce tournant se traduit d'abord par une remise en cause méthodique des cadres normatifs multilatéraux. Les États-Unis demandent désormais de manière quasi systématique la suppression, dans les textes onusiens, de termes qui constituent leurs nouvelles « lignes rouges » : genre, diversité, inclusion, parité, changement climatique. Cette contestation porte y compris sur des dispositions faisant l'objet d'un consensus stabilisé depuis de nombreuses années, traduisant une

¹ Audition de Mme Lola Schulmann, responsable plaidoyer pour les droits des femmes à Amnesty International, 19 septembre 2025.

² Audition de Mme Amandine Clavaud, directrice des études à la Fondation Jean Jaurès, 7 octobre 2025.

volonté assumée de déconstruire l’acquis normatif. Il est à noter que l’administration américaine déploie également cette politique sur son territoire, en interdisant l’utilisation officielle d’un nombre important de mots relatifs à ces politiques humanistes, d’accès aux droits et de réduction des inégalités.

Au-delà du contenu des textes, les États-Unis tendent à remettre en question le fonctionnement même du multilatéralisme. Sans toujours participer activement aux négociations, ils soumettent au vote ou entravent l’adoption de textes jusqu’ici adoptés par consensus. Ont ainsi été concernés le plan stratégique d’agences onusiennes telles qu’ONU-Femmes ou l’UNICEF, le document final de la Commission sur la population et le développement lors de sa dernière session, ou encore de nombreuses résolutions de l’Assemblée générale des Nations unies. Des pressions directes sont également exercées sur les négociateurs et sur les conseils d’administration de certaines agences.

Ce contexte crée un climat de négociation particulièrement dégradé et participe à la crise du multilatéralisme. Les États conservateurs se trouvent renforcés, tandis que les États progressistes sont placés dans une posture défensive, mobilisant une énergie considérable pour préserver l’existant plutôt que pour faire progresser l’agenda.

– Une offensive idéologique assumée contre le genre et les droits reproductifs

Comme l’a souligné Mme Jeanne Hefez (IPAS) lors de son audition, cette stratégie multilatérale s’inscrit dans une offensive idéologique plus large, qui instrumentalise l’aide au développement et le multilatéralisme au service d’un agenda explicitement anti-genre¹.

Le démantèlement de l’USAID constitue à cet égard un tournant majeur. Il entraîne l’effondrement de pans entiers de l’aide internationale en matière de santé sexuelle et reproductive, avec des conséquences humaines immédiates et massives : 47 millions de femmes privées d’accès à la contraception, environ 30 000 décès évitables liés à des avortements non sécurisés, et une désorganisation profonde des organisations de la société civile locales.

À cette dynamique s’ajoutent la réactivation et l’extension de la *Global Gag Rule*, qui conditionne l’accès à l’aide extérieure américaine au renoncement, pour les organisations bénéficiaires, à toute activité liée à l’avortement, y compris l’information ou le plaidoyer. Cette règle a un effet extraterritorial particulièrement délétère, forçant de nombreuses organisations à réduire drastiquement leur champ d’action ou à fermer.

¹ Audition de Mme Jeanne Hefez, conseillère en politique et plaidoyer à IPAS, 30 septembre 2025.

Parallèlement, les États-Unis se sont retirés de plusieurs enceintes majeures – OMS, Conseil des droits de l’homme, Examen périodique universel – tout en exerçant un harcèlement diplomatique visant à effacer les références au genre et aux droits et santé sexuels et reproductifs dans les textes et les politiques des agences onusiennes. Mme Jeanne Hefez a également souligné que, dans ce contexte, certaines institutions des Nations unies tendent à s’aligner, sous contrainte budgétaire, au détriment de la solidarité internationale, alors même que les crises se multiplient.

– Le trumpisme comme moteur idéologique du *backlash*

Comme l’a rappelé Delphine O lors de son audition, le retour de Donald Trump s’appuie sur une coalition idéologique désormais largement institutionnalisée, associant national-conservateurs, leaders évangéliques, milliardaires technophiles et mouvances masculinistes. Cette coalition fournit au trumpisme un cadre doctrinal cohérent, dans lequel la lutte contre le « genre » devient un pilier structurant.

Cette offensive repose sur trois axes principaux : l’élévation de la « liberté religieuse » au-dessus des droits reproductifs et de l’égalité, un nationalisme démographique hostile à l’autonomie des femmes, et la dénonciation d’une prévue « idéologie du genre » présentée comme une menace civilisationnelle. Ces narratifs, relayés par des entrepreneurs médiatiques et intellectuels, visent à naturaliser des rôles sociaux binaires et à délégitimer les avancées féministes.

L’attaque contre l’égalité de genre constitue ainsi bien davantage qu’un ensemble de mesures sectorielles : elle devient un style de gouvernance, un outil de communication politique et une porte d’entrée privilégiée pour une remise en cause plus large de la démocratie et de l’État de droit. Cette dynamique s’inscrit dans une entreprise de refondation conservatrice de l’État fédéral, incarnée par le *Project 2025*, élaboré par la *Heritage Foundation* pour institutionnaliser le trumpisme.

Le « Project 2025 » : une offensive structurée contre l’État de droit

Depuis son arrivée au pouvoir en janvier 2025, l’administration Trump s’inscrit largement dans le sillage du *Project 2025*. Publié en 2023 par le groupe de réflexion de droite ultraconservatrice *Heritage Foundation*, ce document programmatique de près de 900 pages propose une série de recommandations visant à renforcer le pouvoir présidentiel et à réduire l’autonomie des contre-pouvoirs institutionnels.

Parmi ses mesures phares, il propose une refonte idéologique de l’État fédéral, fondée sur un exécutif renforcé, une politisation accrue de l’administration, l’affaiblissement d’agences fédérales clés et la restriction de l’indépendance de la justice et des médias. Il prévoit également un recul marqué des politiques de diversité, d’égalité et d’inclusion.

S’agissant des droits des femmes et des filles, le *Project 2025* assume une ligne particulièrement régressive : remise en cause du droit à l’avortement au niveau fédéral, attaques contre les politiques de santé sexuelle et reproductive, restriction de l’éducation à la vie affective et relationnelle, et effacement des références au genre dans les politiques publiques.

Au-delà du contexte américain, le *Project 2025* constitue un référentiel idéologique structurant pour les mouvements ultraconservateurs à l’échelle internationale. Diffusé et repris par des réseaux transnationaux anti-droits, il alimente des stratégies politiques convergentes visant à affaiblir l’État de droit et à remettre en cause les droits des femmes et des minorités.

– Un effet d’entraînement mondial des politiques anti-genre

Enfin, le tournant réactionnaire impulsé par l’administration Trump se diffuse à l’échelle internationale. Il combine retrait institutionnel, définancement massif et promotion active d’un ordre normatif concurrent.

Le retrait des financements américains, alors que les États-Unis représentent environ 30 % des contraceptifs distribués dans le monde et 22 % des financements du système onusien, provoque l’effondrement de services essentiels dans de nombreux pays. Selon l’Institut Guttmacher, le gel temporaire de l’USAID menaçait 11,7 millions de femmes de perdre l’accès à la contraception, entraînant 4,2 millions de grossesses non désirées et plus de 8 000 décès évitables.

Au-delà de l’impact financier, l’administration Trump s’attache à construire un ordre normatif alternatif, en s’appuyant sur des alliances conservatrices transnationales. La relance du *Consensus de Genève*, la diffusion de programmes éducatifs d’abstinence ou de dispositifs de santé reproductive « alternatifs » en Argentine, en Hongrie ou au Guatemala illustrent cette stratégie de long terme visant à reconfigurer les normes internationales en matière de droits des femmes.

L'offensive contre les politiques de diversité équité et inclusion dans les entreprises

Depuis son retour à la Maison Blanche, Donald Trump a engagé un tournant marqué par une offensive contre les politiques de diversité, équité et inclusion (DEI) au sein des entreprises et des institutions publiques. Dès son premier jour de mandat, il a signé un décret exécutif déclarant « illégaux » les programmes visant à promouvoir l'égalité des chances, les qualifiant de discrimination inversée contraire au principe de méritocratie, et gaspillant l'argent public.

Cette réforme, d'abord appliquée aux institutions fédérales américaines, a ensuite été étendue aux entreprises contractant avec l'État, tenues de certifier l'absence de programmes DEI sous peine de perdre l'accès aux marchés publics fédéraux. Cette politique a provoqué un effet domino dans le secteur privé, par crainte d'enquêtes fédérales ou pour se conformer à la nouvelle norme politique. En juillet 2025, une entreprise sur cinq avait ainsi abandonné ses engagements en matière d'égalité, à l'instar de Coca Cola ou Google.

À partir de mars 2025, la politique anti-diversité de l'administration Trump a dépassé les frontières américaines, touchant plusieurs entreprises européennes, et notamment françaises. Ces entreprises ont reçu des lettres officielles de l'ambassade des États-Unis leur demandant de confirmer qu'elles n'avaient pas de programmes DEI et de se conformer au décret exécutif 14 173. Les destinataires avaient seulement quelques jours pour répondre à un questionnaire, sous peine de perdre l'accès aux contrats publics américains. Cette initiative, perçue comme une « ingérence » dans les législations nationales qui promeuvent l'égalité et la lutte contre les discriminations, a suscité de fortes réactions politiques.

c. *La convergence entre anti-genre et anti-droits au service d'un agenda réactionnaire et anti-démocratique*

– Le genre comme point d'entrée d'un projet autoritaire global

Comme l'a rappelé Magali Lafourcade, les offensives anti-genre ne sont ni marginales ni sectorielles : elles constituent une porte d'entrée privilégiée vers un projet politique plus large, caractérisé par la remise en cause des contre-pouvoirs, de l'État de droit et de l'universalité des droits humains.

Les analyses de l'Institut du Genre et Géopolitique (IGG) sont sans ambiguïté : « L'attaque anti-genre fait partie d'un projet de société réactionnaire et autoritaire ; le genre n'en est que le point d'entrée. »¹

Les droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des enfants deviennent ainsi des variables d'ajustement idéologiques, instrumentalisées pour imposer un ordre patriarcal présenté comme naturel, stable et protecteur.

¹ Audition de Mme Alice Apostoly, cofondatrice de l'Institut du Genre en Géopolitique, 7 octobre 2025.

– Une alliance structurée avec les droites radicales

Les liens avec l’extrême droite ne sont plus seulement rhétoriques. Comme l’a souligné Magali Lafourcade, ils sont désormais organisationnels, idéologiques et financiers. En Europe, des structures comme le *Syndicat des familles*, *Parents Vigilants* ou le *European Centre for Law & Justice* illustrent cette hybridation entre activisme anti-genre et projets politiques explicitement illibéraux.

Selon Sophie Bessis, ces forces tirent l’ensemble du champ politique vers le bas, y compris dans des pays historiquement progressistes¹. Le discours anti-genre devient un vecteur de normalisation du recul démocratique, contribuant au *democratic backsliding* documenté dans de nombreux États.

2. Des moyens considérables au service d’un agenda anti-droits qui menace nos démocraties

a. La bataille du récit : désinformation, banalisation des violences

L’ensemble des auditions menées convergent sur un point central : la bataille du récit constitue la première ligne d’offensive des mouvements anti-droits. Il ne s’agit pas seulement de produire des discours hostiles, mais de reconfigurer durablement les cadres cognitifs, émotionnels et politiques à travers lesquels les droits humains sont perçus.

Comme l’a souligné Magali Lafourcade, ces mouvements cherchent délibérément à « inonder la zone », créant un climat de stress informationnel permanent. L’objectif n’est pas de convaincre par les faits, mais d’épuiser les contre-discours, de brouiller les repères normatifs et de rendre inaudibles les expertises scientifiques et juridiques.

– Inversion des valeurs et captation du langage des droits

Les auditions de Jeanne Hefez, Magali Lafourcade et David Paternotte ont mis en évidence un mécanisme central : le détournement du langage des droits humains. Les notions de « protection de l’enfance », de « liberté religieuse », de « liberté d’expression » ou de « neutralité » sont retournées pour saboter les avancées féministes et LGBTQIA+.

L’Institut du genre et géopolitique montre que cette stratégie est aujourd’hui parfaitement rodée : les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ sont présentés comme des menaces, tandis que les restrictions, censures et interdictions sont requalifiées en actes de protection. L’exemple des législations visant les bloqueurs de puberté pour les mineurs trans illustre cette mécanique : sous couvert

¹ Audition de Mme Sophie Bessis, journaliste et universitaire, 27 octobre 2025.

de protection des enfants, ces propositions instaurent des politiques discriminatoires fondées sur des paniques morales construites.

Cette sémantique est remarquablement homogène d'un pays à l'autre – Royaume-Uni, États-Unis, France, Russie, Philippines, Argentine – avec des éléments de langage identiques (« *protect the children* », « idéologie du genre », « endoctrinement woke »), traduisant l'existence d'un kit discursif transnational.

– Le rôle central du numérique : viralité, radicalisation et effet multiplicateur

Les réseaux sociaux constituent un avantage comparatif décisif pour ces mouvements. Comme le documentent les rapports de l'EPF et de l'IGG, les acteurs anti-droits exploitent pleinement les logiques algorithmiques : viralité, chambres d'écho, anonymat et monétisation de la haine.

Les discours masculinistes et antiféministes circulent à bas coût, franchissent les frontières et s'adaptent aux contextes locaux. Cette dynamique permet une radicalisation progressive : des contenus apparemment modérés mènent, par glissements successifs, à des positions ouvertement haineuses et violentes. Cette « pente douce » de la radicalisation est particulièrement efficace pour capter de nouveaux publics, notamment les plus jeunes.

La bataille du récit n'est pas marginale : elle déplace la fenêtre d'Overton, banalise les discours de haine et épouse les contre-discours progressistes par saturation informationnelle.

– Banalisation des violences et continuum entre haine en ligne et violences hors ligne

Un autre effet majeur de cette bataille du récit est la banalisation progressive des violences. Les auditions ont largement documenté l'existence d'un continuum entre discours de haine en ligne, harcèlement numérique et violences réelles¹.

Les attaques répétées contre les féministes, les personnes LGBTQIA+, les chercheurs en études de genre et les militants des droits humains contribuent à normaliser l'agression verbale, à délégitimer les victimes et à créer un climat d'intimidation – en témoignent les attaques récurrentes visant le Planning familial, jusqu'à la vandalisation de plusieurs de leurs locaux. Cette banalisation a des conséquences concrètes : burn-out militant, autocensure, retrait de l'espace public,

¹ Auditions de Mme Delphine O, ambassadrice et secrétaire générale du Forum Génération Égalité ; Mme Roxana Maracineanu, secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) ; Mme Cécile Augeraud, commissaire de police judiciaire, cheffe adjointe de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC) ; Me Violaine De Filippis-Abate, avocate au barreau de Paris ; Mme Laure Salmona, directrice de Féministes contre le cyberharcèlement ; Mme Typhaine D., comédienne et metteuse en scène, 7 octobre 2025.

fermeture d'associations privées de visibilité ou de financements en raison du *shadow banning*¹.

Comme l'a rappelé Magali Lafourcade, il ne s'agit pas d'excès marginaux mais d'une stratégie assumée, visant à rendre le coût de l'engagement pour l'égalité de plus en plus élevé, tout en protégeant les auteurs de discours violents au nom d'une conception dévoyée de la liberté d'expression.

Enfin, cette banalisation des violences s'inscrit dans un environnement juridique et budgétaire de plus en plus contraignant pour les organisations féministes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les cadres associatifs sont instrumentalisés à des fins de contrôle politique, à travers des exigences administratives lourdes, le contrôle des financements et la criminalisation judiciaire². Cette combinaison de pressions limite fortement leur capacité d'action, installe un climat de suspicion et d'auto-censure, et fragilise l'accès des femmes et des populations vulnérables à des services essentiels.

– La cible prioritaire : les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR)

Si les attaques anti-genre sont multiples, les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) constituent le cœur stratégique de l'agenda anti-droits. Comme l'ont souligné Jeanne Hefez (IPAS), Neil Datta (EPF) et Éric Fassin, le contrôle des corps des femmes et des capacités reproductive est historiquement et politiquement un symptôme précoce de l'autoritarisme. Les DSSR concentrent les offensives pour plusieurs raisons : ils touchent directement à l'autonomie corporelle et à l'égalité réelle ; ils constituent un terrain hautement émotionnel, propice aux paniques morales ; ils permettent d'articuler discours religieux, identitaires et souverainistes.

La remise en cause de l'avortement, de la contraception, de l'éducation complète à la sexualité et des soins de santé reproductive est systématiquement présentée comme une défense de la « vie », de la « famille » ou de la « souveraineté nationale ». Cette stratégie vise à naturaliser des hiérarchies de genre, à restaurer un ordre patriarchal et à limiter l'accès des femmes aux espaces de décision sociale, économique et politique.

Les effets concrets de cette offensive sont massifs. Le démantèlement de l'USAID et la réactivation de la *Global Gag Rule*, rappelés par Jeanne Hefez, ont entraîné des conséquences humaines immédiates : des millions de femmes privées d'accès à la contraception, des milliers de décès évitables liés à des

¹ *Le shadow banning* (ou « bannissement fantôme » en français) est une pratique utilisée par certaines plateformes en ligne, comme les réseaux sociaux, les forums ou les applications de discussion. Elle consiste à limiter discrètement la visibilité des publications ou des actions d'un utilisateur, sans l'en informer explicitement.

² Selon les données transmises à vos rapporteuses par l'association Batik.

avortements non sécurisés, et l'effondrement de réseaux locaux de soins et de plaidoyer.

Ainsi, la bataille du récit autour des DSSR n'est pas un débat sectoriel ou un élément anecdotique : elle est le champ de bataille principal d'un projet politique visant à redéfinir les normes internationales, à affaiblir l'universalité des droits humains et à légitimer des formes contemporaines d'autoritarisme.

Le contrôle des corps et des sexualités : cœur du projet des mouvements anti-droits (rapport Equipop et Fondation Jean Jaurès Backlash)

Comme l'écrit Gloria Steinem dans *Actions scandaleuses et rébellions quotidiennes*, « le contrôle du corps des femmes et des moyens de reproduction est un symptôme précoce de l'autoritarisme ». Cette analyse éclaire le point de convergence des mouvements anti-droits contemporains : la volonté de reprendre le contrôle des corps, des sexualités et de l'autonomie reproductive, en particulier celle des femmes.

Le droit à l'avortement constitue, à ce titre, un champ de bataille central. Depuis les années 1970, les mobilisations féministes ont imposé dans le débat public le principe selon lequel « le privé est politique », ouvrant la voie à des avancées majeures en matière de contraception et d'interruption volontaire de grossesse. Dans le prolongement des grandes conférences internationales, notamment celle de Pékin en 1995 qui reconnaît l'avortement comme un enjeu de santé publique, plus de cinquante pays ont libéralisé leur législation depuis les années 1990, parmi lesquels l'Irlande, l'Argentine, la Colombie, la Nouvelle-Zélande ou encore le Bénin.

Ces progrès restent toutefois fragiles et inégalement répartis. Aujourd'hui, près des deux tiers des femmes vivent dans des pays où l'accès à l'avortement est fortement restreint, et seuls 72 États l'autorisent dans un cadre légal assorti de délais variables. Même là où le droit existe, son effectivité demeure entravée par des obstacles persistants : absence de décrets d'application, recours extensif à l'objection de conscience, ou insuffisance de volonté politique.

Au-delà de l'avortement, les mouvements anti-droits s'attaquent plus largement à toutes les personnes qui ne correspondent pas au modèle hétéronormé et cisgenre. Cette offensive s'inscrit dans un continuum de violences symboliques, juridiques et institutionnelles : réduction des femmes à leur fonction reproductive, négation des identités trans, criminalisation des sexualités homosexuelles. Le contrôle des corps apparaît ainsi comme un levier central d'un projet politique plus vaste de remise en cause des droits humains et des libertés fondamentales.

b. Une présence agressive dans les grandes arènes internationales et une volonté assumée de réécrire les normes

Selon Cécile Jurgensen, les mouvements anti-droits ont acquis une maîtrise fine des mécanismes multilatéraux¹. Ils combinent obstruction procédurale,

¹ Audition de Mme Céline Jurgensen, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'ONU à Genève, 8 octobre 2025.

chantage au financement et pressions diplomatiques pour transformer les négociations en champs de bataille normatifs.

Jérôme Bonnafont a décrit, aux Nations unies à New York, une structuration en trois cercles complémentaires :

- des États historiquement hostiles (Russie, États de l’Organisation de la coopération islamique, soutenus par le Saint-Siège) ;
- des États anciennement progressistes ayant opéré un virage conservateur (États-Unis, Argentine) ;
- une société civile conservatrice, principalement américaine, extrêmement active dans les couloirs onusiens (C-Fam, *Political Network for Values*).

À cela s’ajoutent certains États membres de l’UE, au premier rang desquels la Hongrie, qui tirent à la baisse les positions européennes communes.

Comme l’a rappelé l’ambassadeur et représentant permanent de la France auprès du Conseil de l’Europe M. Pap Ndiaye, les instruments juridiques contraignants – à commencer par la Convention d’Istanbul – sont aujourd’hui attaqués avec une violence inédite, devenant des objets de conflictualité politique interne et externe¹. Le débat politique letton à l’automne 2025 autour de la sortie éventuelle de la Lettonie de la Convention d’Istanbul, sous la pression de mouvements pro-russes, en est un bon exemple. Après avoir initialement voté la sortie de la Convention d’Istanbul, le Parlement est finalement revenu sur cette décision après la demande de réexamen du président letton, qui a estimé qu’un tel retrait risquait d’adresser un signal négatif tant à la société lettone qu’aux partenaires internationaux.

Cette offensive vise explicitement à déconstruire l’universalité des droits humains, à affaiblir les juridictions internationales et à imposer un ordre normatif alternatif, fondé sur la souveraineté, la hiérarchie des droits et la naturalisation des inégalités.

c. Des financements considérables, surtout et y compris en Europe

Selon le *European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights* (EPF), les financements alloués aux mouvements anti-droits et anti-genre ont connu une hausse exponentielle, dépassant un milliard de dollars entre 2019 et 2023 pour la seule Europe, contre 707 millions de dollars sur la période 2009-2018. La France se trouve être le deuxième pays de transit de ces financements à hauteur de 165 millions de dollars sur la période entre 2019 et 2023.

¹ Audition de M. Pap Ndiaye, ambassadeur, représentant permanent de la France au Conseil de l’Europe, 13 novembre 2025.

Ces montants, qualifiés par l'EPF de « pointe de l'iceberg », reflètent l'ampleur d'un écosystème structuré comptant près de 300 acteurs mobilisés contre les droits et santé sexuels et reproductifs, en lien étroit avec des partis d'extrême droite.

Les acteurs anti-genre mobilisent des financements provenant principalement de trois grandes zones géographiques : les États-Unis (8,8 %), la Russie (17,9 %) et l'Europe (13,9 % hors Union Européenne et 59,3 % en UE). Ensemble, ces contributions totalisent 1,185 milliard USD entre 2019 et 2023.

Aux États-Unis, entre 2019 et 2023, 104,3 millions USD ont été investis par dix acteurs clés, comprenant des organisations de la société civile confessionnelles, des think tanks ultraconservateurs (*Cato Institute, Federalist Society, Heritage Foundation*) et des organisations religieuses. Ces structures exportent leur expertise en collecte de fonds, mobilisation politique et production de connaissances, principalement sur les thématiques anti-genre, anti-avortement et contre les droits LGBTQI+. Parallèlement, ADF International et l'ECLJ ont dépensé 39 millions USD entre 2009 et 2018 et participé à plus de 35 affaires devant la CEDH visant à limiter les droits humains. Ce réseau est soutenu par des milliardaires américains et leurs fondations, dont les financements ont presque doublé sur la période, favorisant la nomination de juges alignés sur leur programme et contribuant à l'érosion de l'accès aux soins de santé, notamment en matière de droits reproductifs.

La Russie s'est imposée comme un acteur central du mouvement anti-genre mondial, injectant 212 millions USD entre 2019 et 2023. Ce soutien passe par les acteurs privés (notamment Vladimir Iakounine et Konstantin Malofeev), l'argent noir acheminé aux acteurs politiques et les agences gouvernementales financées par l'État. Ces financements soutiennent des initiatives anti-genre tout en consolidant un discours géopolitique anti-occidental et en diffusant les valeurs chrétiennes traditionnelles. Le gouvernement russe a également créé des fondations publiques, telles que le Fonds Alexander Gorchakov et Russkiy Mir, pour amplifier son influence idéologique à l'international et renforcer ses alliances avec les mouvements d'extrême droite en Europe.

En Europe hors UE, le Royaume-Uni s'est imposé comme l'acteur majeur du financement des mouvements anti-genre, avec 156 millions USD mobilisés entre 2019 et 2023. Le pays se distingue ainsi par un maillage exceptionnel de 40 entités anti-genre, le plus élevé en Europe. Ce paysage est dominé par des organisations chrétiennes conservatrices, telles que le *Christian Institute*, la branche britannique de la *Billy Graham Evangelistic Association* et le *Christian Broadcasting Network*, importé des États-Unis. Il se distingue également par l'émergence de réseaux pseudo-médicaux, à l'image de l'*International Foundation for Therapeutic and Counselling Choice*, illustrant le rôle du Royaume-Uni comme plateforme centrale d'innovation stratégique des mouvements anti-genre.

Dans l'Union Européenne, les acteurs anti-genre ont investi un total de 703 millions USD entre 2019 et 2023, soit le montant le plus élevé parmi les zones étudiées. Ce soutien provient principalement de fondations privées, d'acteurs non étatiques confessionnels et de partis politiques en Italie, Allemagne, Espagne ou en Pologne. Parmi ceux-ci, la France se positionne comme le deuxième plus important contributeur après la Hongrie, avec près de 165,7 millions USD de financements. La Fondation Jérôme Lejeune, créée en 1995, a collecté plus de 90 millions USD sur la période. Ces financements ont servi à soutenir des campagnes anti-avortement et anti-LGBTQI, ainsi que la structuration de réseaux politiques chrétiens et ultraconservateurs transnationaux. Plusieurs modèles organisationnels transnationaux ont émergé, incluant fédérations paneuropéennes, plateformes de réseaux sociaux conservateurs et franchises pseudo-catholiques, renforçant l'influence de l'extrémisme religieux sur les droits sexuels et reproductifs en Europe.

Il apparaît dès lors impératif d'engager une réflexion sur le renforcement du contrôle des financements des organisations anti-droits, ainsi que sur l'encadrement de leur accès aux financements publics.

3. L'explosion des mouvements masculinistes : une menace sécuritaire à prendre au sérieux

a. Une idéologie antiféministe organisée autour de la haine des femmes

Le masculinisme constitue une branche structurée de l'antiféminisme et s'inscrit pleinement dans le mouvement de *backlash*. Il désigne une idéologie cherchant à maintenir la domination masculine et à s'opposer aux avancées féministes. Cette rhétorique repose sur l'affirmation selon laquelle les femmes domineraient désormais les hommes, légitimant la nécessité de défendre les droits de ces derniers et de restaurer leur « identité virile perdue ».

Historiquement, le discours masculiniste émerge en réaction aux progrès réalisés par les mouvements féministes. Dès les années 1970-1980, le masculinisme se structure autour de groupes de « défense des droits des pères », tels que SOS Papa en France ou *Fathers 4 Justice* au Royaume-Uni, qui contestent les évolutions du droit familial jugées défavorables aux hommes. À partir des années 2000, ces initiatives se coordonnent à l'échelle européenne, notamment avec la *Platform for European Fathers* depuis 2011.

Parallèlement, se diffuse le récit d'une « crise de la masculinité », présentant les hommes comme un groupe fragilisé et victimisé. Cette interprétation attribue aux femmes, devenues dominantes, la responsabilité de difficultés telles que l'échec scolaire, la souffrance psychique, la perte de libido ou le manque d'autorité parentale. Si ces phénomènes relèvent en réalité des effets de la socialisation masculine, un tel récit victimaire fournit néanmoins un cadre explicatif

attractif pour certains hommes. Il prétend transformer des frustrations individuelles en ressentiment dirigé contre les femmes, renforçant la cohésion idéologique du masculinisme. Ce récit trouve un écho particulièrement fort chez les plus jeunes alors que, d'après le HCE, 31 % des hommes de 18 – 24 ans pensent que « les hommes sont aujourd'hui discriminés parce qu'ils sont des hommes ».

Enfin, le masculinisme consolide sa présence et son attractivité en s'appropriant la rhétorique féministe, afin de brouiller les repères et d'accroître sa légitimité. Selon les sociologues Mélissa Blais et Francis Dupui-Déri, ces mouvements mobilisent des symboles et des slogans du féminisme pour se présenter comme un groupe opprimé. L'utilisation de la couleur violette par les *Fathers 4 Justice*, historiquement liée aux suffragettes, ou d'un vocabulaire associé à la défense de droits fondamentaux, illustre cette stratégie d'appropriation.

b. L'expansion et la radicalisation du masculinisme à l'ère du numérique

L'essor du numérique offre une visibilité inédite aux mouvements masculinistes, qui captent particulièrement les jeunes hommes. Peu incités à exprimer leurs émotions, ils trouvent dans les discours masculinistes un écho à leur colère et à leur isolement. Pour nombre d'entre eux, les communautés de jeux vidéo constituent une porte d'entrée vers des plateformes telles que Reddit, 4chan ou le forum Blabla 18-25, où circulent déjà largement des contenus masculinistes. Mais la manosphère – soit « l'ensemble des communautés en ligne » promouvant le masculinisme – dépasse largement ce seul espace. En expansion fulgurante, elle agrège des groupes tels que les Incels, les Red Pill, Alpha ou Sigma, ainsi que les Men Going Their Own Way – qui postulent l'idée d'une société « gynocratique » et prônent l'évitement total des femmes. Cette diversité, couplée à l'anonymat en ligne ; à la faible régulation des plateformes et au phénomène de « *disembodiment* » – soit la désinhibition et le manque d'empathie liés à l'absence de contact avec la victime – rend la manosphère difficile à encadrer.

Cependant, les discours masculinistes ne se cantonnent pas à des espaces de discussion fermés, mais irriguent l'espace numérique, où ils se banalisent. Sous couvert de contenus liés à la musculation, au développement personnel ou à la séduction, nombre d'influenceurs diffusent une vision stéréotypée et essentialisante des femmes. C'est notamment le cas d'Andrew Tate, dont les propos présentent les femmes comme la « possession » de l'homme et imputent aux victimes de viols la responsabilité des agressions. Ces contenus rencontrent une forte adhésion : sur les 66 % des hommes connaissant l'influenceur Alex Hitchens, 43 % partagent sa vision des rapports femmes-hommes. Ces créateurs de contenus illustrent la professionnalisation du masculinisme : recourant à la désinformation et aux stratégies marketing, ils vendent des formations ou des livres qui promettent réussite, confiance et pouvoir de séduction. La viralité de ces contenus est amplifiée par le fonctionnement même des plateformes – algorithmes, chambres d'écho et logique économique fondée sur des contenus clivants. Par exemple, TikTok apparaît

comme une « plateforme incontournable pour la diffusion du discours masculiniste », où les #AlphaMale et #RedPill cumulent près de 5 millions de vues. Normalisés, ces discours alimentent une spirale de radicalisation.

Véritable « stratégie et [...] tactique politique », le cyberharcèlement des femmes et des personnes minorisées vise à les « décrédibiliser, humilier et détruire ». Ces comportements violents prennent des formes multiples : comptes ficha diffusant des données personnelles sans consentement, raids numériques, revenge porn, deepfakes, sextorsion, menaces de mort ou appels au viol. Affectant 58 % des femmes de 15 à 25 ans, ces violences impactent leur santé mentale, leur vie personnelle et professionnelle, ainsi que leur sécurité, ce qui les amène à limiter leur présence en ligne. Cette dynamique, loin d'être accidentelle, relève d'une stratégie visant à museler et à « faire sortir les femmes de l'espace d'expression que représente Internet ». Elle cible ainsi en priorité celles qui s'expriment publiquement, telles que les journalistes, militantes et expertes, permettant aux discours misogynes de prospérer.

c. Une menace sécuritaire en expansion, portée par des idéologies réactionnaires

Inspirant des passages à l'acte violents et des projets d'attentats, le masculinisme constitue une menace sécuritaire avérée. Dès 2021, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires signale des mécanismes de manipulation et des pratiques sectaires au sein de groupes prônant une virilité exacerbée, tels que certains stages « nature » du *Mankind Project*. Qualifié par la journaliste Pauline Ferrari, auditionnée par la mission, de terreau « de tueries de masse », l'antiféminisme est également identifié comme une forme émergente de terrorisme. En 2021, cinq femmes sont assassinées au Royaume-Uni au nom de l'idéologie incel, tandis qu'en France, un jeune homme est mis en examen en 2025 pour un projet d'attentat masculiniste.

Ces manifestations violentes ne sont toutefois qu'un aspect d'une menace plus large, en ce que le masculinisme constitue un véritable « projet politique organisé ». Il participe en effet d'un écosystème transnational ultraconservateur qui l'instrumentalise pour affaiblir les droits des femmes et, plus largement, les fondements démocratiques. Il s'ancre dans un système d'idéologies réactionnaires – lgbtphobie, islamophobie, antisémitisme, suprémacisme blanc – formant une « intersectionnalité des haines » qui vise à réduire l'espace du pluralisme et à affaiblir l'État de droit. Le masculinisme entretient des alliances étroites avec des mouvances réactionnaires – groupes religieux, think tanks, réseaux parlementaires, États autoritaires. Cette compatibilité idéologique en fait un levier puissant de mobilisation politique et électorale pour les forces ultraconservatrices. Certains États autoritaires y voient un instrument efficace pour diffuser des narratifs virilstes, polariser les sociétés et mener des actions d'influence géopolitique ou anti-démocratique – en témoignent les opérations de désinformation ciblant des

figures féminines de l'opposition en Russie. De même, en Corée du Sud, l'instrumentalisation du masculinisme a contribué à la victoire du président Yoon Suk-yeol en 2022, soutenu par un jeune électoralat masculin séduit par son discours anti-féministe.

Une menace méconnue fragilisant nos sociétés et leur cohésion

L'ensemble de ces mouvements, leur organisation, leurs convergences, leurs financements, représentent des menaces pour la défense des droits des personnes et la cohésion de nos sociétés. Cependant, leur dangerosité est encore sévèrement sous-estimée, y compris par la classe politique et les médias comme l'a souligné Mme Nathalie Pilhes lors de son audition¹.

Aussi, afin de mieux documenter et informer sur ces enjeux, il est urgent de créer un observatoire national dédié à la lutte contre les masculinismes et de développer une politique de sensibilisation du grand public, ainsi qu'un programme de formation pour l'ensemble des acteurs institutionnels. Cette meilleure connaissance du phénomène doit ensuite être suivie de la mise en œuvre d'une stratégie nationale coordonnée, articulée avec la stratégie française de diplomatie féministe, afin de renforcer la prévention, la vigilance institutionnelle et la capacité d'action face à ces mouvements.

B. SE DONNER LES MOYENS D'UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE FORTE, AMBITIEUSE ET DE LONG TERME

Comme le rappelle Lyric Thompson en préambule du dernier rapport sur la politique étrangère féministe, nous ne sommes pas seuls et il y a des raisons d'espérer, mais il faut se donner les moyens d'agir².

La Conférence sur les politiques étrangères féministes qui vient de se tenir à Paris a mis en évidence l'ampleur du soutien international. Comme l'a rappelé Mme Grillo lors de son audition, nous sommes plus nombreux que nos adversaires voudraient nous le faire croire³. Nous avions là une coalition de pays et d'organisations engagés, désireux de faire de la diplomatie féministe une réponse politique aux crises contemporaines. La France a confirmé, à cette occasion, son rôle moteur et sa vision exigeante

Il faut continuer à porter cette ambition dans d'autres enceintes, en particulier à l'occasion de la présidence française du G7, en 2026, mais aussi dans toutes les organisations internationales et enceintes multilatérales – notamment

¹ Audition de Mme Nathalie Pilhes, déléguée ministérielle au plan national « Femmes, Paix et Sécurité » au ministère de l'Intérieur et membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 30 janvier 2026.

² Thompson, L. (2020). *Feminist foreign policy : A framework*. International Center for Research on Women.

³ Audition de Mme Anne Grillo, directrice générale de la mondialisation au MEAE, 13 novembre 2025.

l'UE et au sein du SEAE, en constituant de nouveaux partenariats et coalitions avec les États affinitaires, en contrant les stratégies anti-droits et en multipliant les mobilisations en faveur de l'égalité et des droits des filles et des femmes.

1. Se mobiliser à un haut niveau, dans toutes les instances, avec un agenda ambitieux pour la défense des droits et la participation des femmes aux processus de décisions

a. Porter les combats pour les droits des femmes et l'égalité au plus haut niveau dans toutes les instances et avec tous nos partenaires

– Continuer de se mobiliser au plus niveau et par tous les moyens

La France s'est engagée à défendre des positions ambitieuses dans les instances multilatérales au travers d'une représentation française à haut-niveau. Elle doit veiller à maintenir des positions fermes et défendre un langage agréé robuste dans tous les espaces et instances de négociations internationales telles que l'AGNU, le CSNU, le CDH, la CSW, la CPD, le G7, le G20, à l'OMS, au sein de l'OCDE et de l'Union européenne, ou encore à l'Assemblée mondiale de la santé.

Comme l'a rappelé M. Bonnafont lors de son audition par la mission, cet engagement repose sur une mobilisation renforcée de son expertise diplomatique, une coordination étroite avec ses partenaires et une implication politique à haut niveau.

En premier lieu, la France a renforcé son expertise transversale des cadres normatifs internationaux, en s'appuyant sur une connaissance approfondie des résolutions, conventions et engagements adoptés au cours des dernières décennies. Cette maîtrise des textes et des procédures permet d'enrichir les argumentaires français et de mettre en lumière les contradictions des États hostiles, en démontrant que les dispositions qu'ils contestent aujourd'hui ont été consolidées de longue date ou acceptées dans d'autres cadres de négociation multilatéraux.

En second lieu, l'action française repose sur une coordination accrue avec ses partenaires, afin de démontrer que la très large majorité des délégations demeure attachée à la préservation de l'acquis et à la poursuite des progrès en matière de droits des femmes. Cette coordination s'exerce au sein de l'ensemble des groupes géographiques, au-delà des seuls partenaires européens, et mobilise une palette d'outils diplomatiques variés : déclarations conjointes, soutien mutuel dans les négociations, portage collectif de textes et organisation d'événements politiques. La France a ainsi impulsé la création avec le Québec du Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes, à l'occasion du 19e Sommet de la Francophonie, accueilli en octobre 2024 à Paris. Elle est membre du Groupe new-yorkais des politiques étrangères féministes (*Feminist Foreign policy plus*, FFP+). Cette coalition transrégionale, formée officiellement en 2023 avec l'adoption d'une première déclaration historique en matière de politique étrangère féministe, est

composée actuellement de 18 pays qui coordonnent leurs positions en matière de droits des femmes dans les instances onusiennes. En 2025, le Maroc, la Slovénie, le Royaume-Uni et le Népal ont annoncé leur adhésion.

Enfin, la France veille à se mobiliser à un niveau politique élevé, notamment par l’implication directe de ses représentants permanents et de leurs adjoints dans les moments clés des négociations. L’expérience récente montre qu’une intervention au bon niveau, à un moment critique, peut s’avérer déterminante pour préserver des formulations essentielles relatives au genre et aux droits des femmes, même lorsque les équilibres sont fragiles. Cette action s’articule autour de trois leviers complémentaires.

Le levier de la négociation, d’abord, fondé sur un savoir-faire reconnu à New York et dans les enceintes multilatérales, qui conduit la France à jouer un rôle moteur, notamment au Conseil de sécurité des Nations unies, où elle est l’un des membres permanents les plus mobilisés sur les questions d’égalité de genre.

Le levier partenarial, ensuite, qui repose sur la capacité de la France à fédérer des coalitions d’États progressistes issus de l’ensemble des groupes géographiques et à coordonner des expressions politiques communes en faveur de la diplomatie féministe.

Le levier politique, enfin, à travers la présence régulière d’autorités gouvernementales et parlementaires françaises lors des grandes échéances internationales, qui démultiplie la portée de l’action diplomatique. Ainsi, lors de la dernière semaine de haut-niveau de l’AGNU, le Ministre délégué à la francophonie et aux partenariats internationaux a participé aux commémorations des trente ans de la Conférence de Pékin, et à un événement du groupe new-yorkais des diplomatières féministes, annonçant la 4e Conférence ministérielle des diplomatières féministes à Paris. En mars 2025, la Délégation ministérielle française à la CSW (plus de cent personnes) était la plus vaste délégation nationale parmi les États membres de l’UE, et la présence à New York à la fois d’une Ministre et de nombreux parlementaires français a décuplé la force de notre voix.

Il est toutefois nécessaire de rappeler que notre diplomatie féministe ne peut avoir de l’écho et un impact réel que si elle est portée au plus haut niveau de l’État, c’est-à-dire par la présidence de la République.

– **Des échéances internationales décisives pour la crédibilité de la diplomatie féministe française**

Les échéances multilatérales à venir constituent des moments politiques décisifs pour la diplomatie féministe française. Dans un contexte de montée en puissance des mouvements anti-droits, de remise en cause explicite des droits sexuels et reproductifs et de fragilisation du multilatéralisme, la capacité de la

France à maintenir les droits des femmes et l'égalité de genre au sommet des agendas internationaux conditionne directement la crédibilité de son engagement.

La Commission de la condition de la femme des Nations unies demeure, à cet égard, une enceinte stratégique incontournable. La CSW70, dans un contexte international particulièrement tendu et marqué par des recompositions politiques majeures, s'annonce comme un moment charnière pour défendre les droits des femmes et des filles, préserver l'acquis normatif issu de Pékin et renforcer les alliances progressistes. La présence française à haut niveau, associant autorités gouvernementales et parlementaires, devra y être pleinement mobilisée afin de porter un discours clair, cohérent et exigeant, et de consolider les coalitions transrégionales indispensables à la défense des droits.

La présidence française du G7 en 2026 représente également une responsabilité politique majeure. Dans un contexte de risques de dilution des enjeux d'égalité, la France a l'opportunité – et le devoir – de faire du G7 un espace moteur de la diplomatie féministe, en inscrivant l'égalité de genre de manière transversale à l'ensemble des priorités, et en affirmant le lien entre droits des femmes, justice économique, financements et responsabilité des acteurs privés. Cette échéance doit permettre de traduire les engagements politiques en orientations concrètes, lisibles et mesurables. Toutefois, dans un contexte de durcissement croissant des conditions d'entrée et de séjour aux États-Unis, l'accès à cette enceinte tend à exclure de nombreuses activistes féministes des Suds en raison de leur nationalité. Cette contrainte invite à aménager d'autres lieux de mobilisation de la diplomatie féministe, tels que Genève. Des inquiétudes se font entendre aujourd'hui quant à la difficulté de la France d'imposer le sujet de l'égalité de genre dans les travaux du G7 ou face au risque de se faire imposer un agenda ultra-conservateur autour de la famille et de la natalité par d'autres États du G7, à commencer par l'administration américaine de Donald Trump

S'agissant du G20, marqué par des équilibres politiques plus hétérogènes et par des risques de recul sur les enjeux de genre, la France devra faire preuve d'une vigilance et d'une capacité d'initiative accrues. La priorité donnée par l'Afrique du Sud à la lutte contre les violences basées sur le genre lors de sa présidence offre une opportunité stratégique pour inscrire l'égalité de genre à l'agenda du G20 autour d'un enjeu fédérateur, transversal et universel. Dans ce cadre, l'engagement français devra viser à préserver un langage ambitieux, à soutenir les coalitions existantes et à empêcher toute remise en cause des engagements internationaux.

Le Call to Action sur la Violence Basée sur le Genre (GBV) constitue une échéance majeure pour la diplomatie féministe française. Cette initiative internationale vise à coordonner et renforcer les efforts mondiaux pour prévenir et répondre aux violences sexistes et sexuelles en contexte d'urgence humanitaire. La France, en prenant la présidence de cette initiative, pourrait affirmer son rôle de

leader mondial dans la lutte contre ces violences, acquérant la capacité de mobiliser partenaires et financements et de consolider les coalitions existantes.

Porter le combat pour les droits des femmes au plus haut niveau de la présidence de la République. Faire de la CSW, de la CPD, du G7, du G20, de la Conférence ministérielle sur les politiques féministes étrangères, et des COP des piliers structurants de la diplomatie féministe française, en y garantissant systématiquement une représentation politique de haut niveau, un portage cohérent des priorités françaises et une articulation renforcée entre action diplomatique, diplomatie parlementaire et société civile.

Prendre la présidence de l'initiative Call to Action GBV.

Promouvoir les exigences de la diplomatie féministe française dans l'ensemble des enceintes multilatérales régulières où siège la France, notamment le Conseil des droits de l'homme, le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil européen.

b. Bataille du langage juridique et du récit, parler d'une voix forte et crédible pour défendre les droits

De nombreuses personnes auditionnées ont insisté sur ce point, la bataille du récit constitue un enjeu stratégique central. Les références au « Sud global » ou à la dénonciation de l'Occident sont fréquemment réinvesties pour légitimer des positions anti-droits, au prix de détournements du vocabulaire décolonial et des notions de « valeurs » ou de souveraineté. Éviter une lecture binaire opposant « l'Occident » aux « autres » suppose de reconnaître les héritages géopolitiques, coloniaux et postcoloniaux, et d'assumer nos propres manquements. Par ailleurs, la diplomatie féministe ne peut être efficace si elle est perçue comme condescendante, moralisatrice ou détachée des contextes nationaux.

La dimension numérique est ici incontournable. Les travaux de l'Institut du Genre en Géopolitique et d'Equipop montrent que le *backlash* mondial contre les droits des femmes et des personnes LGBTI+ s'appuie largement sur les plateformes numériques. Sept femmes sur dix déclarent avoir été victimes de violences en ligne au cours de leur vie, un chiffre probablement sous-estimé selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Mme Pauline Ferrari, Mme Marie-Christine Saragosse, Mme Amandine Seguin et Mme Margaux Benn lors d'une table ronde sur les violences et les masculinismes en ligne, ont rappelé lors de leur audition la nécessité d'accorder des moyens dédiés et conséquents à la protection des journalistes, à la lutte contre le cyberharcèlement, à la régulation des plateformes mais aussi de coupler l'éducation

aux médias et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)¹. Les mouvements masculinistes et anti-droits exploitent les biais structurels d'Internet – anonymat, algorithmes, monétisation – avec la responsabilité directe des grandes entreprises du numérique. Il est donc indispensable d'investir ces espaces, de soutenir les créateurs de contenus pro-droits, de mieux réguler les plateformes et les usages de l'intelligence artificielle, et de renforcer la transparence et la responsabilisation des acteurs de la Big Tech.

Rapport de l'Institut du Genre en Géopolitique et d'Equipop sur les violences en ligne

Le rapport propose plusieurs pistes pour contrer ces campagnes anti-genre en ligne :

- Renforcer le cadre juridique, politique et financier : lois contre discours haineux, protection des victimes, responsabilité des plateformes numériques
- Intégrer explicitement la lutte contre les discours masculinistes dans les politiques publiques numériques (régulation, modération, éducation).
- Réguler les grandes entreprises numériques : obligation de transparence, responsabilisation, modération proactive des contenus haineux.
- Soutenir et protéger les activistes féministes / LGBTI+ en ligne (formation, sécurité numérique, soutien juridique).
- Éduquer les citoyen nes : sensibilisation aux discours masculinistes, alphabétisation numérique, outils de défense face aux discours de haine.

Enfin, la crédibilité de cette stratégie repose sur le soutien effectif aux médias, à la recherche et à la société civile. Le rôle des chercheurs est essentiel pour documenter les réseaux transnationaux anti-droits, leurs financements et leurs modes opératoires. Or, à ce stade, aucune stratégie intégrée de lutte contre la désinformation et ces réseaux n'est véritablement structurée. Combler cette lacune est une condition indispensable pour préserver la crédibilité internationale de la diplomatie féministe et éviter la capture durable des politiques publiques par des agendas anti-droits.

¹ Auditions de Mme Pauline Ferrari, journaliste ; Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde ; Mmes Margaux Benn et Amandine Seguin, co-secrétaires générales de « Prenons la une », 6 février 2026.

Reconnaitre officiellement la définition de la diplomatie féministe française via une proposition de résolution.

Face à la montée des discours ultra-conservateurs, affirmer une stratégie française fondée sur la défense des droits humains universels et de l'égalité de genre, en défendant activement le langage onusien agréé et les normes internationales existantes.

Mener un combat politique constant en faveur des droits des femmes, en particulier la liberté de disposer de leur corps et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, et faire de la lutte contre les violences fondées sur le genre une priorité des textes et résolutions onusiens.

Donner un cadre juridique à la définition des mouvements anti-droits et intégrer les discours et crimes de haines aux eurocrimes afin d'ouvrir la voie à des travaux législatifs améliorant la répression des violences masculinistes.

Faire de la lutte contre les violences basées sur le genre en ligne et dans les logiciels d'intelligence artificielle une priorité. Cela implique de renforcer les cadres juridiques et réglementaires, de responsabiliser les plateformes numériques et de garantir une protection effective des victimes, en particulier des femmes, des adolescentes, des personnes handicapées, des personnes LGBTQIA+ et des militantes féministes.

Renforcer les dispositifs nationaux et internationaux visant à assurer la protection des militantes féministes, en sécurisant leur action, en sanctionnant les menaces et violences à leur encontre, et en facilitant leur participation aux instances décisionnelles et aux espaces publics.

Soutenir durablement la recherche sur le genre, indispensable pour documenter les mécanismes du *backlash*, éclairer l'action publique et anticiper les évolutions des stratégies anti-droits.

Créer un observatoire de la lutte contre les masculinismes. Créer des espaces de coopération internationaux et européens pour lutter contre les masculinismes et favoriser les échanges d'expertises entre polices sensibles au genre.

c. Au service d'un agenda qui ne doit pas renoncer à ses ambitions : une diplomatie féministe offensive, cohérente et visible

Dans un contexte de *backlash* global contre les droits des femmes, l'enjeu n'est plus seulement de porter des principes, mais d'assumer une ligne politique lisible, constante et offensive, fondée sur l'impact concret des politiques menées.

– Faire des droits et santé sexuels et reproductifs le fer de lance de l'action internationale

La défense des droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) constitue l'urgence absolue et doit rester le cœur battant de la diplomatie féministe française. La constitutionnalisation de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse confère à la France une responsabilité politique particulière sur la scène internationale. Cette avancée nationale doit désormais être pleinement capitalisée à l'extérieur, tant dans les enceintes multilatérales que dans les cadres européen et bilatéral.

La destruction des contraceptifs en Europe par les États-Unis

En juillet 2025, l'administration Trump confirmait son intention de procéder à la destruction d'un important stock de contraceptifs – des millions de pilules, implants, stérilets, préservatifs, ainsi que 50 000 flacons d'antirétroviraux – d'une valeur estimée à près de 10 millions de dollars. Financés par l'USAID sous l'administration Biden et destinés à des femmes vivant dans des zones défavorisées, ces produits sont actuellement entreposés en Belgique. Leur incinération était par la suite prévue en France pour un coût de 167 000 dollars.

Cette décision américaine, motivée par la réactivation de la « *Mexico City Policy* »¹, a suscité une vive indignation internationale. De nombreuses militantes féministes, organisations non gouvernementales et responsables politiques européens ont dénoncé une mesure contraire aux principes de santé publique et aux droits fondamentaux des femmes. Les tentatives de rachat ou de redistribution portées par des organisations internationales, telles que la Fédération internationale pour la planification familiale ou la Fondation Gates, ont toutes été rejetées.

Par ailleurs, malgré les appels répétés en faveur d'une redistribution des stocks, les autorités françaises ont opposé leur « *impuissance juridique* », arguant que les contraceptifs ne constituaient pas des médicaments essentiels et qu'aucune pénurie ne justifiait une intervention. Si l'incinération sur le territoire français a finalement été écartée, l'absence de solution pérenne a conduit à la dégradation d'une partie du stock, désormais sur le point d'être détruite. En l'absence de position affirmée de la France, cette situation souligne la nécessité, à l'avenir, d'un engagement politique et diplomatique plus structuré afin d'éviter la répétition de cas similaires.

La France est identifiée comme l'un des États les plus progressistes et les plus visibles sur ces enjeux aux Nations unies. Elle porte un langage ambitieux dans les négociations, y compris face aux résistances conservatrices au sein de l'Union européenne, et soutient des mécanismes essentiels tels que le fonds « Supplies » du FNUAP ou le Fonds Muskoka pour la santé de la mère et de l'enfant. Dans un contexte marqué par l'extraterritorialité de certaines législations, notamment américaines, la question de la sécurisation juridique des chaînes

¹ Cette règle fédérale de 1984 bannit l'envoi d'aide à des organisations étrangères favorisant l'avortement.

d'approvisionnement en produits contraceptifs, y compris sur le territoire national, demeure un angle mort qui appelle une réponse politique structurée.

– **C**ombattre les violences faites aux femmes, en temps de paix comme en temps de conflit

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un second pilier structurant de l'action française. Co-autrice de la résolution bisannuelle de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'élimination des violences faites aux femmes, la France est particulièrement mobilisée contre les violences sexuelles en temps de conflit. Elle soutient activement l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies et de la Cour pénale internationale, tout en finançant des programmes de formation des forces de sécurité à la prise en charge des survivantes.

Poursuivre notre engagement sur « Femmes, paix et sécurité » pour la prévention des violences, la lutte contre l'impunité, la protection et la participation des femmes aux processus de prévention et de résolution des conflits.

La France met en œuvre son troisième plan national d'action « Femmes, paix et sécurité » (2021-2025), qui fait de la prévention des violences, de la lutte contre l'impunité et de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité des priorités centrales. Elle soutient notamment la formation des femmes en uniforme, en lien avec l'Organisation internationale de la Francophonie, et a financé en 2024, via une contribution volontaire de 200 000 € à ONU Femmes, la formation de femmes officiers étrangères au maintien de la paix (Women Military Peace Operations Course).

Par ailleurs, la France appuie la Jordanie dans l'élaboration de son plan national d'action et soutient ONU Femmes et le FNUAP en Ukraine pour des projets d'autonomisation économique des femmes et de renforcement des capacités des unités de police chargées d'enquêter sur les violences sexuelles.

En 2024, la France a contribué pour la première fois au Women's Peace and Humanitarian Fund (WPHF), principal fonds fiduciaire des Nations unies dédié au soutien des organisations féministes dans les contextes de crises et de conflits. Cet engagement financier de 4,5 millions d'euros, décaissés en 2024 pour 2025, permet à la France de siéger au Conseil d'administration du Fonds et de participer activement à l'orientation stratégique de ses actions.

Dans un contexte de multiplication des conflits, la France porte une approche exigeante de lutte contre l'impunité et contribue à inscrire les violences sexuelles comme une priorité de sécurité internationale, et non comme une variable humanitaire secondaire.

– Garantir la participation des femmes à toutes les décisions, notamment en matière de paix et de sécurité

La participation pleine et effective des femmes aux processus de décision constitue le troisième pilier central de la diplomatie féministe. En cohérence avec son cadre législatif national en faveur de la parité, la France défend aux Nations unies une approche ambitieuse de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », fondé sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Elle promeut activement la Recommandation générale n° 40 du Comité CEDAW, tant à New York qu'à Genève, encourage la présentation de candidatures féminines aux plus hautes fonctions onusiennes, y compris celle de Secrétaire général des Nations unies à l'horizon 2026, et finance des formations dédiées à l'intégration du genre dans les opérations de maintien de la paix. L'enjeu est clair : passer d'une participation symbolique à une influence réelle des femmes sur les décisions de sécurité internationale.

– Investir les enjeux émergents sans diluer les priorités

Enfin, la diplomatie féministe française se projette sur des enjeux émergents décisifs : environnement numérique, intelligence artificielle, changement climatique, agriculture, économie du care. Les initiatives portées par la France – du laboratoire pour les droits des femmes en ligne au Sommet de Paris sur l'IA, en passant par l'intégration du genre dans les financements climat – traduisent une volonté d'anticipation.

L'enjeu est désormais d'assurer que ces secteurs, qui concentrent une part croissante des financements et de l'attention politique internationale, intègrent effectivement l'égalité de genre, alors même que les femmes et les filles sont disproportionnellement exposées aux effets des crises climatiques, alimentaires et sécuritaires.

Vos rapporteurs souhaitent ici insister sur les inégalités de genre et atteintes aux droits des femmes et des filles causées par les défis numériques qui sont amenés à s'accroître dans les prochaines années et appellent à une action renforcée. La banalisation des contenus misogynes, le développement des mouvements masculinistes en ligne et la circulation de représentations sexistes ou pornographiques contribuent à diffuser une culture misogyne, fragilisant les droits des femmes. Le harcèlement, l'intimidation et les appels à la violence, visant en particulier les personnalités publiques, renforcent cette dynamique et contribuent à l'exclusion progressive des femmes de l'espace public numérique. Comme l'ont rappelé les participants à la table ronde organisée par la mission sur le sujet, il s'agit d'un enjeu géopolitique et normatif.

Le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne

Le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne est une initiative lancée en 2023 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dans le cadre des priorités françaises en matière de diplomatie féministe et de régulation du numérique. Annoncé lors de la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, il est le premier espace de concertation multi-acteurs dédié aux violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie.

Le Laboratoire a pour objectif d'identifier, prévenir et combattre les violences numériques basées sur le genre en mobilisant un large éventail d'acteurs – États, organisations internationales, société civile et acteurs privés. Son action s'articule autour de quatre axes prioritaires : la lutte contre les violences de genre, l'analyse des risques liés aux technologies émergentes et aux algorithmes, la prévention et l'éducation au numérique, ainsi que la recherche sur les mouvements masculinistes. Pour mettre en œuvre ces priorités, le Laboratoire fonctionne comme une plateforme de coopération internationale et un incubateur de projets concrets, en apportant un soutien financier et technique à des initiatives innovantes. Celles-ci sont sélectionnées *via* des appels à projets annuels, dont la gestion est assurée par Expertise France.

Plusieurs projets illustrent l'approche opérationnelle du Laboratoire, tels que le déploiement de *chatbots* d'assistance aux victimes (*Chat GBV-TFGBV* et *HerSafeSpace*) en Afrique du Sud et en Afrique de l'Ouest, ou encore la cartographie des mouvements masculinistes en ligne en Europe centrale et orientale. Le Laboratoire soutient également des initiatives de prévention, de création d'espaces numériques sûrs et d'accompagnement juridique, à l'instar du projet de l'ONG Ibtikar en Palestine.

– Des priorités géographiques assumées

Sur le plan géographique, la France assume des positions de premier plan dans plusieurs contextes de crise : Afghanistan, où elle joue un rôle moteur dans la mobilisation internationale et le soutien à la société civile ; Gaza, où la mortalité féminine et les défis de reconstruction exigent une réponse politique et humanitaire genrée ; Ukraine, Iran, République démocratique du Congo, Soudan, Haïti ou Colombie, où la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité demeure centrale. Cette approche illustre une diplomatie féministe ancrée dans les réalités des conflits contemporains.

Afghanistan : vers la reconnaissance internationale de l'apartheid de genre ?

Depuis la prise de pouvoir des Talibans en août 2021, les femmes et les filles afghanes sont soumises à une politique systématique d'effacement de l'espace public et de négation de leurs droits fondamentaux. Interdiction d'accès à l'éducation secondaire et universitaire, exclusion de nombreux secteurs professionnels, restrictions sévères à la liberté de circulation, bannissement des lieux de sociabilité et éviction de toute instance de décision : l'accumulation de ces mesures révèle l'existence d'un régime institutionnalisé et durable d'oppression fondé sur le sexe et le genre.

La gravité de cette situation est désormais reconnue au niveau international. À la suite d'un renvoi conjoint auquel la France a pris part en novembre 2024, la Cour pénale internationale a délivré en juillet 2025 des mandats d'arrêt contre les plus hauts responsables talibans pour crime contre l'humanité de persécution fondée sur le genre. Cette avancée majeure met toutefois en lumière les limites du droit pénal international, qui peine encore à qualifier pleinement des systèmes étatiques d'oppression totale visant les femmes.

En l'absence d'un crime explicitement reconnu d'« apartheid de genre », les outils juridiques existants demeurent insuffisants pour appréhender ces régimes de domination structurelle¹. Face à cette lacune, un mouvement international se dessine, porté par des juristes, des organisations féministes, des mécanismes onusiens et plusieurs États, appelant à la reconnaissance de cette qualification. La future Convention internationale sur les crimes contre l'humanité, dont la négociation a été engagée sous l'égide de l'ONU et coparrainée par la France, offre une opportunité historique pour inscrire cette incrimination dans le droit international.

Soutenir la reconnaissance de l'apartheid de genre constituerait pour la France un acte politique fort, cohérent avec sa diplomatie féministe, permettant de nommer, sanctionner et prévenir des systèmes d'oppression structurelle, et d'affirmer un engagement résolu en faveur d'un droit international ambitieux et protecteur des droits des femmes et des filles.

Une proposition de résolution, écrite par la présidente de la délégation aux droits des femmes Mme Véronique Riotton, visant à soutenir la reconnaissance juridique de la notion d'apartheid fondée sur le genre a justement été déposée à l'Assemblée nationale à la fin du mois de janvier 2026. Celle-ci encourage la France à défendre cette reconnaissance dans les enceintes internationales, à renforcer ses efforts pour documenter les violations des droits humains envers les femmes et les filles, et à soutenir toutes les initiatives permettant d'engager la responsabilité pénale des auteurs de ces crimes.

– Deux angles morts à corriger : les personnes handicapées et les adolescentes

L'audition de Handicap International a mis en lumière un angle mort persistant des politiques d'égalité : la situation des femmes handicapées. Leur inclusion reste insuffisamment prise en compte dans les cadres de suivi et de redevabilité. Il est indispensable que ces cadres soient construits de manière

¹ Audition de Mme Isabelle Lonvis-Rome, ambassadrice pour les droits de l'Homme et la mémoire de la Shoah, 28 octobre 2025.

participative, en associant pleinement les organisations de personnes handicapées – en particulier celles dirigées par des femmes – ainsi que des acteurs de terrain comme Handicap International.

Cette invisibilisation se retrouve également dans les espaces de décision.

L'intégration d'indicateurs garantissant la participation effective des femmes handicapées, au niveau national comme international, est essentielle. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour promouvoir leur représentation dans les délégations françaises et les enceintes multilatérales. L'absence quasi systématique de femmes handicapées lors d'événements soutenus par la France, notamment à la Commission de la condition de la femme (CSW), en est une illustration.

Les auditions de l'UNICEF et de militantes ont par ailleurs rappelé que les adolescentes sont un angle mort majeur des stratégies actuelles. Les adolescentes âgées de 10 à 19 ans – telles que définies par l'OMS – traversent une période charnière, décisive pour leur éducation, leur santé, leur sécurité et leur participation citoyenne. Elles savent ce dont elles ont besoin et doivent, à ce titre, être systématiquement consultées. Or, elles sont insuffisamment mentionnées dans la stratégie française, contrairement à celles du Canada ou de l'Espagne. Les politiques d'égalité restent trop générales, diluées dans des catégories larges (« jeunes », « filles »), sans indicateurs spécifiques ni financements ciblés.

Une diplomatie féministe crédible doit reconnaître les adolescentes comme des actrices à part entière, capables de formuler leurs priorités en matière d'éducation, de lutte contre les violences et de participation aux décisions qui les concernent. Cela suppose de renforcer leurs compétences, leur leadership, et de soutenir des réseaux d'adolescentes, y compris à l'international. Ce travail doit aller de pair avec des actions auprès des jeunes hommes, indispensables pour transformer les normes sociales, lutter contre la montée des mouvements masculinistes et prévenir les violences dès l'adolescence. Des outils comme le FSOF pourraient jouer un rôle structurant en intégrant et finançant davantage les réseaux d'adolescentes et les initiatives portées par et pour elles.

Faire des DSSR un pilier explicite et non négociable de l'action diplomatique. Incrire formellement les droits et santé sexuels et reproductifs comme priorité transversale et non négociable de toutes les positions françaises dans les enceintes multilatérales (ONU, UE, G7, G20), assortie d'une doctrine claire sur la protection des chaînes d'approvisionnement en produits contraceptifs et l'opposition à toute entrave extraterritoriale.

Porter l'introduction de la reconnaissance de la liberté d'avoir accès à l'IVG dans la Charte des valeurs de l'Union européenne.

Poursuivre notre engagement pour renforcer la participation des femmes à tous les processus de décisions et sur la mise en place de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » en créant un mécanisme français de suivi à impact mesurable. Renforcer et rendre opérationnel le dispositif interministériel de suivi annuel du Plan National d'Action, associant la société civile et les parlementaires, avec des indicateurs précis sur la participation des femmes aux processus de paix, aux opérations de maintien de la paix et aux mécanismes de justice transitionnelle, et une restitution publique devant le Parlement.

Intégrer pleinement une approche intersectionnelle dans la diplomatie féministe, en développant des axes dédiés et des indicateurs spécifiques pour les groupes particulièrement marginalisés, notamment les femmes handicapées (marqueurs OCDE genre et handicap) et les adolescentes, assortis de financements ciblés et de mécanismes de consultation directe.

Soutenir la reconnaissance internationale de l'apartheid de genre. Soutenir la reconnaissance de l'apartheid de genre permet de nommer juridiquement des systèmes d'oppression totale visant les femmes et les filles, là où les outils existants demeurent insuffisants. C'est renforcer la responsabilité pénale des dirigeants qui organisent ces politiques et donner à la communauté internationale un cadre clair d'action et de prévention. C'est enfin affirmer, de manière cohérente avec la diplomatie féministe française, l'ambition d'un droit international universel, protecteur et à la hauteur des violations contemporaines.

2. Financer pour agir

a. Sanctuariser l'APD affectée à l'égalité et sécuriser le FSOF dans le temps

La diplomatie féministe française repose sur des moyens financiers stables et ambitieux pour être crédible et efficace. Or, la fragilisation de l'Aide Publique au Développement (APD) et du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) menace directement les partenaires locaux et la mise en œuvre des engagements internationaux. Les ONG alertent sur des réductions drastiques : par exemple, le

projet *Féministes en Action* a vu son financement amputé de plus de 60 % lors de la phase d'instruction, et l'engagement de la France pour UNFPA Supplies en 2025 n'est pas garanti. Plus grave encore, faute de moyens suffisants sur le programme 209, de nombreux projets du FSOF arrivant à échéance en 2026-2027 risquent de ne pas être reconduits pour une seconde phase, malgré des résultats pourtant largement probants. Le FSOF, outil stratégique, doit donc être préservé avec un budget de 250 millions sur 2023-2027 pour permettre aux associations d'affronter la montée des mouvements anti-droits. Des engagements doivent d'ores et déjà être pris pour pérenniser le FSOF au-delà de 2027 et pour en partager la philosophie lors du prochain G7.

Arrêter les réductions budgétaires drastiques dans l'aide publique au développement et revenir à une trajectoire pluriannuelle ambitieuse, structurée et contrôlée. Garder une approche, des outils et des financements spécifiques pour l'humanitaire qui ne doivent pas être dilués dans les budgets dédiés à la coopération économique. Veiller à ce que la mise en œuvre nationale des politiques de développement ne s'aligne pas sur l'approche transactionnelle de l'initiative européenne Global Gateway.

Sanctuariser les financements dédiés à l'égalité de genre et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Maintenir et pérenniser le budget du FSOF et des opérateurs français à l'international (AFD, Expertise France), en veillant à la continuité pluriannuelle. Assurer le respect des objectifs de la loi de 2021 (75 % de projets marqués CAD1 et CAD2, dont 20 % CAD2) et exiger la publication de résultats chiffrés actualisés.

Renforcer la budgétisation sensible au genre et conditionner les financements sectoriels à des objectifs mesurables d'égalité. Déployer une budgétisation sensible au genre dans la planification et l'exécution des financements français, en France comme dans les enceintes internationales (UE, FMI, OCDE), et conditionner une part des financements climat, agricoles et humanitaires à l'intégration effective du genre. Cette conditionnalité devra s'appuyer sur des indicateurs précis portant notamment sur l'accès des femmes aux ressources, à la prise de décision et à la protection contre les violences.

Préserver la capacité opérationnelle des organisations féministes. Garder une logique d'appels à projets en évitant qu'ils soient trop fragmentés ou imposés « du nord vers le sud » ; privilégier des financements pluriannuels, flexibles et suffisants face à la montée des anti-droits, et des mécanismes de redevabilité allégés, adaptés aux besoins réels des associations partenaires.

Garantir la crédibilité des engagements internationaux. Assurer des financements stables et ambitieux pour les programmes multilatéraux (ex. UNFPA Supplies, ONU Femmes), et y garantir l'intégration d'approches sensibles au genre et des perspectives féministes au sein des fonds multilatéraux, afin de tenir les promesses faites lors des forums internationaux et de renforcer la légitimité de la diplomatie féministe française.

b. Porter un agenda international pour des financements féministes durables, coordonnés et ambitieux

– **Le rôle déterminant des fondations philanthropiques dans l'écosystème féministe**

La table ronde organisée par vos rapporteurs a confirmé le rôle désormais **central des fondations philanthropiques** dans l'écosystème de la diplomatie féministe, dans un contexte de **fragilisation croissante des financements publics et internationaux**. Les auditions ont mis en évidence une philanthropie féministe française **dynamique, structurée et engagée**, mais encore **largement minoritaire** : seuls **7 % des financements philanthropiques en France** et **8 % au niveau mondial** sont aujourd’hui fléchés vers l’égalité de genre, tandis que près des trois quarts des structures philanthropiques françaises déclarent ne pas financer ces enjeux.

Les fondations auditionnées (L’Oréal, Kering, Raja, Fondation Gates) partagent des **méthodes convergentes** : financements pluriannuels, soutiens flexibles, accent mis sur le **renforcement des capacités**, la sécurité et la santé mentale des équipes, ainsi qu’un recours croissant aux **coalitions** pour mutualiser les risques et le plaidoyer¹.

Toutes alertent sur un point central : **le secteur privé ne peut ni se substituer durablement à l’État, ni compenser structurellement le retrait des financements publics**, même s’il joue un rôle clé d’amorçage, d’innovation et d’expérimentation.

Les échanges ont également souligné un **durcissement préoccupant du contexte politique et idéologique** : retrait massif de la philanthropie américaine sur les sujets de genre, pressions accrues de mouvements conservateurs et d’extrême droite en Europe, attaques ciblées contre les fondations et les défenseurs et défenseuses des droits des femmes. Dans ce contexte, la **coordination entre bailleurs, la sécurisation des financements féministes et la clarification des critères d'éligibilité** apparaissent comme des enjeux stratégiques majeurs.

– **Promouvoir des dynamiques de partenariat financier**

Le Forum Génération Égalité a été unanimement reconnu comme un modèle efficace de mobilisation multi-acteurs, ayant permis d’intégrer pleinement les fondations philanthropiques aux côtés des États et des

¹ Auditions de Mme Pauline Avenel-Lam, directrice exécutive de la Fondation L’Oréal et du L’Oréal Fund for Women ; Mme Céline Bonnaire, directrice exécutive de la Fondation Kering ; M. François Revarddeaux, responsable des affaires institutionnelles de la Fondation Kering ; Mme Danièle Marcovici, Présidente Directrice-Générale du Groupe RAJA et Fondatrice et Présidente de la Fondation RAJA ; Mme Alexandra Dethyre, déléguée générale adjointe de la Fondation RAJA ; Mme Laura Slimani, directrice du pôle projets à la Fondation des femmes, 5 décembre 2025.

organisations internationales. Cette dynamique a démontré la capacité de la France à faire converger des acteurs aux logiques, temporalités et leviers d'action différents autour d'un agenda commun pour l'égalité de genre. Elle appelle aujourd'hui à être consolidée, structurée et inscrite dans la durée, notamment par une articulation renforcée avec l'aide publique au développement et des outils structurants tels que le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). Il nous faut par ailleurs assurer le suivi de la mise en place de l'ensemble des engagements pris lors du Forum Génération Égalité.

Dans cette perspective, la promotion de partenariats renforcés, y compris financiers, constitue un levier prioritaire. Il s'agit à la fois de mobiliser davantage de ressources en faveur de l'égalité de genre et de créer de nouvelles alliances, en proposant des mécanismes de cofinancement à des partenaires encore peu engagés sur ces enjeux, qu'il s'agisse du secteur privé, d'acteurs financiers ou de fondations non spécialisées. Cette approche permettrait d'élargir la base des bailleurs tout en sécurisant des financements plus durables pour les organisations féministes.

Un plaidoyer structuré auprès de l'Union européenne apparaît également indispensable, afin d'identifier et de mobiliser des financements dédiés à l'égalité de genre dans la prochaine période budgétaire. L'objectif est de maintenir une forte priorité politique sur ces enjeux, en cohérence avec la nouvelle stratégie validée par le MEAE en 2025, et de renforcer les synergies entre financements européens et instruments nationaux, en particulier le FSOF.

Engager un plaidoyer structuré auprès de l'Union européenne pour des financements dédiés au genre.

Porter auprès de la **Commission européenne** une démarche coordonnée visant à : sanctuariser des financements dédiés à l'égalité de genre dans la prochaine période budgétaire ; renforcer les synergies entre financements européens et outils nationaux, en particulier le FSOF ; maintenir l'égalité de genre comme **priorité politique transversale**, malgré les pressions idéologiques.

Mettre en place un cadre commun de coordination et de critères entre bailleurs.

Initier des **démarches collectives avec d'autres bailleurs publics et privés** afin de : promouvoir une approche commune de la mobilisation financière féministe ; mutualiser analyses, financements et plaidoyer ; renforcer les mécanismes de **vigilance et de critérisation**, pour éviter tout financement d'organisations anti-droits ou anti-choix.

Structurer des mécanismes de cofinancement public–philanthropie autour du FSOF.

Créer, dans le cadre de la nouvelle stratégie validée par le MEAE en 2025, des **mécanismes de cofinancement formalisés** entre APD (via le FSOF) et fondations philanthropiques, permettant : d'élargir la base des bailleurs engagés sur le genre ; de sécuriser des financements pluriannuels pour les OSC féministes d'attirer de nouveaux acteurs (fondations non spécialisées, acteurs financiers, entreprises).

Mettre en place un suivi et un contrôle des financements des organisations anti-droits et interdire leur accès aux subventions publiques européennes et nationales.

Assurer le suivi de la mise en place des engagements du Forum Génération Égalité

c. Maintenir un équilibre entre bilatéralisme et multilatéralisme

– Maintenir l'équilibre entre financements bilatéraux et multilatéraux

La France demeure un acteur majeur du financement de l'égalité de genre au sein du système onusien. En 2024, elle était 16^e contributeur du FNUAP avec 27,3 M\$ toutes contributions confondues (dont 643 k\$ au budget régulier) et 16^e contributeur à ONU-Femmes avec 12 M\$ toutes contributions confondues (dont 2,6 M\$ au budget régulier). Ces contributions permettent de soutenir les projets de promotion des droits des femmes et l'agenda Femmes, paix et sécurité, mais la

fragilisation des financements internationaux, notamment le retrait de 40 % des financements du FNUAP par les États-Unis, menace la continuité de l'action des organisations de la société civile. Dans ce contexte, il est impératif de maintenir et renforcer l'appui français aux agences onusiennes tout en préservant la complémentarité avec les financements bilatéraux.

– Renforcer l'appui opérationnel et technique

La France contribue également par la mise à disposition d'experts français – Experts Techniques Internationaux (ETI) et Jeunes Experts Associés (JEA) – au sein d'ONU-Femmes et du FNUAP. Ces appuis représentent un levier stratégique, combinant financement, expertise technique et formation à la carrière onusienne pour nos compatriotes. Par ailleurs, près de 700 000 € ont été alloués en 2024 à des actions concrètes sur le terrain : formations pour femmes militaires, conseillers civils sur l'agenda Femmes, paix et sécurité, et soutien aux initiatives politiques au Yémen, en Syrie et en Asie centrale.

– Développer des fonds et appuis financiers ciblés

La France a pour la première fois contribué au *Women's Peace and Humanitarian Fund* (WPHF) à hauteur de 4,50 M€ pour la période 2025-2027, soutenant les femmes et les OSC dans les contextes de crises. Parallèlement, elle continue à appuyer des organisations de la société civile via le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) et le Fonds mondial pour les survivantes de violences sexuelles, cofondé par Denis Mukwege et Nadia Murad. Ces contributions sont essentielles pour garantir la continuité des programmes sur le terrain et renforcer l'intégration du genre dans des enjeux globaux tels que le maintien de la paix, les conflits et le changement climatique.

Consolider le financement régulier et pluriannuel des agences onusiennes. Pérenniser et augmenter les contributions au FNUAP et à ONU-Femmes, en particulier au budget régulier (« core »), pour maintenir la France comme un partenaire de référence face aux crises et aux retraits de financements étrangers.

Renforcer l'appui humain et technique. Déployer et sécuriser davantage d'ETI et JEA au sein des agences onusiennes pour partager l'expertise française et former des leaders féminins dans le domaine de la paix, de la sécurité et des droits des femmes.

Développer et coordonner les financements spécialisés. Accroître les contributions aux fonds spéciaux, tels que le WPHF, et aux OSC sur le terrain, afin de garantir des interventions ciblées dans les crises et les zones de conflit, tout en s'assurant que ces financements soient alignés avec la stratégie nationale de diplomatie féministe.

Intégrer systématiquement le genre dans les enjeux globaux. Veiller à ce que le financement et le discours français intègrent l'égalité de genre dans des domaines tels que le changement climatique, la défense et la consolidation de la paix, afin d'assurer un effet transformationnel durable.

3. Consolider nos alliances

a. Agir sur tous les leviers pour construire des alliances progressistes

– Nous ne sommes pas seuls : un socle international de partenaires engagés dans les grandes enceintes multilatérales

Comme l'a rappelé M. Jérôme Bonnafont lors de son audition, la France ne porte pas seule **l'agenda** de l'égalité de genre sur la scène internationale. Au sein de l'Union européenne, à l'exception notable de la Hongrie et, dans une moindre mesure, de l'Italie, une large majorité des États membres partagent nos valeurs et défendent des positions résolument progressistes. Le Danemark, la Finlande, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne et l'Irlande figurent parmi les acteurs les plus dynamiques au siège des Nations Unies à New York sur les droits des femmes et les enjeux de genre.

Au-delà de l'UE, des soutiens structurants se dégagent également parmi certains partenaires occidentaux hors Union – Canada, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande – ainsi que dans plusieurs pays d'Amérique latine, en particulier le Brésil, le Mexique, la Colombie et le Chili. En Afrique, le Maroc, le Rwanda, le Liberia, la Sierra Leone, la Tunisie, le Kenya et l'Afrique du Sud se distinguent par leur engagement, tandis qu'au Moyen-Orient, le Liban et la Jordanie apparaissent comme les plus mobilisés. En Asie, la visibilité reste plus limitée, la Mongolie constituant toutefois une exception notable.

Cette dynamique étatique s'appuie sur un écosystème de société civile particulièrement robuste à New York, composé d'ONG progressistes, expertes et étroitement coordonnées – telles que IPPF, *Center for Reproductive Rights*, *Fos Feminista* ou *Women Deliver* – qui jouent un rôle clé dans le suivi des négociations et la formulation de propositions normatives.

– Il n'existe pas de clivage Nord–Sud en matière de diplomatie féministe

L'un des enjeux centraux de notre action diplomatique consiste à déconstruire un narratif entretenu par les États conservateurs, selon lequel les droits des femmes et l'égalité de genre opposeraient le « Nord » au « Sud global ». Comme l'a souligné Delphine O lors de son audition, cette lecture est non seulement réductrice, mais factuellement inexacte. La diplomatie féministe est aujourd'hui portée par des États issus de l'ensemble des groupes géographiques.

La période actuelle illustre cette recomposition. Environ une douzaine de pays ont aujourd'hui formalisé une diplomatie féministe, dont la France, le Mexique, la Colombie, le Chili, l'Espagne et le Luxembourg, avec des annonces en attente de concrétisation pour le Liberia, la Mongolie ou la Slovénie¹.

Certains États occidentaux, historiquement moteurs, se montrent plus discrets, voire en retrait symbolique – à l'image des Pays-Bas, du Canada ou de la Suède, qui ont récemment renoncé à l'affichage explicite d'une diplomatie féministe². **À l'inverse, plusieurs États dits « du Sud » assument désormais un rôle de leadership** affirmé aux Nations unies, parmi lesquels le Maroc, le Rwanda, la Mongolie, le Mexique, l'Afrique du Sud, le Brésil ou la Colombie.

Le Feminist Foreign Policy Plus Group (FFP+), qui compte 18 États membres, en est aussi l'illustration : certains pays, comme l'Allemagne, la Suède ou les Pays-Bas, ont abandonné le label sans renoncer à leurs positions de fond. En 2025, le groupe s'élargira à quatre nouveaux membres (Maroc, Slovénie, Royaume-Uni, Népal), une dynamique qui sera célébrée lors de l'Assemblée générale des Nations unies. Dans ce contexte, la France et le Canada conservent un leadership politique central. Compte tenu du rôle stratégique que la diplomatie parlementaire peut jouer sur ces enjeux, il serait pertinent d'établir un réseau parlementaire regroupant les États membres du FFP+.

¹ Auditions de M. Marc Ungeheuer, ambassadeur du Luxembourg en France ; Mme Alexandra Allen, cheffe de mission adjointe à l'ambassade du Luxembourg en France, 9 octobre 2025.

² Auditions de Mme Sara Offermans, ambassadrice adjointe des Pays-Bas en France ; Mme Åsa Hjelt, cheffe de mission adjointe à l'ambassade de Suède en France, 9 octobre 2025.

– L’Union européenne : un levier stratégique pour une Europe féministe

Les auditions ont montré, comme le rapport « *Repenser l’action extérieure de l’UE : pour une politique étrangère féministe intersectionnelle et inclusive* » de l’IGG, que l’Union européenne dispose déjà d’outils pour intégrer l’égalité de genre dans son action extérieure, mais que leur mise en œuvre reste fragile, fragmentée et largement dépendante de la volonté des États membres. Il plaide pour une véritable institutionnalisation de la politique étrangère féministe, reposant sur des garanties juridiques claires, des financements protégés, des mécanismes de suivi indépendants et une approche pleinement intersectionnelle.

Ces constats et recommandations rejoignent ceux du rapport « *Vers une politique étrangère féministe européenne* », qui insiste également sur la nécessité d’ancrer durablement cette ambition dans l’architecture européenne. Les deux rapports convergent sur quatre leviers essentiels : un cadre institutionnel et légal solide, des financements ciblés et sanctuarisés, des dispositifs de redevabilité indépendants, et un leadership renforcé au sein de la Commission, du SEAE et des délégations de l’Union. Ils appellent enfin à une intégration transversale de l’approche féministe à toutes les étapes de l’action extérieure et à un partenariat étroit avec la société civile et les mouvements féministes, en particulier dans les pays du Sud, afin d’éviter toute logique néocoloniale.

À l’échelle européenne, la France doit assumer un rôle de **cheffe de file** en promouvant une ambition féministe renforcée. Elle doit soutenir activement la mise en œuvre et le renouvellement du **Gender Action Plan III** de l’Union européenne, tout en défendant l’inclusion du **droit à l’avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l’UE**. Cette dynamique s’inscrit dans la construction d’une véritable « **Europe féministe** », malgré les résistances déjà exprimées, notamment par la Hongrie au sein du Conseil de l’Union européenne. La France doit également plaider pour la **pérennisation et le renforcement de la Conférence ministérielle annuelle sur les politiques étrangères féministes**, conçue comme un outil structurant de convergence politique et d’amélioration des législations nationales en faveur de l’égalité de genre.

Consolider un noyau dur d’États moteurs pour sécuriser les acquis et peser face aux reculs conservateurs. Structurer un agenda commun annuel entre les États engagés dans la diplomatie féministe (FFP+ et partenaires clés), porté collectivement dans les grandes enceintes multilatérales, en capitalisant sur la déclaration politique adoptée lors de la 4e Conférence Ministérielle. Développer un réseau parlementaire des États membres de la coalition FFP+.

Créer un réseau parlementaire international des États membres du FFP+ pour favoriser l’échange d’expériences, la coordination des initiatives législatives et le suivi des engagements en matière de diplomatie féministe.

Faire de l’Union européenne un levier central de la diplomatie féministe face aux anti-droits. Ancrer l’égalité de genre et les DSSR au cœur de l’action communautaire et de l’action extérieure de l’UE, via le renouvellement ambitieux du Gender Action Plan III, la création de coalitions formelles au sein de l’Union, des dialogues bilatéraux, des financements européens dédiés avec marqueurs clairs de genre. Interdire l’accès des mouvements anti-droits aux financements publics européens.

Déployer une diplomatie bilatérale différenciée. Pour gagner en efficacité et en acceptabilité sur le terrain, adapter les messages, partenariats et outils aux contextes nationaux, avec des stratégies-pays ciblées, des narratifs inclusifs et des moyens dédiés.

Consolider le lien États–société civile dans les enceintes multilatérales. Pour gagner en réactivité, en expertise et en cohérence stratégique dans les négociations multilatérales il convient d’instituer un **cadre de dialogue structuré et régulier** entre la France, ses partenaires du FFP+ et les principales organisations de la société civile féministes internationales (consultations en amont des négociations, appui à la rédaction de propositions textuelles, alertes précoces sur les risques de recul).

b. La diplomatie parlementaire : un levier stratégique à activer

– La diplomatie parlementaire offre un espace pertinent pour identifier ces dynamiques, partager les alertes et organiser des réponses collectives.

Dans un contexte de remise en cause croissante des acquis en matière d’égalité de genre, la **diplomatie parlementaire constitue un levier stratégique complémentaire et indispensable à l’action diplomatique de l’exécutif**.

Tout d’abord, la diplomatie parlementaire renforce et prolonge l’action conduite par la France dans les enceintes multilatérales. Les déplacements de parlementaires français à New York lors de la Commission de la condition de la femme (CSW), l’organisation de *side events* en marge de la Conférence

Ministérielle sur la diplomatie féministe, ont contribué à **démultiplier la portée des positions françaises**.

Par ailleurs, par sa nature même, elle **permet un dialogue politique de pair à pair**, souvent plus direct et **moins perçu comme prescriptif**. Dans un contexte de polarisation accrue, cette articulation entre diplomatie exécutive et diplomatie parlementaire permet de porter un discours exigeant mais crédible, fondé sur l’expérience nationale, la reconnaissance de nos propres manquements et la valorisation de trajectoires diverses vers l’égalité.

Dans le champ de la diplomatie féministe, la diplomatie parlementaire permet enfin de **désoccidentaliser le récit**, de construire des coalitions transrégionales et de faire émerger des convergences politiques sur la base d’expériences nationales diverses, notamment avec des **parlements d’Afrique, d’Amérique latine, du Moyen-Orient ou d’Asie**.

– **Défendre un agenda d’égalité dans les enceintes interparlementaires européennes et multilatérales**

À l’échelle européenne, la diplomatie interparlementaire avec le Parlement européen et les parlements nationaux des États membres constitue un **outil majeur de cohérence et d’influence**, en particulier dans un contexte de *backlash* observé dans certains pays. Les échanges interparlementaires peuvent utilement contribuer :

– à la **défense de l’agenda européen en matière d’égalité**, notamment autour de la transposition et de la mise en œuvre des directives relatives aux violences faites aux femmes ou à l’égalité professionnelle ;

– à la **construction de positions communes** face aux tentatives de remise en cause des droits sexuels et reproductifs au sein de l’Union ;

– au soutien des parlementaires engagés dans des contextes nationaux plus contraints.

Une attention particulière pourrait être portée au rôle que peuvent jouer des réseaux comme le **Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF)** dans la structuration de plaidoyers communs et la diffusion de bonnes pratiques législatives.

À l’échelle multilatérale et interparlementaire mondiale, les enceintes interparlementaires multilatérales, au premier rang desquelles les Assemblées parlementaires du Conseil de l’Europe ou de l’OTAN, mais aussi l'**Union interparlementaire (UIP)** et l'**Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**, constituent des espaces privilégiés pour porter une diplomatie féministe globale. Leur audition par la mission a montré leur rôle décisif dans la promotion de la participation politique des femmes ; la transformation institutionnelle des

parlements ; la défense des droits et de la santé sexuelle et reproductive ; la lutte contre les violences faites aux femmes en politique, y compris en ligne¹.

La diplomatie parlementaire française, en lien notamment avec la Délégation aux droits des femmes, dispose à cet égard d'une **expertise reconnue**, qui pourrait être davantage mobilisée. La mission salue en particulier l'association, pour la première fois, des parlementaires à l'élaboration du nouveau **Plan national Femmes, paix et sécurité**. Cette démarche constitue une avancée significative qui appelle à être pérennisée.

Institutionnaliser un axe de diplomatie parlementaire féministe, en inscrivant systématiquement les enjeux d'égalité de genre à l'ordre du jour des rencontres interparlementaires bilatérales et multilatérales, et en soutenant les résolutions relatives aux droits des femmes. **Créer un réseau parlementaire international informel pour la diplomatie féministe**, associant des parlementaires du Nord et du Sud, afin de favoriser la coordination des positions et la réaction face aux reculs des droits. Faire de la présidence française du G7 en 2026 un jalon structurant, en organisant un volet parlementaire dédié à l'égalité de genre, associant les acteurs associatifs, économiques et financiers.

Renforcer l'association des parlementaires au suivi de la diplomatie féministe, en créant un comité interministériel de mise en œuvre de la stratégie de diplomatie féministe intégrant les parlementaires et la société civile, en organisant des temps réguliers d'information et un débat annuel en séance sur la mise en œuvre des stratégies en matière d'égalité, de Femmes, paix et sécurité et de droits et santé sexuels et reproductifs, et développer des formations dédiées à destination des parlementaires et de leurs équipes.

Renforcer les liens entre la diplomatie parlementaire et la société civile féministe, en facilitant la participation d'ONG et de défenseures des droits aux événements interparlementaires, et en donnant une visibilité politique accrue à leurs alertes et recommandations. Assurer la bonne mise en place du comité de pilotage multi-acteur de suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie française de diplomatie féministe avec un objectif de réunion trimestrielle. Associer les parlementaires au suivi de l'Alliance féministe francophone.

c. Soutenir, protéger et associer la société civile féministe

Le soutien aux mouvements, organisations et activistes féministes et LGBTQIA+ constitue un pilier indispensable de toute diplomatie féministe

¹ Auditions de M. Hugues Ghenassia-de-Ferran, directeur général délégué de l'Institut français ; Mme Viviane Teitelbaum, présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF ; Mme Lucila Crexell, sénatrice d'Argentine, présidente ad interim de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP ; Mme Zeina Hilal, responsable du programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP, 14 novembre 2025.

crédible¹. Premières actrices de terrain, ces organisations jouent un rôle déterminant dans la défense des droits fondamentaux, la prévention des violences, l'accompagnement des victimes et la transformation durable des normes sociales. Pourtant, **elles sont de plus en plus fragilisées : structures informelles, ressources limitées, exposition accrue aux menaces et difficultés persistantes d'accès aux financements internationaux.**

– Des atteintes concrètes et documentées aux droits des activistes

Les militantes féministes et LGBTQIA+ se trouvent en première ligne du backlash, souvent sans protection suffisante, alors même qu'elles contribuent directement à la défense de l'État de droit, de la démocratie et de l'égalité. **La situation se dégrade de manière préoccupante.** Dans de nombreux contextes nationaux, l'engagement féministe ou en faveur des droits liés au genre et aux sexualités expose désormais celles et ceux qui le portent à des risques accrus : arrestations arbitraires, poursuites judiciaires, violences physiques ou en ligne, campagnes de diffamation, restrictions à la liberté d'expression ou de circulation. Comme l'ont rappelé les personnes auditionnées, ces atteintes ne relèvent pas de dérives ponctuelles, mais s'inscrivent dans un mouvement global de remise en cause des droits humains fondamentaux².

Les auditions ont clairement montré la gravité des menaces auxquelles sont exposées les militantes féministes et les défenseurs des droits LGBTQIA+.

¹ Daniel, L., Clavaud, A., Dereudre, C., & Zeller, L.-L. (2023). *Droits des femmes : combattre le « backlash ».* Recommandations pour la politique étrangère de la France (Equipop & Fondation Jean-Jaurès). Equipop.

² Audition de Mme Séolène Pruvot, fondatrice du projet de recherche FIERCE, 30 septembre 2025.

Des attaques croissantes contre les militantes féministes

En Iran, à la suite du mouvement « Femmes, Vie, Liberté », de nombreuses militantes ont été arrêtées, emprisonnées ou contraintes à l'exil dans le cadre d'une répression violente et systémique visant explicitement les femmes engagées dans l'espace public.

En Afghanistan, le régime taliban a instauré un véritable apartheid sexuel, réduisant les femmes au silence, restreignant drastiquement leurs libertés et plaçant les défenseures des droits des femmes en situation de danger permanent.

En Turquie, des organisations féministes historiques, notamment engagées contre les féminicides, font l'objet de poursuites judiciaires, de tentatives de dissolution et d'une surveillance accrue destinée à dissuader l'engagement militant.

En Hongrie, les associations LGBTQIA+ évoluent dans un environnement de plus en plus hostile, marqué par des lois restreignant la liberté d'expression et une stigmatisation politique constante.

Enfin, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, des militantes féministes travaillant sur l'avortement, l'éducation à la sexualité ou les droits des personnes LGBTQIA+ sont confrontées à des menaces, intimidations et campagnes de diffamation.

En France, des attaques sont régulièrement perpétrées à l'encontre des antennes du Planning familial, et nombre de femmes et de militantes se font régulièrement attaquer et persécuter, notamment en ligne.

– Une responsabilité particulière de la France qui doit être un refuge, un relais et un soutien à la société civile féministe.

Comme l'a rappelé Mme Grillo lors de son audition, la France a engagé une action résolue en faveur du soutien aux mouvements féministes, en encourageant un financement direct et adapté de ces organisations, en accroissant la visibilité de leurs combats et en soutenant la montée en puissance de leurs initiatives. Cette action s'incarne notamment à travers le prix Simone Veil de la République française pour l'égalité de genre, le prix franco-allemand pour les droits de l'Homme, l'Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que par l'engagement en faveur du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

L'initiative Marianne pour les défenseurs des droits

Lancée en 2021, l'Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme vise à renforcer le soutien français à celles et ceux qui s'engagent en faveur des droits fondamentaux. Elle repose sur un pilier international – qui renforce leur capacité d'action et leur visibilité dans leur pays d'origine – et un pilier national – centré sur leur accueil temporaire en France.

Dans ce cadre, un comité d'experts indépendants sélectionne chaque année une quinzaine de lauréates et lauréats, issus de tous les continents et engagés dans des domaines variés – droits civiques et politiques, droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ ou droits environnementaux. Accueillis en France pour six mois, ceux-ci bénéficient de formations (leadership, plaidoyer, gestion de projet) ainsi qu'un appui au développement de leurs projets militants. Ce parcours s'accompagne d'une mise en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs, contribuant à la structuration d'une communauté mondiale de défenseurs des droits humains. Soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration, ce dispositif offre un répit à des défenseurs souvent exposés à de fortes pressions ou menaces.

Parmi les lauréates de la promotion 2025 figure Nancy Houston, avocate et militante féministe kényane. Son mouvement « *Feminists in Kenya* » a organisé des mobilisations contre les féminicides et les violences basées sur le genre, dont la campagne *#TotalShutDownKE*, réunissant plus de 50 000 participants. Autre lauréate, Tamar Kintsurashvili, journaliste et fondatrice de la *Media Development Foundation* en Géorgie, dirige le portail numérique *Myth Detector*, visant à lutter contre la désinformation et les discours de haine, en particulier à l'encontre des femmes et des personnes LGBTQIA+. Son engagement l'a exposée à des campagnes de harcèlement, face auxquelles l'Initiative Marianne lui a apporté une protection.

La diplomatie féministe française, si elle entend conserver sa crédibilité et sa portée transformative, doit intégrer pleinement la protection des activistes comme priorité transversales.

Protéger et accueillir les défenseurs des droits

Faciliter l'obtention de visas en France et dans l'ensemble de l'espace Schengen pour les militantes et militants de défense des droits humains, en particulier en provenance des pays du Sud, afin de garantir leur accès effectif aux espaces de décision internationaux. Pérenniser l'initiative « Avec elles » pour accueillir avec le HCR des femmes réfugiées.

– S'appuyer sur la société civile pour travailler

Il est crucial d'appuyer la diplomatie féministe sur les réseaux et structures locales existantes, en mobilisant et reliant les mouvements militants transnationaux

plutôt qu'en imposant des valeurs par le haut¹. Syndicats, groupements de femmes, tontines, cercles de prière ou chefferies de quartier constituent un maillage vivant capable de transformer les mentalités.

Investir dans la production de savoirs locaux est également indispensable². Trop peu d'études sur la diplomatie féministe sont conduites par des chercheurs africains, ce qui freine la conception de projets adaptés aux besoins réels des communautés. Créer les conditions d'une recherche contextualisée permettra de nourrir des politiques efficaces et des stratégies réellement ancrées dans les réalités vécues.

La diplomatie féministe doit rester une co-construction, et non un *buzzword* vidé de sa substance : elle consiste à soutenir les initiatives existantes, protéger les espaces civiques et placer le dialogue au cœur des alliances, tout en respectant l'équilibre entre soutien et non-ingérence.

Dans ce cadre, il pourrait être institué un comité de suivi de la société civile, se réunissant au minimum une fois par trimestre, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de notre diplomatie féministe.

¹ Auditions de M. Mehdi Achour, directeur général d'*ActionAid France* ; Mme Aurélie Cerisot, chargée de programme « Féministes pour des alternatives climat et environnement » au CCFD – Terre Solidaire ; Mme Sarah Durocher, présidente nationale du Planning Familial ; Mme Noémie Gardais, chargée de plaidoyer international au Planning Familial ; Mme Marie Lussier, chargée de projet à Médecins du Monde ; Mme Mélanie Pelascini, chargée de mission Analyse et Plaidoyer à Coordination Sud ; Mme Aurore Pereira, chargée de plaidoyer Égalité de genre chez Care France ; Mme Lola Schulmann, responsable plaidoyer pour les droits des femmes à Amnesty International ; M. Nicolas Rainaud, responsable plaidoyer à Equipop, 19 septembre 2025.

² Auditions de Mme Lissell Quiroz, professeure en études latino-américaines ; Mme Aline Nanko Samaké, doctorante au Global Studies Institute, Université de Genève, 27 octobre 2025.

Renforcer et sécuriser le soutien financier et politique aux organisations féministes et LGBTQIA+, en consolidant le FSOF sur le long terme et en plaidant au niveau européen pour la création de mécanismes analogues abondés par l'aide publique au développement de l'Union européenne. Assurer également le soutien dans la durée de l'Alliance féministe francophone.

Faire des ambassades françaises des points d'appui structurés pour les défenseures des droits, en systématisant leur rôle de relais, d'alerte et de protection politique (Fonds Équipe France consacrés au soutien aux mouvements féministes) et faire de la protection des activistes un indicateur central de redevabilité politique, tout en veillant à ne pas compromettre leur sécurité, notamment en protégeant soigneusement les informations les recensant.

Garantir un accès effectif à la protection et à l'asile pour les défenseures et lanceuses d'alerte menacées, en particulier les femmes afghanes, iraniennes, les militantes féministes, les militantes et militants de la légalisation de l'avortement, ainsi que des femmes étant poursuivis parce qu'ayant eu recours à l'avortement, et les personnes LGBTQIA+, en veillant à ce que les dispositifs soient pleinement opérationnels et adaptés à la diversité des situations, y compris dans des pays considérés comme démocratiques.

Institutionnaliser la consultation des mouvements féministes et LGBTQIA+ et leur accès aux espaces multilatéraux, afin de garantir leur participation aux enceintes internationales, y compris sur des thématiques dépassant strictement le champ du genre.

4. Pérenniser et renforcer la redevabilité et le pilotage

a. Pérenniser la diplomatie féministe au-delà des alternances politiques

La diplomatie féministe française est confrontée à des risques importants liés aux alternances politiques et aux arbitrages budgétaires. Comme l'a souligné le Haut conseil à l'égalité, l'offensive globale contre les droits des femmes s'accompagne d'un renouveau des mobilisations féministes, mais l'arrivée au pouvoir de partis conservateurs ou d'extrême droite peut remettre en cause les politiques et budgets consacrés à l'égalité, comme on l'a observé dans plusieurs pays européens.

En France, la diplomatie féministe reste vulnérable :

– si la stratégie est claire, la définition fait encore débat et n'a pas été arrêtée par la loi ;

– il n'existe pas de mécanisme clair contraignant tous les ministères à s'engager ni d'appropriation forte hors du MAE ou auprès du grand public ;

- la cohérence interministérielle, notamment lors des négociations internationales, demeure un défi majeur ;
- le poste d’ambassadeur pour la diplomatie féministe ne sera pas renouvelé après le départ de Delphine O ;
- les arbitrages budgétaires menacent la stabilité des financements dédiés, avec un risque de suppression de crédits au profit d’autres priorités. La publication et la sécurisation du tableau des crédits dans le projet de loi de finances 2026 est essentielle, ainsi que l’équilibre entre financements bilatéraux et multilatéraux.

Inscrire dans la loi une définition pérenne de la diplomatie féministe française.

Institutionnaliser la diplomatie féministe : intégrer la stratégie dans les procédures officielles du MAE, étendre son adoption à tous les ministères concernés et institutionnaliser le poste d’ambassadeur pour la diplomatie féministe et les droits des femmes. Mettre en place un module de formation sur la diplomatie féministe au sein du cycle de formation de l’Institut diplomatique du ministère de l’Europe et des affaires étrangères.

Renforcer la cohérence interministérielle : aligner les positions des ministères lors des négociations internationales et des forums multilatéraux.

b. Pas de pérennité sans culture interne de l’égalité

La diplomatie féministe ne peut se consolider sans une culture interne solide : elle repose sur la formation et l’éducation, sur la présence d’ambassadrices et d’ambassadeurs féministes capables de porter ces valeurs de manière cohérente et visible à l’international, et sur une sensibilisation continue qui renforce la compréhension institutionnelle des enjeux d’égalité et prévient toute incohérence dans l’action diplomatique. Cette ambition suppose également des moyens financiers à la hauteur des engagements affichés.

Renforcer l'appropriation interministérielle de la diplomatie féministe

Instituer un module obligatoire de formation à la diplomatie féministe pour les cadres dirigeants des autres ministères impliqués dans l'action internationale, adossé à un réseau interministériel de référents genre placé sous l'égide du MEAE.

Mettre en place une stratégie nationale de lutte contre le masculinisme en lien avec la stratégie nationale de diplomatie féministe.

Accélérer l'accès des femmes aux postes à plus forte visibilité internationale. Fixer des objectifs spécifiques et suivis pour les ambassades et fonctions stratégiques, assortis de dispositifs de préparation et de mentorat renforcés, afin de corriger les déséquilibres persistants au sommet de la hiérarchie diplomatique.

Mieux accompagner les femmes – et les hommes – dans la conciliation de leurs vies familiales et professionnelles. Mettre en place des dispositifs adaptés et pérennes permettant à toutes et tous de concilier responsabilités professionnelles et engagements familiaux, afin de garantir l'égalité des parcours, prévenir les ruptures de carrière et renforcer l'attractivité et la fidélisation des talents.

Faire du réseau consulaire un pilier pleinement intégré de la diplomatie féministe. Pérenniser et étendre les moyens dédiés à la prise en charge des violences faites aux Françaises à l'étranger, en garantissant la formation continue des référents, l'harmonisation des pratiques et la coordination interministérielle du retour et de l'accompagnement des victimes.

c. Développer un cadre exigeant de redevabilité

À ce stade, le cadre de redevabilité devant accompagner la stratégie pour l'égalité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères demeure en cours de construction. S'il est prévu qu'il repose sur des indicateurs simples et lisibles, permettant de mesurer non seulement les moyens engagés mais aussi les résultats obtenus, ces indicateurs ne sont pas encore définis, pas plus que les cibles permettant d'apprécier l'ambition réelle de la stratégie. Or, l'existence d'un cadre de redevabilité clair et opérationnel constitue une condition indispensable à la crédibilité et à l'efficacité de la diplomatie féministe.

La stratégie prévoit une gouvernance à deux niveaux, articulant un comité de pilotage présidé par la Secrétaire générale du ministère, chargé du suivi politique et institutionnel, et un comité technique chargé du suivi régulier du cadre de redevabilité, de l'animation interministérielle et du dialogue avec les opérateurs. Cette architecture constitue un socle pertinent, à condition que les efforts de suivi soient constants et qu'ils s'inscrivent dans une logique de transparence et de continuité, au-delà des échéances politiques immédiates.

Les acteurs de la société civile auditionnés ont souligné l'absence, à ce stade, d'un cadre commun et unifié permettant de donner une définition pleinement opérationnelle de la diplomatie féministe. Ils ont relevé une certaine dispersion des suivis entre égalité de genre, droits et santé sexuels et reproductifs, agenda « Femmes, paix et sécurité », lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou action climatique. Ils ont également appelé participer à la co-construction d'un cadre lisible, structuré autour d'objectifs clairs et mesurables, permettant de travailler dans le temps long, sur cinq à dix ans, et d'assurer la cohérence et la continuité de l'action publique.

Un besoin fort d'évaluation réelle et partagée a également été exprimé. Les associations auditionnées ont insisté sur la nécessité de dépasser une redevabilité strictement technique ou administrative, pour aller vers une véritable redevabilité politique : suivi des engagements pris dans l'ensemble des enceintes internationales, vérification de la cohérence entre positions diplomatiques et financements alloués, transparence sur les arbitrages budgétaires. Elles ont plaidé pour un modèle associant étroitement les organisations de la société civile à l'évaluation, publiant les résultats en open data et distinguant clairement les montants consacrés à l'égalité de leur impact concret sur les droits des femmes.

Enfin, la stratégie prévoit une évaluation indépendante confiée au Haut Conseil à l'égalité, avec un bilan à mi-parcours et une évaluation finale, ainsi qu'un suivi semestriel des avancées et des difficultés. Ces dispositifs vont dans le bon sens et répondent à plusieurs recommandations formulées de longue date, notamment en faveur d'un nombre restreint d'objectifs précis et mesurables et d'une élaboration concertée avec la société civile.

Ils devront toutefois s'accompagner, dans un contexte budgétaire contraint, d'une vigilance accrue afin que l'intention politique portée par la diplomatie féministe ne soit ni diluée, ni instrumentalisée, mais demeure pleinement orientée vers la promotion effective des droits des femmes et de l'égalité.

Doter la diplomatie féministe d'un cadre de redevabilité commun et opérationnel

Élaborer et publier, sous l'égide du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, un cadre de redevabilité unifié de la diplomatie féministe, définissant des piliers communs, des principes d'action, un nombre restreint d'objectifs mesurables et des indicateurs d'impact centrés sur les droits, assortis de cibles claires. Ce cadre devra intégrer des données genrées robustes, être élaboré en concertation avec la société civile et servir de référence à l'ensemble des administrations, opérateurs et ambassades.

Instaurer une redevabilité politique transparente et partagée

Mettre en place un exercice annuel de redevabilité politique sur la diplomatie féministe, associant le Parlement, les opérateurs et la société civile, comprenant la publication des résultats obtenus, l'analyse de la cohérence entre positions diplomatiques, financements alloués et priorités affichées, ainsi qu'un débat public sur les arbitrages budgétaires. Cet exercice viendrait compléter l'évaluation indépendante confiée au Haut Conseil à l'égalité.

ANNEXE N° 1 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

PERSONNES ENTENDUES PAR LA DÉLÉGATION

• Mardi 7 octobre 2025

Table-ronde sur l'action internationale pour lutter contre les violences en ligne :

Mme Delphine O, ambassadrice et secrétaire générale du Forum Génération Égalité ;

Mme Roxana Maracineanu, secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) ;

Mme Cécile Augeraud, commissaire de police judiciaire et chef adjoint de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC) ;

M^e Violaine De Filippis-Abate, avocate au barreau de Paris ;

Mme Laure Salmona, directrice de Féministes contre le cyberharcèlement ;

Mme Typhaine D., comédienne et metteuse en scène.

• Mardi 3 février 2026

Table ronde sur l'Union européenne et les droits des femmes :

Mme Mélissa Camara, députée européenne et membre de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen ;

Mme Julia Koch-De-Bolley, cheffe de la task force Egalité du Service européen pour l'action extérieure ;

Mme Alice Coffin, coordinatrice du mouvement « Ma voix, mon choix » ;

Mme Violaine Lucas, directrice générale de Choisir la cause des femmes.

PERSONNES ENTENDUES PAR LES RAPPORTEURS

• Jeudi 4 septembre 2025

Mme Delphine O, ambassadrice et secrétaire générale du Forum Génération Égalité.

• Mardi 16 septembre 2025

Audition commune de chercheurs :

M. Eric Fassin, professeur de sociologie et d'études de genre au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Mme Marie-Cécile Naves, politiste, directrice de recherche à l’Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et experte en politiques d’égalité et en diplomatie féministe.

Mme Anna Zielencka, maîtresse de conférences en philosophie morale et politique à l’Université de Lorraine, membre des Archives Henri Poincaré.

• **Vendredi 19 septembre 2025**

Table ronde d’associations féministes :

M. Mehdi Achour, directeur général de *Action Aid France* ;

Mme Aurélie Cerisot, chargée de programme « Féministes pour des alternatives climat et environnement » à CCFD - Terre Solidaire ;

Mmes Sarah Durocher, présidente nationale, et Noémie Gardais, chargée de plaidoyer international au Planning Familial ;

Mme Marie Lussier, chargée de projet « Programmes santé sexuelle/réduction des risques » à Médecins du Monde ;

Mme Mélanie Pelascini, chargée de mission Analyse et Plaidoyer à Coordination Sud ;

Mme Aurore Pereira, chargée de plaidoyer Égalité de genre chez Care France ;

Mme Lola Schulmann, responsable plaidoyer pour les droits des femmes à Amnesty International ;

M. Nicolas Rainaud, responsable plaidoyer à Equipop.

• **Mardi 30 septembre 2025**

Table ronde sur les mouvements anti-droits :

M. Neil Datta, directeur exécutif du *European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights* (EPF) ;

Mme Jeanne Hefez, conseillère en politique et plaidoyer à l’*International Pregnancy Advisory Services* (IPAS) ;

Mme Magali Lafourcade, secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l’homme (CNCDH) ;

Mme Ségolène Pruvot, fondatrice du projet de recherche FIERCE.

• **Vendredi 3 octobre 2025**

Mme Alexandra Bellayer-Roille, cheffe du Service des conventions, des affaires civiles et de l’entraide judiciaire au Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères ;

Mmes Priscilla Routier Trillard, fondatrice, et Sandrine Calhoun, juriste de *The Sorority*.

• **Mardi 7 octobre 2025**

M. Laurent Biddiscombe, directeur Exécutif Solutions pour le développement durable à l'Agence Française de Développement (AFD), Mme Julie Gonnet, responsable adjointe de la division lien social et en charge du genre à l'AFD, et M. Hugo Outin, chargé des relations avec le Parlement à l'AFD.

Audition commune d'instituts de recherche :

Mme Alice Apostoly, co-fondatrice de l'Institut du Genre en Géopolitique (IGG);

Mme Amandine Clavaud, directrice des études à la Fondation Jean Jaurès.

• **Mercredi 8 octobre 2025**

Mme Céline Jurgensen, ambassadrice et représentante permanente de la France à l'Office des Nations Unies (ONU) à Genève et des organisations internationales en Suisse.

• **Jeudi 9 octobre 2025**

Audition commune des ambassadeurs :

M. Marc Ungeheuer, ambassadeur, et Mme Alexandra Allen, cheffe de mission adjointe à l'ambassade du Grande-Duché du Luxembourg en France ;

Mme Sara Offermans, ambassadrice adjointe à l'ambassade du Royaume des Pays-Bas en France ;

Mme Åsa Hjelt, cheffe de mission adjointe à l'ambassade de Suède en France.

• **Vendredi 10 octobre 2025**

M. Étienne de Gonneville, directeur des ressources humaines au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

• **Vendredi 17 octobre 2025**

Table ronde des associations féministes :

M. Fabrice Ferrier, directeur et co-fondateur, et Mme Caroline de Cremoux, chargée de programmes chez Focus 2030 ;

Mme Céline Bardet, juriste et enquêtrice criminelle internationale, fondatrice et présidente de *We Are Not Weapons of War* ;

Mmes Fawzia Baba-Aissa, co-directrice et responsable du plaidoyer et du développement, et Marion Duquesne, chargée des Relations internationales au Fonds des Femmes pour la Méditerranée ;

Mmes Blandine Bouniol, directrice adjointe du plaidoyer, et Sophie Pecourt, cheffe de projet *Making it work – Genre et Handicap* chez Handicap International.

• **Lundi 20 octobre 2025**

M. Jérôme Bonnafont, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York ;

Mme Nathalie Estival-Broadhurst, directrice des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, présidente de l'association Femmes et diplomatie.

• **Lundi 27 octobre 2025**

Audition commune de chercheurs :

Mme Sophie Bessis, journaliste et universitaire spécialiste du Maghreb et du monde arabe ;

M. David Patternote, professeur de sociologie et d'études de genre, co-directeur de Structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité (STRIGES) ;

Mme Lissell Quiroz, professeure en études latino-américaines à la *Faculty of International and Cultural Studies* (FE2I) ;

Mme Aline Nanko Samaké, doctorante en *Global Studies Institute* (GSI) à l'université de Genève.

• **Mardi 28 octobre 2025**

Mme Isabelle Lonvis-Rome, ambassadrice pour les droits de l'Homme et pour la mémoire de la Shoah ;

Mme Marie Fontanel, ambassadrice de France aux Philippines.

• **Mercredi 29 octobre 2025**

Audition commune sur « Femmes, paix, sécurité » :

Mme Perrine Bonvalet, responsable des partenariats Genre à l'AFD ;

Mme Josiane Djikoloum Darwatoye, présidente de *Salama Peace Initiative* ;

Mme Leila El Ali, directrice exécutive de *Najdeh* ;

Mme Boriana Jönsson, directrice exécutive à *Euromed Feminist Initiative* ;

Mme Angéline Kaigama, présidente de *Women Act for Living Together* ;

Mme Amal Khreishe, directrice exécutive chez *Palestinian Working Women Society for Development* ;

Mme Elise Pierrette Memong Meno Epse Mpoung, présidente de l'Association de Lutte contre les Violences faites à la Femme ;

Mme Kiswendsida Marie Madeleine Pouya Zongo, chargée de programme chez *Diakonia* ;

Mme Irad Esther Renouel Gbazale, présidente chez Femmes en action.

• **Jeudi 13 novembre 2025**

Mme Anne Grillo, directrice générale de la mondialisation au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;

M. Pap Ndiaye, ambassadeur au Conseil de l'Europe.

• **Vendredi 14 novembre 2025**

M. Hugues Ghenassia-de-Ferran, directeur général délégué de l'Institut français ;

Mme Viviane Teitelbaum, présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Audition commune de l'Union Interparlementaire (UIP) :

Mme Lucila Crexell, sénatrice de l'Argentine et présidente *ad interim* de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies lors de la dernière assemblée de l'UIP ;

Mme Zeina Hilal, responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP.

• **Vendredi 5 décembre 2025**

Table ronde sur le rôle de la philanthropie dans le financement de l'égalité et des droits :

Mme Pauline Avenel-Lam, directrice exécutive de la Fondation L'Oréal et du L'Oréal Fund for Women ;

Mme Céline Bonnaire, directrice exécutive, et M. François Revardeaux, responsable des affaires institutionnelles de la Fondation Kering ;

Mmes Danièle Marcovici, Présidente Directrice-Générale du Groupe RAJA et Fondatrice et Présidente de la Fondation RAJA, et Alexandra Dethyre, déléguée générale adjointe de la Fondation RAJA ;

Mme Laura Slimani, directrice du pôle projet à la Fondation des femmes.

• Vendredi 19 décembre 2025

Table ronde sur le rôle de la jeunesse dans la diplomatie féministe :

M. Baptiste Chapuis, responsable du pôle plaidoyer international, et Mme Maevasoa Andrianaivoherhy, chargée de programmes et de plaidoyer international au sein d'UNICEF France ;

Mmes Inès Dreondji et Aya Zeine, membres du *Global Girls Leaders Advisory group* de l'UNICEF, représentant respectivement le Tchad et la Mauritanie.

• Vendredi 16 janvier 2026

Mme Emilie Marquis-Samari, conseillère « Travail, emploi, inclusion sociale, égalité femmes-hommes », et M. Victor Queudet, conseiller « Conseiller RELEX – Questions horizontales (Global Gateway), COHOM, égalité femme-homme » à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne.

• Vendredi 30 janvier 2026

Mmes Ana Carla Pereira, directrice « Égalité et non-discrimination », et Greet Vermeylen, chargée de mission à la DG Justice and consumers de la Commission européenne ;

Mme Florence Raes, directrice, et Laurence Gillois, directrice adjointe d'ONU Femmes à Bruxelles ;

Mme Nathalie Pilhes, déléguée ministérielle au plan national « Femmes, Paix et Sécurité » au ministère de l'Intérieur et membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

• Vendredi 6 février 2026

Table ronde sur le rôle des médias dans la bataille du récit :

Mme Pauline Ferrari, journaliste ;

Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde ;

Mmes Margaux Benn et Amandine Seguin, co-secrétaires générales de « Prenons la une ».

**ANNEXE N° 2 : DÉCLARATION CONJOINTE SUR LA RÉALISATION
DE L'ÉGALITÉ DE GENRE, LA PROMOTION DES DROITS DE TOUTES
LES FEMMES ET LES FILLES ET LE RENFORCEMENT D'UNE
APPROCHE FÉMINISTE DE LA DIPLOMATIE SOUS L'ÉGIDE DE LA
4^E CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES DIPLOMATIES FÉMINISTES,
TENUE À PARIS, LES 22 ET 23 OCTOBRE 2025 (4 NOVEMBRE 2025)**

Préambule

Nous, ministres et hauts représentants des gouvernements soussignés, parmi lesquels l'Allemagne, l'Arménie, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, Chypre, la Colombie, l'Espagne, l'Estonie, la France, l'Irlande, l'Islande, le Kosovo, la Lettonie, le Libéria, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, le Mexique, la Moldavie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République dominicaine, le Royaume-Uni, le Rwanda, la Slovénie, la Thaïlande, l'Ukraine et l'Uruguay,

Déterminés à adopter des approches féministes ou transformatrices en matière de genre dans nos diplomatie, que ce soit en adoptant des politiques étrangères féministes ou, dans d'autres cas, en renforçant l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles,

Nous sommes réunis à un moment décisif à l'occasion de la 4e Conférence ministérielle des diplomatie féministes, à Paris (France), les 22 et 23 octobre 2025, pour réaffirmer notre engagement continu et examiner les progrès réalisés, ainsi que les difficultés qui subsistent pour faire avancer l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Nous demeurons unis et solidaires à un moment où le monde est confronté à un nombre croissant de crises prolongées et multidimensionnelles, et où le droit international ainsi que les normes et principes agréés en matière de droits de l'Homme, notamment les droits des femmes et des filles, sont remis en question.

Tout en reconnaissant les avancées durement acquises au cours des cinquante dernières années, nous exprimons notre profonde préoccupation face aux niveaux actuels de violence et de discrimination envers les femmes et les filles dans toute leur diversité, qui n'ont pas faibli, face aux tentatives continues de faire reculer les droits des femmes et des filles, et face à la persistance des répercussions négatives des inégalités de genre à travers le monde.

Principes directeurs

Nous réitérons notre adhésion commune à l'État de droit et aux principes démocratiques, à l'universalité des droits de l'Homme, au respect du droit international et du multilatéralisme, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, ainsi que notre conviction profonde que les approches féministes fournissent les conditions propices à la paix et à des sociétés durables, résilientes et inclusives.

Nous réaffirmons notre ferme soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD), qui accordent une place centrale à l'égalité de genre et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, notamment l'Objectif de développement durable n° 5, et à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et de ses annexes.

Nous soulignons que notre travail repose sur notre engagement à respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles, en tant que conditions nécessaires à la réalisation des Objectifs de développement durable et au respect des engagements internationaux, tels que la Charte des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et ses Protocoles facultatifs, ainsi que les autres instruments pertinents pour parvenir à l'égalité de genre.

Nous maintenons nos engagements pris en 1995 lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin et dans les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi. Si ces engagements pris il y a 30 ans ont permis des progrès considérables, des obstacles majeurs persistent, et nous sommes conscients que nous sommes encore loin d'avoir atteint l'ODD n° 5 et ses indicateurs, tant à l'échelle mondiale que nationale, à seulement cinq ans de l'échéance de 2030.

Nous réaffirmons l'engagement pris par 179 pays lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 à adopter un Programme d'action tourné vers l'avenir, porteur de profonds changements pour la vie des femmes et des filles. Au Caire, nous sommes parvenus à un consensus mondial concernant le lien crucial entre population et développement durable, et nous avons reconnu l'importance de faire des droits et santé sexuels et reproductifs, et notamment du droit de disposer de son corps, une priorité. Aujourd'hui, cet engagement est plus pertinent que jamais.

Alors que cette année marque le 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, suivie par plusieurs autres résolutions, nous réaffirmons notre engagement à intégrer et à mettre en œuvre l'Agenda « Femmes, paix et sécurité » dans l'ensemble de nos politiques nationales et étrangères. Nous rappelons notre ferme conviction que l'égalité de genre et la participation pleine, égale et significative des femmes dans toute leur diversité, à toutes les étapes des processus de paix, de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix sont essentielles au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous réitérons notre vive condamnation de toutes les formes de violences fondées sur le genre, notamment des violences sexuelles liées aux conflits, et exhortons l'ensemble des États à lutter contre l'impunité des auteurs de ces violences.

Nous rappelons notre engagement à parvenir à des résultats ambitieux en matière d'égalité de genre et d'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Accord de Paris sur le climat, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et nous rappelons notre ferme soutien aux principes du Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète (4P).

Nous saluons et poursuivons les efforts des Conférences ministérielles des diplomatiies féministes précédentes, qui se sont tenues en Allemagne (2022), aux Pays-Bas (2023) et au Mexique (2024).

Appel à l'action

Dans ce contexte, nous affirmons solennellement, dans le respect mutuel et l'amitié qui nous unit, notre engagement à travailler ensemble afin de :

1. Respecter, protéger, promouvoir et mettre en œuvre les droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles, et de reconnaître l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de ces droits, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et aux traités pertinents en matière de droits de l'Homme. Nous appelons tous les États à se conformer à leurs obligations internationales en la matière. Nous continuerons à garantir que les femmes et les filles, dans toute leur diversité et tout au long de leur vie, jouissent pleinement et sur un pied d'égalité de tous les droits fondamentaux, notamment le droit à la non-discrimination, à la vie, à la santé, à l'alimentation, à la nutrition, au respect de la vie privée, à l'éducation, à la liberté de conscience, d'opinion et d'expression et à ne pas subir de traitements cruels ;

2. Lutter contre les violences fondées sur le genre en tant que priorité sur le plan national et international, en reconnaissant que les femmes et les filles subissent des formes multiples et croisées de discrimination. Nous soulignons le besoin urgent de combattre et d'éliminer rapidement l'ensemble des formes de violence et de discrimination fondées sur le genre, notamment les formes de criminalisation ou de punitions à l'encontre des femmes et des filles pour avoir pris des décisions relatives à leur propre corps, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, ainsi que les violences fondées sur le genre facilitées par la technologie, aussi bien en ligne qu'hors ligne ;

3. Mobiliser les hommes et les garçons en tant qu'acteurs du changement et des bénéficiaires de l'égalité de genre. À cet effet, nous nous efforcerons de mobiliser, former, encourager et soutenir les hommes et les garçons pour qu'ils assument la responsabilité de leur comportement, notamment en matière sexuelle et procréative. L'attention portée aux hommes et aux garçons et à leurs masculinités respectives est essentielle pour traiter les causes profondes du déséquilibre des relations et structures de pouvoir, notamment les inégalités de genre, telle que la répartition inéquitable des activités de soins qui nuit à la jouissance effective par les femmes, les adolescentes et les filles de leurs droits ;

4. Soutenir le rôle clé des acteurs de la société civile et des organisations féministes, notamment les défenseures et défenseurs des droits des femmes, dans la défense, la protection et la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et promouvoir un environnement favorable à ces acteurs partout dans le monde : nous sommes fermement opposés aux mesures légales et administratives qui visent à réduire l'espace civique, notamment s'agissant des organisations de droits des femmes et des organisations féministes. Nous reconnaissons le rôle joué par les autorités locales pour renforcer les mesures visant à réduire les disparités fondées sur le genre à l'échelle locale ;

5. Défendre le droit des femmes et des filles dans toute leur diversité à prendre en connaissance de cause des décisions sur leur vie et leur corps, protéger et promouvoir davantage les droits et santé sexuels et reproductifs, essentiels à la réalisation de l'égalité de genre, garantir un accès complet et en temps voulu à des services de santé maternelle complets, notamment à des services de santé sexuelle et reproductive complets pour le suivi des grossesses et des naissances, ainsi qu'aux soins d'avortement sécurisé, et prévenir les grossesses non désirées, y compris chez les adolescentes ;

6. Reconnaître l'existence de diverses formes de familles, qui doivent être protégées par les États et respectées par les sociétés en tant que levier pour l'égalité de genre, et reconnaître que tous les enfants, pour l'épanouissement harmonieux de leur personnalité, devraient grandir dans un cadre familial et dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension, et qu'il incombe au premier chef aux parents, aux tuteurs légaux, aux

membres de la famille et aux autres membres du foyer d'élever l'enfant et d'assurer son développement ;

7. Multiplier les mesures visant à garantir la participation pleine, égale, effective et significative des femmes et des jeunes à l'ensemble des systèmes de prise de décisions dans tous les domaines de la vie publique, économique et politique et à tous les niveaux, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale universelle, en adoptant des réformes permettant aux femmes d'avoir un accès égal aux ressources économiques, et en leur garantissant des conditions de travail décentes et l'égalité de salaire à travail égal et de valeur égale. En outre, nous soulignons la pertinence de la Recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, notamment ses références à l'Agenda « Femmes, paix et sécurité » ;

8. Concevoir et promouvoir, dans nos administrations et auprès de nos agents, une culture féministe qui reconnaîsse les droits des femmes, des jeunes femmes et des filles dans toute leur diversité et soit intégrée aux processus de prise de décision et à la diplomatie.

Nous demeurons déterminés à poursuivre la coordination de notre travail et de nos positions dans le système onusien, d'autres enceintes internationales, initiatives multilatérales et organisations régionales pertinentes, ainsi que dans nos relations bilatérales. Lors de cette 4^e Conférence ministérielle des diplomates féministes, nous adoptons de nouvelles mesures pour renforcer notre mobilisation dans la sphère multilatérale afin d'atteindre nos objectifs en matière d'égalité de genre et d'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD n° 5) en faisant respecter ces valeurs universelles, et en reconnaissant que nous sommes forts individuellement, mais que nous sommes plus forts ensemble.

ANNEXE N°3 :
**PROGRAMME DU COLLOQUE « PÉRENNISER NOTRE DIPLOMATIE
FÉMINISTE : GARANTIR LES DROITS, SOUTENIR LA SOCIÉTÉ
CIVILE »**

Quatrième conférence ministérielle des politiques étrangères féministes
*Side event - Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes
et les femmes de l'Assemblée nationale*

Mercredi 22 octobre 2025 - 9 heures
Galerie des Fêtes - Hôtel de Lassay



Événement organisé sous le haut patronage de **Mme Yaël Braun-Pivet**, présidente de l'Assemblée nationale

Accueil des intervenants et du public

Duo d'animation : **M. Guillaume Gouffier Valente**, député de la 6ème circonscription du Val-de-Marne et **Mme Olivia Richard**, sénatrice des Français établis hors de France

Ouverture

Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Mme Véronique Riotton, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale

Mme Dominique Vérien, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat

Keynote - La quatrième conférence sur la diplomatie féministe : contexte international et engagement de la France

Mme Delphine O, ambassadrice et secrétaire générale du Forum génération égalité

Table ronde n°1 – Diplomatie féministe en action : protéger les droits et santé sexuels et reproductifs

Mme Diene Keita, directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population

Dr Maliha Khan, présidente et directrice exécutive de *Women Deliver*

M. Neil Datta, directeur exécutif du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs

Mme Jeanne Hefez, conseillère politique et plaidoyer d'IPAS

Mme Sarah Durocher, présidente nationale de la Confédération du planning familial

Mme Marie-Noëlle Battistel, députée de la 4ème circonscription de l'Isère

Quatrième conférence ministérielle des politiques étrangères féministes

Side event - Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale

Mercredi 22 octobre 2025 - 9 heures
Galerie des Fêtes - Hôtel de Lassay



Keynote - Diplomatie féministe : un outil pour lutter contre les dangers du masculinisme

Mme Marie-Cécile Naves, politologue et directrice de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques

Table ronde n°2 – Diplomatie féministe : protéger et financer la société civile

Mme Susana Ros Martínez, présidente de la commission de l'Egalité et de la commission pour la Coopération internationale et le développement du Congrès des députés espagnol

M. Laurent Biddiscombe, directeur exécutif Solutions de développement durable de l'Agence française de développement

Mme Beatrice Néré, Deputy Director chez *Bill & Melinda Gates Foundation*

Mme Ana Cristina González Velez, médecin colombienne et cofondatrice de *La Mesa por la vida y la salud de las mujeres*

Mme Bénédicte Aloakinnou, présidente de la Fondation des Jeunes Amazones pour le Développement du Bénin, déléguée de l'Alliance féministe francophone

Mme Lucie Daniel, responsable de plaidoyer et d'études à Equipop

Clôture

Mme Eléonore Caroit, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger

Mme Diene Keita, directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population